

La « Grande Mission » de 1824 à Vendôme, dans son contexte local, régional et national

par Jean-Jacques LOISEL

Introduction

Une grande croix métallique, d'au moins une dizaine de mètres de hauteur, est plaquée au mur sud du déambulatoire de l'église de la Trinité de Vendôme. On dirait que, gênée de sa grande taille, elle cherche à se faire oublier des visiteurs. Elle y parvient d'ailleurs assez bien dans cet édifice nimbé d'une délicate lumière – sauf à cet endroit, un des moins éclairés de l'église – où l'œil du visiteur est sans cesse accroché par des œuvres d'une qualité exceptionnelle, vitraux, sculptures, stalles, etc. Cette croix, nul ne l'aperçoit dans les nombreux ouvrages ou guides sur la Trinité qui se sont multipliés au cours des récentes décennies. On passe donc devant elle sans la voir, le regard tourné vers l'élégante sculpture Renaissance du guichet de la Sainte-Larme ; et si, d'aventure, on jette un coup d'œil vers elle, on s'arrête, interrogatif : « mais c'est vrai qu'elle est imposante, cette croix ! » Question : « à quoi se rapporte-t-elle, car elle n'est pas là par hasard ? » La croix ne répond pas.

Et pourtant, la réponse existe. Nous sommes devant la croix qui fut plantée à l'entrée de la ville de Vendôme pour marquer la fin de la grande mission de 1824. Elle survécut d'extrême justesse à la violente flambée anticléricale des deux premières années de la monarchie de Juillet, qui abattit, dépeça ou fit disparaître du paysage la plupart des croix de mission érigées sous la Restauration. Comprendre son destin exige d'élargir la recherche et la réflexion au-delà du cercle purement local, de prendre en compte le contexte politico-religieux tourmenté qui a amené son érection puis sa mise à l'écart. Cette grande croix, assoupie dans l'ombre du déambulatoire, ne demandait qu'à parler des fureurs qui ont agité la société française pendant quarante ans, à Vendôme et ailleurs.

.I. Le Vendômois en 1824 : une terre de mission

.1. Pour le catholicisme, un quart de siècle de traversée du désert.

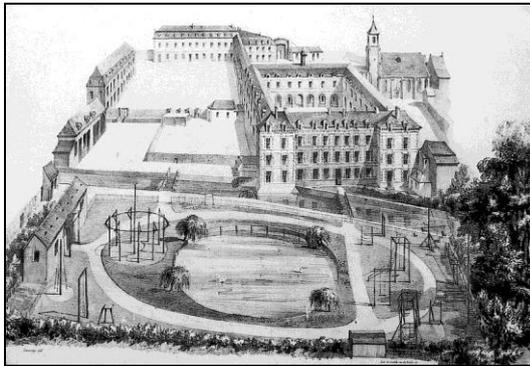
Dans son évocation de la mission de 1824, Philippe Jérôme Gaucher de Passac commence par la fin : *Tels ont été ces prêtres zélés qui, venus de Lyon, après avoir semé, pour ainsi dire, la parole de l'évangile autour de nous, sont arrivés enfin, appelés par notre respectable évêque, pour planter la Croix aux portes de notre ville et nous rappeler la croyance de nos pères*¹. En effet, la plantation d'une grande croix venait clore en apothéose des semaines d'activité missionnaire. Ici, il faut penser à ces gravures du XVI^e siècle où des navigateurs ou autres conquistadors plantaient la croix sur la plage où ils venaient de débarquer et signifiaient ainsi l'entrée symbolique de régions entières dans la chrétienté. Pour Vendôme et ses environs, il s'agissait d'une reconquête.

¹ GAUCHER DE PASSAC (Ph. J.), *Vendôme et le Vendômois ou Tableau statistique, historique et biographique du duché aujourd'hui arrondissement de Vendôme*, Vendôme : Morard-Jahier, 1824, p. 218.

A. Une population partiellement déchristianisée.

Les villes ont été plus sévèrement touchées que les campagnes par un quart de siècle de turbulences politico-religieuses, dont la flambée extrême, en 1793-1794, visa à éradiquer la religion catholique dans un pays déjà fortement travaillé par l'esprit des « Lumières » à la fin de l'Ancien Régime :

Comprendre le détachement religieux de la ville, c'est ainsi retrouver, derrière l'abandon – inégal et discontinu – des gestes de la pratique, l'échec d'une pastorale dans ses modalités successives. Au lendemain de la Révolution, la réalité religieuse de la ville se caractérise avant tout par un affaiblissement considérable de l'emprise ecclésiastique sur les élites et sur le peuple. Les déchirements révolutionnaires, la déchristianisation violente de l'an II, où se noue l'alliance d'une bourgeoisie « philosophe » et du mouvement sans-culotte, la longue et douloureuse parenthèse du Directoire, où les alternances de tolérance et de persécution sont aussitôt répercutées par les autorités administratives urbaines, la difficile mise en place du cadre paroissial concordataire, la disparition totale des réguliers, la destruction ou la laïcisation des églises et chapelles désaffectées, des couvents et des monastères urbains, jusqu'au repli de la vie religieuse dans les cercles dévots et les associations de piété, sont autant de causes d'éloignement ou d'abandon de traditions culturelles, déjà fragilisées par l'évolution des mœurs et des mentalités dans la seconde moitié du XVIII^e siècle².



Le collège de Vendôme au XIX^e siècle

À Vendôme, le collège – fondé par le duc César, le bâtard légitimé d'Henri IV – a traversé la tourmente sous la direction de deux de ses anciens enseignants oratoriens qui avaient quitté le froc : Lazare François Mareschal et Jean-Philibert Dessaignes. Leur direction, à la fois souple et efficace, avait maintenu la qualité de l'enseignement et le renom de l'établissement qui attirait des élèves venus d'autres régions, voire d'outre-Atlantique. Sans pour autant être un foyer « révolutionnaire », le collège était, en partie du moins, éclairé par les Lumières de la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Y étaient aussi sensibles nombre de notables citadins qui, d'ailleurs, avaient fait leurs humanités dans l'établissement : Diderot, Voltaire et Rousseau ne leur étaient pas étrangers ; et en cela, Vendôme ne se différençait pas des autres villes, notamment de Blois.

Même si le résultat final était comparable, la situation était quelque peu différente dans les campagnes du Vendômois. Un indéniable détachement touchait la pratique : sa mauvaise qualité, tout particulièrement masculine, suscitait les lamentations des curés et desservants dans les réponses à l'enquête de 1817 initiée par l'évêché d'Orléans (le diocèse de Blois était toujours supprimé) ; chacun dénonçait à qui mieux mieux la faible assistance aux offices – la femme à la messe, le mari au cabaret – et le non-respect du repos dominical, qui voyait nombre de paysans éparpillés dans les champs. Sans compter la danse, parfois nocturne ou organisée dans un hameau isolé, loin du regard désapprouvateur de « monsieur le curé ». La communion se raréfiait et ce relâchement n'était pas uniquement attribuable à des fidèles démotivés : un certain nombre de paroisses étaient dépourvues de prêtre attitré et c'était le plus souvent le desservant d'une paroisse voisine qui « binait », assurant le ministère auprès des deux communautés de fidèles ; d'où une présence moindre, surtout quand le prêtre était âgé et fatigué par des trajets allongés et multipliés.

² JOUTARD (Frédéric) [ss. dir.], *Du roi Très Chrétien à la laïcité républicaine*, tome 3 de l'« Histoire de la France religieuse », Paris : Éditions du Seuil, 1993.

La période allant du début de la Révolution à la fin du Premier Empire a été marquée, dans les villes mais aussi dans de nombreux villages, par l'apparition d'un noyau anticléric, dont l'existence n'était pas perceptible à la fin de l'Ancien Régime. En revanche, un socle de foi ou de religiosité a résisté aux assauts dans une bonne partie de la population, que l'on serait tenté de caractériser comme une religion de proximité. Sérieusement malmené pendant la Terreur, le pèlerinage marial de Villethiou n'a jamais vraiment cessé, bien que ses deux chapelains, Brou et Pilgrain, aient connu les rigueurs de l'emprisonnement ; et il est redevenu vivace dès l'aube du XIX^e siècle³. Un signe intéressant est l'attitude par rapport aux croix que les enquêtes confiées à la gendarmerie en prairial an XII révèlent⁴. Le mot d'ordre avait été de les faire disparaître. Les rapports, consultés pour certaines localités de l'Ouest vendômois, font ressortir plusieurs faits :

– Certaines croix n'ont pas été enlevées : pour le maire de Marcé, deux des trois croix recensées *sont de si ancienne date que l'on ne peut savoir de quelle autorité elles y ont été placées*. La croix du Haut-Feu, aux Hayes, *existe depuis longtemps avant la Révolution*. Le maire de Ternay certifiait que les trois croix de sa commune *existoient auparavant la Révolution*.

– D'autres croix ont été abattues ou enlevées, puis remises en place. C'était le cas à Montrouveau, pour la croix du carroi de la Cartaudière : [...] *cette ditte croix étoit d'ancienne date dans le dit caroi et à la Révolution fut arrachée et cachée dans le bois du Rousselin, que depuis cette époque elle a été relevée mais on n'a point su par qui*. À Lunay, le rapport signale trois croix *nouvellement plantées pour les stations du jubilé et que ces trois croix sont placées sur les anciennes bases* ; ce qui laisse supposer qu'elles ont pris la place d'anciennes croix.

– Il en était enfin qui avaient été plantées récemment. À Prunay, où l'influence des prêtres réfractaires avait été marquée, on dénombrait sept croix et on connaissait les noms des personnes qui les ont plantées. À Savigny-sur-Braye, elles étaient huit : *elles ont été plantées nocturnement et sans la permission d'aucune autorité et qu'il y a environ deux ans qu'elles sont replantées*.

Ces croix avaient un statut particulier : elles étaient souvent, en quelque sorte, des propriétés familiales, plantées par des ancêtres pour assurer la protection immédiate des personnes et des biens ; qu'elles aient été préservées, cachées, replantées n'a rien de surprenant. Quant à celles qui ont été récemment mises en place, on pourrait y voir un acte militant d'affirmation de l'appartenance à la communauté catholique. Quoi qu'il en soit, sauf exceptions, ces croix ne connaîtront pas les actes vengeurs qui atteindront les grandes croix de mission.

.B. La disette de prêtres.

Lorsque Louis XVIII monta sur le trône de France, en 1814, la situation du clergé catholique était devenue très critique. Avec 36 000 prêtres dans l'ensemble du royaume, l'effectif était réduit de plus de moitié par rapport à 1789. 3 345 succursales sur 23 000 étaient privées de desservants⁵. L'âge des prêtres rendait le constat encore plus alarmant : 82% étaient au moins quinquagénaires et 4% seulement avaient moins de quarante ans. Et G. Bertier de Sauvigny conclut avec Chateaubriand : *Toutes choses allant comme elles vont, dans vingt ans d'ici il n'y aura de prêtres en France que pour attester qu'il y avait jadis des autels*. Entre 1790 et la mise en place du Concordat, le recrutement des prêtres fut quasiment nul. Il reprit modestement sous le Consulat et l'Empire : 350 à 500 prêtres par

³ Voir LOISEL (J.-J.), « Villethiou, un pèlerinage marial au “siècle de Marie” », *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, 1997 ; p. 17-52.

⁴ AD 41, V4 9° B.

⁵ Voir BERTIER de SAUVIGNY (G.), *La Restauration*, Paris : Flammarion, 1955, p. 416.

an, contre 5 à 6 000 avant 1789 ; d'autant plus que les traitements des desservants et surtout des vicaires, très faibles, n'avaient rien d'attractif.

Les efforts des gouvernements successifs furent incontestables sous la Restauration : *Le gouvernement royal s'efforça d'améliorer la situation matérielle du clergé : [...] les différents traitements ecclésiastiques furent notablement augmentés ; par exemple, ceux des desservants, qui constituaient la classe la plus nombreuse des prêtres employés dans le ministère, atteignirent, en 1827, 900 et 1 000 francs. Parallèlement, des sommes considérables furent consacrées à la construction et à l'aménagement des séminaires, à la création de bourses d'études dans ces établissements, à la construction d'églises nouvelles. Le budget des cultes, dans l'ensemble, passa de 12 millions en 1815 à 33 millions en 1830*⁶. Les répercussions furent sensibles sur le recrutement : 918 nouveaux prêtres en 1815, 1 405 en 1820, 1 620 en 1825, 2 357 en 1830. Redressement spectaculaire puisque les ordinations sous la Restauration représentent un apogée pour l'ensemble du XIX^e siècle⁷.

.C. Les divisions du clergé héritées de la Révolution.

La plus évidente des divisions était celle de l'âge et le quart de siècle de panne absolue puis relative des recrutements, créait une véritable fracture entre générations : d'un côté, des ecclésiastiques blanchis sous le harnais, ayant exercé le ministère sous l'Ancien Régime, connu les dangers de la période révolutionnaire ; de l'autre, de jeunes prêtres fraîchement émoulus des séminaires remis en fonctionnement. La coupure fut certainement moins sensible à Vendôme que dans les campagnes, car il n'était pas question d'attribuer des postes importants à des ecclésiastiques peu aguerris. D'abord, les quatre paroisses d'Ancien Régime – Saint-Martin, Sainte-Madeleine, Saint-Bienheureux et Saint-Lubin – avaient fondu comme neige au soleil : la Trinité était devenue la paroisse principale et la Madeleine avait rang de succursale.

Le curé de la Trinité était archiprêtre du Vendômois et occupait un rang honorifique important dans le diocèse. L'abbé Jean-Baptiste Hersant occupa le poste dans les premières années du Concordat. Joseph Jacquet de Lahaye lui succéda en 1810 et fit la transition entre l'Empire et la Restauration, jusqu'à sa mort en 1818⁸. Il fut remplacé par Charles Habert, nommé par ordonnance royale du 13 janvier 1821, ancien secrétaire de M^{gr} de Thémines, l'évêque réfractaire de Blois ; après avoir été un des plus actifs promoteurs du schisme de la Petite Église, il avait rejoint le clergé concordataire⁹. C'était donc un homme âgé, qui occupait un poste exposé : on espérait que son passé dissident aiderait à ramener dans le giron de l'Église une partie de ses confrères « égarés ». À la tête de la succursale de la Madeleine officiait l'abbé Savare, jusqu'à son remplacement par l'abbé Anquetin que Raoul de Saint-Venant situa en 1813 ; cette date semble erronée, puisque les Archives diocésaines de Blois ont conservé une Ordonnance du ministre des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique, en date du 25 janvier 1826, agréant la nomination de l'abbé Anquetin¹⁰. Ce dernier, de santé fragile, était

⁶ BERTIER de SAUVIGNY (G.), *Op. cit.*

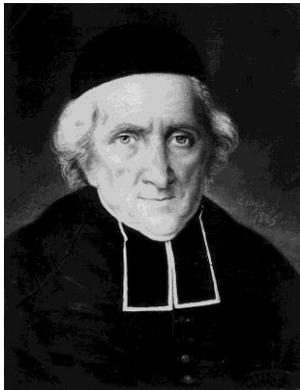
⁷ JOUTARD (Frédéric) [ss. dir.], *Op. cit.*, p. 190.

⁸ Voir LOISEL (J.-J.), *Le Crapaud de nuit*, Vendôme : Éditions du Cherche-Lune, 2001 ; la dernière partie est consacrée au ministère de Joseph Jacquet de Lahaye à la tête de la paroisse de la Trinité de Vendôme.

⁹ Voir LOISEL (J.-J.), « La famille Thoinier : de l'opposition réfractaire au schisme de la Petite Église », *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, tome 49, 1994 ; p. 81-106 (en particulier p. 91 à 95).

¹⁰ Dioc 41, N 269. L'abbé Anquetin fut d'abord desservant de la paroisse de la Madeleine de 1814 à 1826, puis curé à partir de 1826.

paralytique quelques années plus tard. À Vendôme, il fallut attendre les premières années de la monarchie de Juillet pour voir s'installer des prêtres jeunes et de tempérament affirmé, l'abbé Pierre Denis Caille à la Trinité en 1834 et l'abbé Pierre Jacques Breteau à la Madeleine en 1832. Il n'y eut donc pas confrontation directe mais succession de générations bien différenciées.



L'abbé Bonneau, curé d'Azé, ancien réfractaire.

La cohorte des vieux desservants de paroisses rurales restait divisée par les choix assumés pendant la Révolution : refus, prestation, rétractation du serment de 1791. Les anciens prêtres constitutionnels n'avaient pratiquement aucun espoir de promotion de la part d'un haut clergé composé d'anciens réfractaires : *les anciens jureurs, en dépit de toutes les amendes honorables, restent frappés d'une sorte de tare qui leur interdit tout espoir d'avancement*¹¹ Les rapports avec les fidèles étaient très variables ; parmi ceux qui avaient retrouvé leur paroisse de l'Ancien Régime, il en est qui y coulèrent une fin de carrière heureuse, comme l'ex-réfractaire Fleury à Prunay ou l'ex-assermenté Effray à Thoré ; tandis qu'à Azé, l'ancien réfractaire Bonneau cristallisait de fortes animosités. Et les prêtres passés à la « Dissidence », par opposition au Concordat de 1801, constituaient un groupe à part mais actif en Vendômois.

.2. Le Vendômois, foyer actif de la « Dissidence ».



Alexandre de Lauzière de Thémînes, évêque réfractaire et « dissident » de Blois.

M^{gr} Alexandre de Lauzière de Thémînes, évêque réfractaire de Blois, fut un des prélats qui refusèrent le Concordat et par là même il s'affirma comme un des chefs de ce qui fut désormais appelé la Petite Église ou « Dissidence ». En Loir-et-Cher, des foyers émergèrent à Blois et aux alentours, dans les campagnes du Perche ou la haute vallée du Loir vendômois, mais le principal se développa à Vendôme, animé par François Thoinier, ancien curé réfractaire de la paroisse Saint-Martin, activement secondé par quelques confrères. Les offices attiraient une nombreuse assistance dans plusieurs maisons de la ville ; les dissidents allèrent même jusqu'à organiser une cérémonie d'enterrement en public. François Thoinier et ses compagnons échappèrent à toutes les recherches de la police impériale. Ils bénéficiaient d'un solide réseau de soutien et de complicités, y compris dans les milieux notables de la ville : l'épouse du maire, Bucheron de Boisrichard, était une « dissidente »¹²...

Malgré le souhait de l'évêque d'Orléans, le pape Pie VII se refusa à condamner la Petite Église, ne voulant pas prendre le risque de fracturer plus encore la communauté catholique ; d'où le statut de « frères égarés » qui fut souvent accordé aux dissidents. Le seul succès de la police impériale fut l'arrestation et l'incarcération de Casimir Thoinier, frère cadet de François.

Avec la Restauration, un apaisement de la situation était envisageable ; il n'était plus question de traques policières – qui, au demeurant, avaient été inefficaces – et le clergé concordataire espérait ramener à la raison les confrères dissidents. Bien au contraire, ceux-ci poursuivirent leur ministère dans une semi-clandestinité : rien qu'à Vendôme, en avril 1816, ils disposaient de quatre oratoires dans des maisons privées, rue Saint-Bié, rue au Blé, rue Basse et rue Saint-Pierre-la-Motte. Le groupe

¹¹ BERTIER de SAUVIGNY (G.), *Op. cit.*, p. 418.

¹² Voir LOISEL (J.-J.), « La famille Thoinier [...] ».

le plus radical se rassemblait autour de René François Xavier Beaunier, dont l'action s'exerçait surtout dans le Haut-Vendômois et jusqu'aux environs de Cloyes ; dès le début, il s'était refusé à reconnaître la moindre autorité du pape et il avait même proclamé publiquement que si le pape venait dire la messe à Vendôme, il se considérerait comme damné d'y assister.

En 1817, Joseph Jacquet de Lahaye, curé de la Trinité de Vendôme depuis 1810, dressait un tableau pessimiste de la situation de sa paroisse :

La pluralité de notre ville n'est pas merveilleuse, la dissidence a tout gâté, tout perdu... Sous ce manteau, les indifférens pour la religion (et qui sont en très grand nombre) cachent leur négligence, leur paresse pour les exercices pieux. Beaucoup qui avant la Révolution même ne fréquentoient ni nos temples ni les sacremens continuent et ne changent point de conduite. Rien de si commode pour ces personnes-là que la dissidence. Peu de personnes, surtout parmi les hommes, fréquentent les sacremens. Un seul prêtre ne seroit pas gêné de faire la besogne que nous faisons en trois¹³.

Mais, point inquiétant pour les autorités royalistes, même les plus modérés des dirigeants de la Petite Église se montraient de plus en plus intransigeants, à l'instar de François Thoinier : *Il y a un grand schisme en France, à la tête duquel est le Souverain Pontife et il n'y a plus d'Église depuis le Concordat puisqu'il n'y a plus de centre d'unité.* S'estimant les seuls prêtres catholiques, ils se disaient en droit d'intervenir dans tout le diocèse ; leur influence gagnait dans les campagnes vendômoises.



*Joseph Jacquet de Lahaye,
curé de la Trinité de Vendôme*



*François Thoinier,
chef de la Petite Église vendômoise*

La plus importante tentative de conciliation est à mettre au crédit de l'abbé Jacquet de Lahaye : *Ainsi, le 16 mai 1817, M. de Beaumont, sous-préfet, est-il convaincu que ce sera l'entrevue de la dernière chance, lorsqu'il fait entrer François Thoinier dans son bureau. Le représentant du gouvernement adopte un ton conciliant pour demander à l'ecclésiastique s'il ne serait pas possible aux prêtres dissidents de venir dire la messe dans les églises de la Trinité et de la Madeleine, à des heures qu'ils choisiraient eux-mêmes. Aucune opposition à craindre de la part des curés concordataires de Vendôme qui consentent de grand cœur à ce partage. Et même, sur le bureau du sous-préfet, Thoinier peut voir une lettre signée Jacquet de Lahaye, dans laquelle ce dernier offre sa démission si son collègue renonce à la dissidence.*

¹³ Dioc 41, 270 N1. Dossier de la Trinité de Vendôme.

Mais Thoinier ne veut pas saisir la perche qui lui est tendue ; il se raidit dans une attitude intransigeante : il lui est impossible de célébrer la messe dans l'église de la Trinité parce que ce serait communiquer « in divinis » avec les schismatiques.

Un peu irrité par l'entêtement de son interlocuteur, M. de Beaumont lui fait observer qu'il ne souhaite pas se prononcer sur le bien-fondé de son attachement à M. de Thémynes, mais il le prie d'écrire au ci-devant évêque pour lui demander la permission « nécessaire » quant à la fréquentation des églises concordataires.

Devant une proposition aussi précise et concrète, Thoinier manifeste de l'humeur et rétorque d'un ton glacé que « son évêque le regarderait comme un imbécile, s'il faisait une chose comme celle-là ». [...] Et puis, même si M. de Thémynes lui disait de le faire, il refuserait par fidélité à ses principes. La discussion est close, les portes des oratoires dissidents également¹⁴.

Le schisme continuait donc et dans les années 1820, M^{gr} de Thémynes devenant le dernier des évêques de la Petite Église, le foyer vendômois était mis en lumière et il se maintint malgré le vieillissement des fidèles et des prêtres. Il n'y eut aucun ralliement jusqu'en 1829, date à laquelle Alexandre de Thémynes regagna le giron de l'Église concordataire sur son lit de mort ; un seul prêtre de Vendôme suivit son exemple. Réduire l'impact local de la Dissidence était un des objectifs majeurs de la grande mission de Vendôme.

.3. Le diocèse de Blois renaît de ses cendres.

.A. Monseigneur de Sausin.



*M^{gr} de Sausin,
évêque de Blois*

Après une tentative infructueuse en 1817, le diocèse de Blois, qui avait été supprimé par le Concordat, fut restauré par une loi, ratifiée le 12 octobre 1822 par le pape, comme celui de Chartres et vingt-huit autres. Le siège épiscopal fut attribué au grand vicaire de Valence, Philippe François de Sausin, qui fut consacré à Blois en 1823. Une de ses premières préoccupations fut la création d'un grand séminaire, dès 1823. Jusque-là, la formation des rares candidats à la prêtrise en Loir-et-Cher se faisait au grand séminaire d'Orléans : *L'année 1820 permet d'envisager l'avenir avec plus d'optimisme ; cette année-là, il y eut une ordination de 15 prêtres, de 22 diacres et de 19 sous-diacres pour le Loiret et le Loir-et-Cher¹⁵*. Un petit séminaire avait été rétabli à Blois en 1819.

Âgé de soixante-sept ans lors de sa prise de possession, M^{gr} de Sausin en avait passé plus de vingt en exil et avait regagné la France en 1815, dans

les fourgons des Bourbons. Du moins ne pouvait-il être soupçonné ou accusé de collusion avec les régimes qui s'étaient succédés depuis 1789.

Si ses préférences politiques n'étaient pas douteuses, il les manifesta moins ouvertement que ses collègues de Chartres et d'Orléans, qui affichèrent avec virulence leur soutien à la politique des « ultras » et de Charles X.

¹⁴ LOISEL (Jean-Jacques), *Le Crapaud de nuit*, p. 168-169.

¹⁵ VIGUERIE (Jean de), [ss. dir.], *Histoire religieuse de l'Orléanais*, Chambray-lès-Tours : Éditions CLD, 1983, p. 254.

Il était conscient des divisions de son clergé, soucieux de ne pas décourager complètement les anciens prêtres assermentés et de ramener à la bergerie les brebis égarées de la Dissidence. Il entreprit, malgré son âge, des visites pastorales dans tout son diocèse. Et il lança rapidement les deux grandes missions de Blois et de Vendôme dans le premier trimestre de 1824, avant même celle de Chartres (1827).

B. Premières missions.

Les missions du début du XIX^e siècle provoquèrent un effet de surprise et pourtant elles n'étaient pas une nouveauté dans l'action catholique : *Le procédé n'était pas nouveau et au XVIII^e siècle encore, des équipes de missionnaires animées par des personnalités puissantes et originales comme Grignon de Montfort et Brydaine avaient atteint de vastes auditoires. Mais vingt années d'interruption devaient faire apparaître la reprise des missions comme une innovation, et surtout, jamais, jusque-là, on n'avait mené cette œuvre d'une façon plus systématique et avec autant d'activité*¹⁶. La coupure de plusieurs décennies avait provoqué une sorte d'amnésie et le réveil n'en fut que plus brutal. Le retour des Bourbons leur donna un puissant coup de fouet. La Société des Missionnaires de France, animée par Jean-Baptiste Rauzan et l'abbé de Forbin-Janson, fut en flèche et donna le ton dès le retour définitif de Louis XVIII :

*[...] les Missionnaires de France arrivèrent de Paris le 25 novembre 1815 ; ils furent d'abord accueillis froidement, pour ne pas dire plus ; néanmoins la longue obstination des prédicateurs et l'appel à la crainte de l'enfer réveillèrent, vers Noël, la foi des habitants ; bientôt ce fut le succès : outre les citadins, les gens de la campagne accouraient matin et soir de plusieurs lieues à la ronde pour prendre part aux stations et entendre les prédications. Une immense procession qui dura six heures, à travers une ville somptueusement décorée, termina la mission où M. Rauzan, le collaborateur de M^{gr} de Forbin-Janson, avait réalisé des « tours de force »*¹⁷.

L'hostilité d'opposants citadins, la force d'entraînement des missionnaires, l'impact spectaculaire des grandes cérémonies extérieures, les ingrédients-clés des missions de 1824 étaient déjà présents en 1815, dans la capitale du diocèse auquel appartenait alors le Vendômois. Mais les populations urbaines n'étaient pas les seules visées. Les campagnes étaient aussi largement retournées à la friche spirituelle et il était urgent de débroussailler :

*À leur tour, les campagnes du diocèse [d'Orléans] bénéficièrent en 1816 et 1817 du zèle apostolique d'un chanoine de Limoges, directeur des missions de son diocèse, M. Reboul ; il prêcha des missions à Souday près de Mondoubleau, puis à Sougy, Huêtre, Terminiers, etc., en Beauce ; prédications de trois semaines, qui se terminaient par la plantation d'une croix. On le retrouve à Meung-sur-Loire en 1817 et 1818, à Mer et à Suèvres, où l'on accourt en foule*¹⁸.

Conduites par un seul ecclésiastique, ces missions en milieu rural étaient moins longues – trois semaines au lieu de six dans les villes importantes – et elles mettaient moins de moyens spectaculaires en œuvre ; toutefois, la plantation d'une croix était l'incontournable rituel final. Pourquoi Souday fut-il le seul village du Vendômois visité par le chanoine Reboul ? On peut supposer, sans pouvoir en fournir la preuve, que la demande de mission vint de Souday... Du desservant ?... D'un ou plusieurs châtelains de la commune (Glatigny, La Cour...) ?...

¹⁶ BERTIER de SAUVIGNY (G.), *La Restauration*, Paris : Flammarion, 1955, p. 435.

¹⁷ VIGUERIE (Jean de), [ss. dir.], *Op. cit.*

¹⁸ VIGUERIE (Jean de), [ss. dir.], *Op. cit.*

Le village ne paraissait pas plus que bien d'autres enclin à des luttes de clan, politiques ou religieuses. Mais il s'y passait tout de même quelque chose. Le 24 nivôse an XIII [14 janvier 1805], le maire, le citoyen Prenant, était prêt à louer la maison occupée par le curé pour une somme de 240 francs par an. Le préfet poussa les hauts cris et n'autorisa qu'un maximum de 100 francs. En septembre 1810, la population, par la voix de son maire, se déclarait prête à assurer au desservant un supplément de traitement de 500 francs, grâce à des souscriptions volontaires : à coup sûr, le paradis des curés de campagne se trouvait dans les collines du Perche !

Les premiers grincements se firent entendre à propos du logement de l'ecclésiastique. Il existait un *ancien presbytère* qui, de toute évidence, n'était plus en état de remplir son office. Le maire proposa une remise en état, que le conseil municipal vota, le 8 juin 1812. Décision qui déclencha une pétition, animée par l'ancien maire¹⁹. L'argumentaire était multiple :

– [...] *la commune de Souday n'est pas assez riche pour acheter un presbytère qui coûterait, avec les réparations à faire, tant au principal manoir qu'aux granges, fournil et écuries dont il est entouré, plus de 7 000 francs.*

– *Elle possède deux maisons dont l'une sert à loger l'instituteur et l'autre est affermée 180 francs à deux particuliers. Cette dernière convient sans doute sous tous les rapports pour loger le desservant [...].*

– [...] *Il faudrait donc avoir recours à des réimpositions qui pèseront directement sur les propriétaires les plus imposables, lesquels ont fait, cette année, de grands sacrifices pour secourir les indigens [...]*

– [...] *qu'il est plus convenable et plus avantageux pour les communes de se servir de la maison dite le Collège des filles pour loger leur Desservant, dont les sentiments de modération et d'humilité coïncident si bien avec le ministère honorable qui lui est confié, s'opposent aux vaines idées de faste et d'ostentation que les lois condamnent et que la Religion réprouve [...]*²⁰.

La réplique de Brulé, le maire en place, fut envoyée au préfet le 23 juin : *Monsieur, il s'est fait une cabale dans la commune. Deux individus de la commune ont fait un parti. Ces deux individus sont Félix Linais, propriétaire, et Prenant ancien maire destitué [...].*

Ce n'est point l'intérêt pour la commune qui a conduit Linais à faire ces démarches, mais au contraire l'envie de l'acquérir, puisque Linais hier matin 22 du présent, il a offert à la propriétaire 6 000 francs dudit presbitère. Ce qui sera la cause qu'il en coutera ce prix à la commune, si Monsieur le Préfet nous autorise à en faire l'acquisition. [...]

*Ces deux individus n'ont point de religion ; ils ne font cela que pour tâcher d'expulser et absenter notre desservant qui est un digne prêtre pour l'instruction des enfants et pour les exemples dans la commune*²¹.

Ces textes fleurent bon la querelle de personnes et de pouvoir entre l'ancien maire – qui avait tout de même été destitué – et le nouveau. Les deux clans prenaient la défense du desservant, digne pour les uns, plein de modération et d'humilité pour les autres : l'un des deux avançait-il masqué ?

¹⁹ Voir LOISEL (J.-J.), « Curés et maires de Souday au XIX^e siècle : touche pas à mon pouvoir ! », *Cahiers percherons*, 2002-3 ; p. 1-29.

²⁰ AD 41, 253 O⁶ 1. Pétition datée du 19 juin 1812 ; de nombreux signataires portaient le nom de Trécul, dont « Trécul de Glatigny ».

²¹ Ibid.

L'accusation d'irrégion était lancée contre l'ancien maire. L'affaire traîna encore quelques années et trouva son épilogue avec une ordonnance royale du 30 avril 1816 :



Ces maisons anciennes de Souday ont sûrement connu la mission de 1816.

[...] le Maire de la commune de Souday, département de Loir-et-Cher, est autorisé à acquérir au nom de cette commune, moyennant la somme de 6 100 francs, prix d'estimation, l'ancien presbytère et ses dépendances [...]²².

1816 : l'année de la mission du chanoine Reboul. On ne peut s'empêcher de penser qu'un courant anticlérical était en gestation et que c'est peut-être pour enrayer son développement que l'on sollicita la venue d'un prédicateur²³. Quant au déroulement de la mission, sur lequel les informations font défaut, on peut supposer qu'il fut sans encombre :

Il prêcha trois semaines à Souday, non loin de Mondoubleau : et malgré l'hiver, il sut attirer à ses instructions les paroissiens d'alentour. Plusieurs curés, témoins du bien qu'il avait fait, le prièrent de venir chez eux. Il revint en effet l'année suivante²⁴.

.C. Les « ultras » au pouvoir.

Vendôme ne manqua pas d'occasions de manifester officiellement son attachement aux Bourbons, dont la ville s'honorait d'être le berceau. Une des plus notables fut le passage du duc d'Angoulême, le 1^{er} décembre 1823. Louis Antoine de Bourbon, de retour de l'expédition d'Espagne dont il était le généralissime, arrivait auréolé des lauriers de la victoire. Cette campagne, conduite avec une armée de 100 000 hommes, avait débuté le 7 avril 1823. L'objectif était de rétablir sur son trône le roi Ferdinand VII. Une fois franchie la Bidassoa, l'affaire avait été rondement menée et les troupes françaises étaient entrées dans Madrid le 24 mai. La dernière phase se déroula devant Cadix, ville de mauvaise mémoire pour les armées françaises : non loin de là, Trafalgar avait été un désastre naval (1805) et Soult s'était cassé les dents en voulant assiéger Cadix (1810 à 1812). Le 31 août, les forts du Trocadéro cédaient à la poussée des troupes françaises, ouvrant les portes de la ville. Et le 1^{er} octobre 1823, le duc d'Angoulême accueillait Ferdinand VII. Ulcéré par les excès de la terreur blanche que le roi encouragea, le général refusa le titre de prince du Trocadéro qui lui était offert et regagna la France. Cette aventure militaire au-delà des Pyrénées eut des conséquences importantes pour la royauté française :

Comme l'escomptait Chateaubriand, la France reprenait son rang en Europe et la dynastie asseyait sa légitimité par la victoire. La Restauration, en renouant avec la politique extérieure glorieuse de ses ancêtres, battait l'Empire sur son propre terrain et semblait définitivement fondée²⁵.

²² Ibid.

²³ Ce qui n'empêcha pas ce courant de prendre force et de s'exprimer au début de la monarchie de Juillet (voir ci-après) et de s'épanouir sous la Troisième République [Voir LOISEL (J.-J.), *Le Moblot du Christ. Un curé du Perche sous la III^e République*, Rémalard : Éd. Fédération des Amis du Perche, 2005 ; 356 p.].

²⁴ SEVRIN (Abbé Ernest), *Les Missions religieuses en France sous la Restauration (1815-1830)*, Procure des prêtres de la Miséricorde, 1948, p. 276.



*Le duc d'Angoulême et la prise
du Trocadéro.*



C'est cet homme que Vendôme acclama le 1^{er} décembre. Et les éloges furent vibrants. Écoutons la louangeuse harangue de Lazare François Mareschal, maire de Vendôme, à « Son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Angoulême à son retour de l'immortelle expédition d'Espagne » :

Monseigneur, Issu de Henri IV, formé de bonne heure par un Condé, Vous deviez, accomplissant la devise de Bayard, conduire les Français aux sentiers de la gloire et de l'honneur. Votre Altesse Royale a justifié la confiance de Sa Majesté. Elle s'est concilié l'amour et la fidélité des troupes dont elle connaissait la bravoure. Elle s'est montrée aussi magnanime dans ses intentions, qu'intrépide dans les combats : les obstacles ont relevé la gloire du triomphe ; et, noble rival du grand Vendôme, Vous avez rétabli le trône de Ferdinand II.

Grâce au Ciel qui a protégé vos armes, Vous rentrez parmi nous couvert des lauriers de la victoire, entouré de l'admiration de l'Europe, et comblé des bénédictions des Français. Vendôme, la ville des Bourbons, jouit, un instant, de la présence d'un Héros ; et, dans ce jour si glorieux pour elle, j'ai le bonheur de Vous offrir son hommage et ses vœux. Vivez ! Régnez ! Prince ! Et daignez conserver le souvenir de notre enthousiasme et de notre amour.

Vive le Roi ! Vive le Duc d'Angoulême !

L. F. Mareschal avait le vers facile et il ne manqua pas si belle occasion d'empoigner la lyre :

*Un peuple qui, longtemps, combattit pour ses Rois,
Qui méconnut le Corse, et son frère et ses lois,
Qui résista, fidèle, à toute leur puissance,
Et fit à l' »univers admirer sa constance :
Le peuple d'Ibérie, aujourd'hui déchaîné
Aux plus cruels excès, aveugle est entraîné. [...]*



Lazare François Mareschal

²⁵ Voir WARESQUIEL (Emmanuel de) et YVERT (Benoît), *Histoire de la Restauration (1814-1830)*, Paris : Perrin, 1996, p. 356. Vendôme a conservé le souvenir de cette campagne de 1823 : une maison, construite cette année-là, porte toujours le nom de « Trocadéro » ; elle devint la propriété d'Armand de Beaumont, ancien sous-préfet de Vendôme au début de la Restauration.

*Le Ciel a partagé la cause des BOURBONS,
Et d'Angoulême ajoute à l'éclat de leurs noms :
De ses exploits, Louis s'applaudit et s'honore ;
Tout Français, de ses vœux le poursuit, et l'adore. [...]*

*Mais déjà la Patrie apprête les lauriers
Qui vont ceindre le front de nos vaillants guerriers,
Et Louis veut bénir le fils de sa tendresse,
Puissant par ses exploits, et grand par sa sagesse.
Venez, Prince ! Vivez ! Et, sur le trône un jour,
Vous serez, des Français, et l'orgueil et l'amour.*

Le maire étant indisposé, ce fut le préfet de Loir-et-Cher en personne, le comte de Saint-Luc, qui remit un « superbe manuscrit » de ce poème au duc d'Angoulême²⁶.

Les collégiens étaient mobilisés pour la circonstance, comme l'écrivait Louis de Fontenille à ses parents, le 9 décembre : *Nous avons reçu la visite du duc d'Angoulême le 1^{er} de ce mois, à 10 heures du matin. On lui avait dressé un arc de triomphe à l'entrée de la ville sur lequel on avait écrit des vers faits par M. Mareschal père qui est encore maire de Vendôme, mais il était alors malade. Toute la garde nationale était sous les armes et les chasseurs en garnison ont été à sa rencontre. Nous étions à quelque distance de l'arc de triomphe et le duc d'Angoulême, en passant devant nous voulait s'arrêter, mais les cris de « Vive le duc d'Angoulême ! » ont empêché le postillon d'entendre et ils ne se sont arrêtés que sous l'arc de triomphe où le préfet de Blois et les principaux de la ville lui ont lu une harangue faite par M. Mareschal. Le duc d'Angoulême a paru fort content de sa réception. En effet, pour une petite ville comme Vendôme, tout était assez bien arrangé ; la grande rue par où devait passer le prince avait un coup d'œil magnifique ; elle était tapissée de drapeaux et de guirlandes de lauriers et on l'avait aussi couverte de sable²⁷.*

L'événement cimentait le lien entre Vendôme et les Bourbons, mais il ne faut rien exagérer. L. F. Mareschal, en tant que codirecteur du collège, avait encensé tous les régimes pour préserver son établissement ; dix ans plus tôt, avec l'ensemble du conseil municipal, il avait voté cette adresse destinée à l'impératrice Marie-Louise, de passage dans la ville :

Nous sentons plus que jamais le besoin d'une paix glorieuse et la nécessité de conserver dans son intégrité l'Empire français qui est l'héritage de nos pères et le fruit des victoires du héros qui nous gouverne²⁸.

²⁶ « Hommage du maire de Vendôme au Prince Généralissime de l'armée d'Espagne, par L. F. Mareschal », Blois, 1823 [Fonds local de la Bibliothèque communautaire de la BCTV].

²⁷ FROISSART (Ludovic Damas), « La famille de Fontenille et le collège de Vendôme », BSAV, 2002, p. 76-97.

²⁸ Registre des délibérations municipales de Vendôme, 24 octobre 1813 [Archives municipales de Vendôme].

Tandis que Vendôme encensait le duc d'Angoulême, les milieux politiques « ultras » s'affairaient à tirer le meilleur parti de la victoire espagnole. Juste avant Noël, la dissolution de la Chambre des députés fut annoncée ; des élections législatives se tiendraient les 26 février et 6 mars 1824. Villèle et les siens mirent tout en œuvre pour l'emporter. Une circulaire du garde des Sceaux illustre l'énorme pression sur les fonctionnaires :

Si le fonctionnaire refuse au gouvernement les services qu'il attend de lui, il trahit sa foi, il rompt volontairement le pacte dont l'emploi qu'il exerce avait été l'objet et la condition. C'est la plus certaine et la plus irrévocable des abdications. Le gouvernement ne doit rien à celui qui ne lui rend pas ce qu'il lui doit²⁹.



1824 : le roi Louis XVIII est mort...



... Vive le roi Charles X!

L'évêque de Blois ne se tint pas à l'écart de la lutte politique, mais s'y engagea au contraire très clairement, comme en témoigne cette circulaire envoyée à « Monsieur et cher Coopérateur », le 22 janvier 1824 :

La protection spéciale que le gouvernement du Roi accorde aux Ministres de la Religion leur impose l'obligation d'entrer dans ses vues et de coopérer autant qu'il est en eux, à seconder ses desseins. L'Autel et le Trône sont intéressés aux choix qui vont avoir lieu dans les élections générales qui se préparent. Je ne doute point, Monsieur, que vous n'employez votre influence pour exciter le zèle, effacer les divisions, ramener les cœurs encore égarés par les doctrines révolutionnaires et préparer ainsi les bons choix dont la France a besoin. Il ne vous sera pas difficile d'indiquer à vos paroissiens-électeurs ceux qui pourront dignement les représenter. La confiance dont Sa Majesté a honoré nos anciens Députés, en les nommant Présidens de nos nouvelles assemblées, prouve assez que leur élection lui sera très-agréable, et ne peut par là qu'être avantageuse pour notre département.

Je connais assez votre attachement sincère à la Religion et au Roi pour être persuadé que vous employerez tous vos moyens pour diriger sur ces principes le suffrage de ceux qui vous donnent si justement confiance³⁰.

Le résultat fut à la hauteur des moyens de pression mis en œuvre : quelques mois avant de mourir, Louis XVIII put saluer la « Chambre retrouvée », par allusion à la « Chambre introuvable » de 1815. La victoire des « ultras » fut écrasante : laminés, les libéraux ne conservaient que 19 sièges sur un total de 430 députés. À Vendôme, l'ultra Josse-Beauvoir restait en place. Lorsque s'ouvrit l'année 1824, les conditions étaient particulièrement favorables pour les tenants d'une alliance étroite entre le Trône et

²⁹ Cité dans WARESQUIEL (Emmanuel de) et YVERT (Benoît), *Op. cit.*

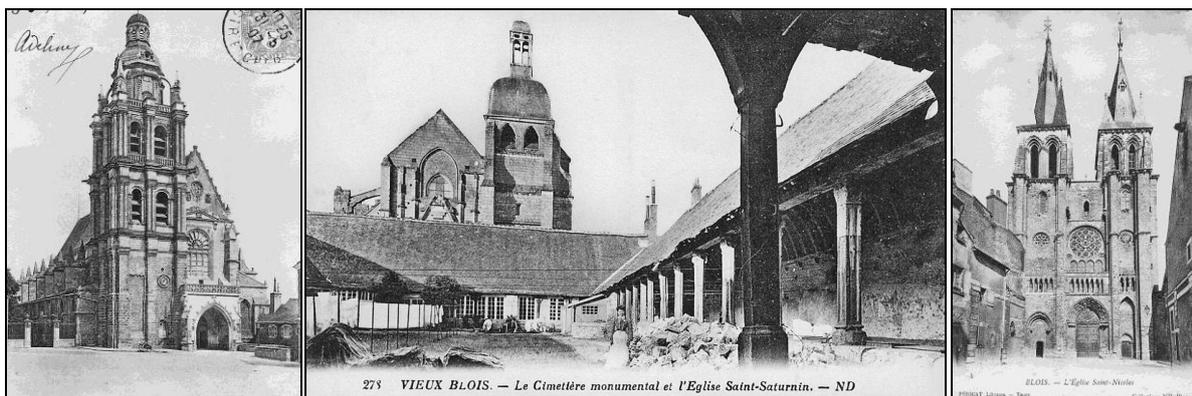
³⁰ AD 41, V5/11.

l'Autel. C'est alors que M^{gr} de Sausin prit l'initiative de deux grandes missions successives : la première dans sa ville épiscopale de Blois, la seconde à Vendôme.

.D. La mission de Blois (janvier-mars 1824).

Elle se déroula du dimanche 18 janvier au jeudi 4 mars 1824³¹. Elle mobilisa huit missionnaires de Saint-Martin de Tours, intervenant dans trois édifices religieux de la ville :

- à la cathédrale : les abbés Donnet, de Villecourt et Suchet ;
- à Saint-Nicolas : les abbés Dufêtre, Nogret et Marcel ;
- à Saint-Saturnin : les abbés Nivet et Énoc.



Cathédrale de Blois

Saint-Saturnin

Saint-Nicolas

Cinq d'entre eux se retrouveront dans la mission de Vendôme et l'occasion sera fournie de faire plus ample connaissance avec eux. Des trois autres, deux deviendront évêques, Nogret à Saint-Claude et de Villecourt à La Rochelle, où il aura pour vicaire général l'abbé Pallu du Parc, futur évêque de Blois. Une première occasion de constater que cette poignée de missionnaires étaient appelés à de belles carrières ecclésiastiques.

L'historien Gaston Bordet a clairement défini la démarche de ce type de mission *qui fait prendre conscience à l'homme de sa petitesse, de son péché, en même temps que de la grandeur et de la bonté de Dieu.*

Un lien dialectique rattache ces deux pôles, c'est le sacrement des trois « P », Péché, Pénitence, Pardon ; il consacre une vision dichotomique de l'univers mental des populations de l'époque et du système idéologique traditionnaliste et simpliste dans lequel on voulait les enfermer : pessimisme envers l'homme, optimisme envers Dieu³².

La période hivernale choisie était habituelle : l'hiver permettait d'attirer des populations difficilement disponibles en d'autres saisons, notamment les paysans des alentours, mais aussi des compagnons et des artisans. Le programme de la mission fut annoncé par « placards » avant même l'arrivée des missionnaires : il était identique à celui qui fut ensuite développé à Vendôme et qui sera détaillé par la suite. L'assistance était invitée à faire preuve d'assiduité : on pouvait y gagner

³¹ Pour une étude plus détaillée de cette importante mission, voir LOISEL (J.-J.), « La grande mission de 1824 en Loir-et-Cher et notamment à Blois », *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, tome 56, 2001 ; p. 191-230.

³² Voir BORDET (Gaston), *La Grande Mission de Besançon*, Paris : Le Cerf, 1998.

l'indulgence plénière accordée par le pape Léon XII aux missionnaires, à laquelle l'évêque de Blois avait ajouté une indulgence de quarante jours.

L'emploi du temps de la mission était particulièrement contraignant et il en alla de même à Vendôme. Il faisait encore nuit lorsqu'on se rendait dans les églises pour les premiers exercices religieux ; le froid régnait à l'extérieur comme à l'intérieur des sanctuaires. Pour nombre des assistants, la fin des exercices matinaux marquait le début d'une longue journée de labeur ; celle-ci terminée, il faudrait revenir devant les autels, pour prier, chanter des cantiques, écouter gloses et sermons, avant de regagner le domicile à la nuit tombée. Et ceci pendant plus d'un mois et demi... La dimension physique et nerveuse de la mission, si elle relevait de la performance pour les prédicateurs, était aussi bien réelle pour la population qui la suivait. Les participants étaient totalement immergés dans ce programme très dense. La mission s'installait dans la ville comme un monde à part qui, par moments, débordait sur le reste de la cité par ses grandes manifestations extérieures.



Armoiries de M^{sr} de Sausin

La cérémonie d'ouverture donna lieu à une grande procession présidée par l'évêque : *en tête la bannière de la très sainte Vierge suivie de toutes les demoiselles de la confrérie, la bannière du saint ange gardien suivie de tous les jeunes gens qui y étaient attachés, du nombre desquels étaient les étudiants du petit séminaire, les trois paroisses dans leurs rangs, le grand séminaire, le chapitre et Monseigneur. Suivaient ensuite le préfet, le maire, le tribunal, le conseil municipal et toutes les administrations civiles et militaires, les religieuses des trois établissements charitables de la ville, et une affluence de peuple tant de la ville que des campagnes environnantes, telle qu'on n'en avait vue depuis longtemps*³³.

Un des principaux moments spectaculaires fut la procession au cimetière de la paroisse Saint-Louis de Blois. Sur place, dans le discours de Dominique Dufêtre, chaque catégorie d'âge, de richesse, de gloire ou de beauté était appelée à se confronter à la mort :

– *Jeunes gens, venez contempler les cendres inanimées de vos parents, de vos amis qui à votre âge et peut-être plus jeunes que vous ont été moissonnés par la Mort [...].*

– *Venez, avarés pour qui l'or, les richesses, les grands domaines ont été des idoles. Voyez le tombeau de celui que vous avez connu, qui, comme vous, n'était attaché qu'à l'or, aux richesses et aux domaines, il vous dit : l'or est bien terni aux yeux de celui qui habite le séjour des morts [...].*

– *Approchez-vous, jeune personne, idolâtre de vos charmes et de votre beauté, qui l'estimez par les moyens de séduction qu'elle vous donne, contemplez cette fosse fraîchement fermée : elle renferme les charmes et la beauté de votre amie qui, comme vous, ne les employait que pour faire des conquêtes. Voyez en quel état quelques jours l'ont réduite, les vers la rongent, la pourriture la consume. Vous fuyez, mais en fuyant, écoutez au moins sa voix qui vous dit : vanité des vanités [...]*³⁴.

La plantation de la croix était la cérémonie qui venait clore la mission en apothéose. Il avait fallu, longtemps à l'avance, faire fabriquer l'imposante croix haute de 11,37 m et d'un poids de 3 500 livres. Celle-ci fit se relayer des centaines de porteurs pour son transport, le jeudi 4 mars. Vint alors le grand moment final :

Elle a été enlevée avec de gros cables et de grandes grues et le pied a été placé dans l'ouverture qui lui avait été destinée à près de six pieds de profondeur. Alors les cris d'enthousiasme « Vive Jésus,

³³ Extrait du *Récit détaillé de la Mission qui a eu lieu à Blois en 1824*, document manuscrit [Dioc 41, 5 E 1].

³⁴ *Récit détaillé de la Mission qui a eu lieu à Blois en 1824*.

Vive la Croix » se sont fait entendre de toutes parts, comme ils l'avaient entendu dans toutes les rues³⁵.



La plantation de la grande croix était toujours le moment fort des missions.

La grande mission de Blois ne fut pas accueillie à bras ouverts par toute la population citadine. Ces quelques vers, composés par le principal du collège de Blois, l'attestent clairement :

Ils vont tout diviser dans le sein des familles...

Ils vont de l'amitié rompre les nœuds si doux,

Effaroucher les cœurs et brouiller les époux.

Rallumant des partis les vieilles étincelles,

Ils vont en réchauffer les trop longues querelles³⁶.

À Blois, comme à Vendôme, le collège était un lieu suspect par excellence aux yeux des missionnaires. Si le clergé avait la haute main sur l'enseignement primaire, son influence était moins hégémonique sur les établissements secondaires qui formaient les futures élites du pays. Ceux-ci étaient considérés comme les bouillons de culture de l'esprit philosophique, du raisonnement critique et les prédicateurs n'y comptaient pas que des partisans...

L'étude de la mission de Blois, parue dans la *Semaine religieuse* de 1911, ne dissimule pas ces hostilités qui n'étaient pas limitées au cadre du collège : *Plus d'une fois également, il [l'abbé Donnet, supérieur de la mission] eut à venger la mission. L'idée était alors peu comprise et rencontrait des adversaires décidés. L'irrégion aussi sans doute s'en mêlait. Il paraît qu'à Blois les cafés et les salons se coalisaient contre l'œuvre sainte. On organisait des fêtes pour faire échec aux missionnaires ; on leur prêtait des vues politiques et intéressées.* Cafés, salons, fêtes privées, ces termes indiquent assez clairement que l'opposition à la mission avait pour figures de proue des notables, membres de la bourgeoisie aisée et sensibles aux sirènes voltairiennes.

Par bien des aspects, la mission de Blois préfigurait celle de Vendôme qui allait la suivre de quelques jours et se dérouler selon un programme quasiment identique.

³⁵ Ibid.

³⁶ LOISEL (J.-J.), « La grande mission de 1824 en Loir-et-Cher et notamment à Blois » [...], p. 221.

.II. La mission de Vendôme (mars-avril 1824).

.1. Les missionnaires.

.A. La genèse du groupe.

Ce fut M^{gr} du Chilleau, archevêque de Tours, qui, le premier dans la région, fit appel à des prêtres de la Société des Chartreux de Lyon pour diriger des missions dans son diocèse, en 1822³⁷ ; et dès son arrivée à Blois, M^{gr} de Sausin se préoccupa d'en faire bénéficier le sien. Les Chartreux étaient installés à Lyon depuis 1580, ce qui vaut à la ville de posséder une belle église baroque, avec leur église Saint-Bruno ; mais là s'arrête le lien entre les Chartreux de Lyon et les missions du Loir-et-Cher et de Touraine. Un rôle décisif revient au cardinal Fesch, oncle de Napoléon :

L'Institution des chartreux tire son origine de la volonté du cardinal Fesch de créer un établissement de missionnaires, destinés, au lendemain du rétablissement du culte catholique, à assurer la rechristianisation de son diocèse, en faisant appel à des prêtres spécialement formés à la prédication. D'emblée, il décide de les installer dans les anciens bâtiments de la chartreuse de Lyon, vendus en 1791, dont il rachète patiemment plusieurs lots de 1810 à 1815³⁸.

En 1806, il prit contact avec le célèbre prédicateur bordelais, Jean-Baptiste Rauzan, qui s'installa sur une partie du site l'année suivante, créant la Société des Missionnaires de France. Ceux-ci agirent d'abord dans le diocèse de Lyon ; mais un décret impérial de décembre 1809 ordonna la dispersion de toutes les congrégations missionnaires et provoqua le départ de J.-B. Rauzan. Le renouveau intervint quelques années plus tard :

Dès 1816, les prêtres de la Société des pères de la Croix de Jésus, créée sous le vocable de saint Irénée, à l'instigation du vicaire général Bochard, en conformité avec le souhait du cardinal Fesch, s'installent dans le grand bâtiment des hôtes, la Maison carrée, et, bientôt rejoints par d'autres prêtres, engagent leur ministère missionnaire sous la direction, après le départ de l'abbé Bochard, de Jean-Marie Mioland (1788-1859), futur évêque d'Amiens et archevêque de Toulouse³⁹.

M^{gr} du Chilleau prit contact avec Ferdinand Donnet, un des prêtres issus de cette société de missionnaires de Lyon, qui accepta de le rejoindre à Tours avec quelques compagnons, les abbés Dufêtre, Nivet et Cherbonnières. Le groupe s'étoffa rapidement :

[...] sept nouvelles recrues vinrent, cette année même, porter à onze les membres de la petite Société, qui comptait alors, sans s'en douter, quatre futurs évêques. Et on les voit, l'année suivante, évangéliser le Blésois, tout proche de la Touraine : leurs missions de Blois, de Vendôme et de Romorantin eurent beaucoup d'éclat. La même année, partagés en deux groupes sous la direction de MM. Dufêtre et Donnet, ils firent des missions cantonales d'un type assez nouveau : ils prêchaient et confessaient dans toutes les paroisses du canton ; mais les principaux exercices, les cérémonies et la communion générale se faisaient au chef-lieu⁴⁰.

³⁷ Certains textes semblent attribuer l'appel à Ferdinand Donnet à M^{gr} de Montblanc et non à M^{gr} du Chilleau. Ce dernier, très âgé, décéda en novembre 1824 ; et M^{gr} de Montblanc fut son coadjuteur, avant de lui succéder sur le siège archiépiscopal de Tours.

³⁸ BEGHAIN (Patrice), BENOIT (Bruno), CORNELOUP (Gérard), THEVENON (Bruno), *Dictionnaire historique de Lyon*, Éditions Stéphane Bachès, 2009.

³⁹ BEGHAIN (Patrice), BENOIT (Bruno), CORNELOUP (Gérard), THEVENON (Bruno), *Op. cit.*

⁴⁰ SEVRIN (Abbé Ernest), *Op. cit.*, p. 42.

Ainsi naquit la Société des missionnaires de Saint-Martin de Tours. Pendant l'année précédant leurs interventions en Loir-et-Cher, les missionnaires de Saint-Martin agirent dans le diocèse de Tours : à Bourgueil, le 9 février 1823 ; à Amboise, le 26 mars ; à Neuvy-le-Roi, le 19 octobre ; à Montrésor, le 30 décembre ; à Orbigny, le 7 décembre ; à Génillé, le 16 décembre⁴¹.

.B. Ferdinand Donnet.

Instruit par tes leçons et docile à ta voix,

*Chacun pleure son crime et dit : j'aime et je crois*⁴².

Les abbés Ferdinand Donnet et Dominique Dufêtre furent les figures majeures des missions de Blois et de Vendôme. Le premier était né le 16 novembre 1795 à Bourg-Argental, dans le département de la Loire. Fils d'un médecin, il fit ses études au collège d'Annonay, où il se lia d'amitié avec Marie Auguste Fabre des Essarts, qu'il retrouva certainement avec plaisir en 1824, à Blois où ce dernier était vicaire général de M^{gr} de Sausin. Puis il entra au séminaire de Saint-Irénée à Lyon, dont il devint un des élèves les plus brillants. C'est lors d'un examen pour entrer dans cet établissement que la tradition évoque une rencontre avec le futur curé d'Ars :

*Quelque temps auparavant, lors d'un examen en vue d'entrer au Grand séminaire de Lyon, Vianney et Donnet s'étaient rencontrés. L'insuffisance du premier fut alors prononcée, non en dernier ressort heureusement. Quant au futur cardinal, qui avait brillé à l'examen, il n'oublia jamais l'entretien qu'il eut avec son confrère malheureux, ni l'attitude si profondément humble qui l'avait frappé chez lui*⁴³.

Ses capacités étaient si évidentes qu'en attendant d'avoir atteint l'âge de l'ordination il fut nommé professeur au collège de Belley. Ordonné prêtre à Grenoble en 1819, il entra dans la maison des missionnaires de Lyon. Après un vicariat à La Guillotière, il était curé d'Irigny lorsqu'on le sollicita de venir exercer ses talents à Tours⁴⁴.

On sait peu de choses du physique et de la personnalité de l'abbé Donnet. Les informations sont généralement tardives et concernent le cardinal-archevêque de Bordeaux plus que le jeune prédicateur :

– [...] *Au physique, c'était un homme de taille moyenne, un peu fort, la figure épanouie et un peu rouge, sous une couronne de cheveux blancs*⁴⁵. Un peu moins fort, une chevelure plus fournie et moins blanche, tel apercevons-nous Ferdinand Donnet en 1824...

– *L'abbé Donnet, directeur de la mission, avait toutes les qualités requises pour l'accomplissement d'une tâche parfois très délicate. Il sut, par son caractère aimable et son esprit conciliant, aplanir les*

⁴¹ *Souvenirs de la Mission de Vendôme dans les églises de la Trinité et de la Magdeleine en mars et avril 1824.* Vendôme, chez Morard-Jahyer, imp. libr., Blois ; chez M^{me} Jahyer, imp. du Roi, de l'Évêché, etc., 1824.

⁴² Légende versifiée, figurant au bas d'un portrait de Ferdinand Donnet, œuvre de Ferrand, professeur de dessin au collège de Vendôme. Ces vers ont été composés par Lazare Mareschal, maire de Vendôme. Une autre personne proposa les vers suivants : *Pressé, persuadé par tes raisonnemens / L'Incrédule renonce à ses égaremens.*

⁴³ *Semaine religieuse* de Blois, année 1911, p. 269 : « La mission de Blois en 1824 », par le Père Boulliau.

⁴⁴ Voir ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires français*, 1889.

⁴⁵ *Semaine religieuse* de Blois, année 1883, « Le cardinal Donnet » [notice nécrologique], p. 71.

difficultés qui se présentèrent. Il possédait aussi, dans la conversation, l'art souverain de charmer ses interlocuteurs et de les amener bientôt à penser comme lui⁴⁶.

– Pathétique, pratique et anecdotique, telle paraît avoir été dans son ensemble la prédication du supérieur des missionnaires. On y pressent ce que fut plus tard le cardinal : un homme intelligent, avisé et tout rond ; et l'on voit déjà percer le « bonhomme » qui aima les histoires amusantes et en conta volontiers⁴⁷. Sans aller jusqu'à en faire un joyeux drille, les phrases du Père Boulliau confirment l'image d'un homme agréable en société.

La suite de la carrière de Ferdinand Donnet fut remarquable et il serait trop long d'en donner ici plus que quelques balises. M^{gr} de Sausin s'efforça de retenir un peu à Blois, ce jeune ecclésiastique si prometteur : il y parvint pour quelques mois en lui donnant la direction du petit et du grand séminaire ; il fut distingué chanoine de la cathédrale de Bois (Ultérieurement, il en sera chanoine d'honneur).



*Ferdinand Donnet
archevêque de Bordeaux*

En 1827, il fut nommé à la cure de Villefranche, dans le Rhône. En 1833, M^{gr} de Forbin-Janson, évêque de Nancy, qui l'avait connu à la Chartreuse de Lyon, en fit son coadjuteur avec le titre d'évêque de Rosa *in partibus*. Le 30 novembre 1836, il fut nommé archevêque de Bordeaux ; un bref de Grégoire XVI, du 2 février 1838, lui conféra le titre de comte romain. Il fut élevé à la dignité de cardinal le 15 mars 1852 par Pie IX et entra de droit au Sénat, où il intervint fréquemment. Après un épiscopat de quarante-sept ans – un des plus longs de l'histoire de l'église de France – il s'éteignit le 23 décembre 1882, à Bordeaux.

Il conserva un attachement au diocèse de Blois :

– [...] il n'oublia pas Blois et lorsqu'il fut coadjuteur de Nancy en 1836, il accepta avec un cordial empressement, à l'occasion d'une maladie de M^{gr} de Sausin, de faire l'ordination de la Trinité dans le Grand séminaire, dont il avait été le premier supérieur⁴⁸.

– Un pontife, zélé pour la gloire de Marie, M^{gr} Pallu du Parc, avait obtenu de Rome le privilège d'un couronnement solennel de l'image de Notre-Dame des Aydes [...]. Le cardinal Donnet accepta volontiers l'honneur de présider la cérémonie du 20 mai 1860⁴⁹. [...]

.C. Dominique Dufêtre

D'un Dieu vengeur la foudre éclate dans ses mains

Et le pécheur frappé dit : j'adore et je crains⁵⁰.

⁴⁶ *Semaine religieuse* de Blois, année 1884, « Souvenirs blésois à propos du cardinal Donnet », par A. Dupré, p. 505.

⁴⁷ *Semaine religieuse* de Blois, année 1911, op. cit.

⁴⁸ *Semaine religieuse* de Blois, année 1883, « Le cardinal Donnet », op. cit.

⁴⁹ *Semaine religieuse* de Blois, année 1884, « Souvenirs blésois à propos du cardinal Donnet », op. cit.

⁵⁰ Légende versifiée, figurant au bas d'un portrait de Dominique Dufêtre, œuvre de Ferrand, professeur de dessin au collège de Vendôme. Ces vers ont été composés par Lazare Mareschal, maire de Vendôme. Une autre

Dominique Dufêtre est né à Lyon, dans la circonscription paroissiale de l'église métropolitaine (Saint-Jean), le 17 avril 1796. Ses parents étaient négociants. Dès l'enfance, ses dispositions à catéchiser le firent remarquer par le cardinal Fesch. À l'âge de onze ans, le 21 mai 1807, il reçut la tonsure, puis fit ses humanités et suivit sa formation théologique au grand séminaire de Saint-Irénée, à Lyon. Il termina cette dernière à dix-neuf ans, trop tôt pour être ordonné prêtre. Ces aptitudes précoces furent mises à contribution :

*Dès le mois d'avril 1812, il avait été reçu bachelier-ès-lettres à l'académie de Lyon, et en décembre suivant, n'étant encore que clerc minoré, ses supérieurs le jugeaient capable d'occuper une chaire de rhétorique et de diriger l'école cléricale de Saint-Just et le pensionnat d'Ainay*⁵¹.

Sa vocation de missionnaire le dirigea vers la maison des Chartreux de Lyon où il entra en 1818. Et l'année suivante, il fut ordonné prêtre. Au sein de la Société des Chartreux, il noua des liens d'amitié avec nombre de futurs prélats :

*[...] il eut pour confrères et pour amis M. de Lacroix d'Azolette, archevêque actuel d'Auch ; M. Donnet, archevêque actuel de Bordeaux ; M. Miolan, aujourd'hui évêque d'Amiens ; M. Loras, évêque de Dubuque (États-Unis) ; M. Carran, vicaire apostolique de la Martinique ; les abbés Cœur et Deguerry, prédicateurs célèbres de nos jours ; comme il avait eu pour condisciples et M. Dupont, archevêque actuel d'Avignon ; et M. Blanc, évêque de La Nouvelle-Orléans ; et M. Portier, évêque de Mobile ; et M. Tabert, évêque d'Isauropolis [...]*⁵².



Dominique Dufêtre, quand il était vicaire général du diocèse de Tours.

Après la dispersion du groupe, en 1821, l'abbé Dufêtre fut nommé vicaire à Saint-Polycarpe, toujours à Lyon. C'est l'année suivante qu'intervint l'appel de l'archevêque de Tours, pour accueillir plusieurs missionnaires de Lyon. Son ami, l'abbé Donnet, devenu supérieur du groupe en formation, lui demanda immédiatement de le rejoindre, ce qu'il s'empressa de faire. Ce furent alors les grandes missions de Touraine et du Loir-et-Cher. Appréciant la qualité de ses services, l'archevêque de Tours parvint à le convaincre d'être son vicaire général. La tâche était vaste car il seconda successivement deux prélats, le premier très âgé, son successeur d'une santé délicate. Ce qui ne l'empêcha pas de diriger des retraites pastorales ou de prêcher un peu partout en France :

[...] nous le voyons, dès 1828, donner à Bourges, puis, en 1832, à Clermont, deux retraites pastorales, prémisses de ce nouvel apostolat dans lequel, nous le disons, il n'a pas d'égal en France, et continuer en même temps à prêcher chaque année le carême dans quelques-unes de nos grandes villes : à Orléans en 1830 ; à Angers en 1832 ; à Nantes en 1833 ; à Bordeaux, où le pieux cardinal de Cheverus l'honorait d'une affection véritablement paternelle, en 1834 ; à Saint-Roch, à Paris, en 1835 ; à Toulouse en 1836 ; à Saint-Martin, à Marseille, en 1837 ; à Metz en 1838 ; à Saint-Ouen, à Rouen, et en même temps à Louviers, en 1839 ; et enfin à Saint-Thomas-d'Aquin, et tout ensemble à

personne proposa les vers suivants : *Aux accens triomphans de sa tonnante voix, / Le Pécheur consterné tombe au pied de la Croix.*

⁵¹ « M. Dufêtre, vicaire-général de Tours et de Bordeaux », *Galerie catholique contemporaine*, Paris, 1840.

⁵² « M. Dufêtre, vicaire-général de Tours et de Bordeaux », op. cit.

*Bonne-Nouvelle, à Paris, en 1840 ; et joindre presque partout une foule d'instructions aux prédications habituelles de la station quadragésimale*⁵³.

Il déploya, dans les retraites pastorales une activité intense : *Pour bien connaître M. l'abbé Dufêtre, il faut assister à une retraite pastorale prêchée par lui ; là seulement, dans les exercices multipliés où sa parole se fait entendre six et huit fois par jour, son talent le montre sous ses divers aspects, tour à tour grave, touchant, sévère, onctueux dans les sermons, sagement varié dans les conférences, homme d'oraison et d'excellent conseil partout*⁵⁴.

Le portrait proposé par la *Galerie catholique contemporaine* est en conformité avec son parcours :

– Une robuste santé : *La Providence, qui a donné à M. l'abbé Dufêtre une taille imposante, des traits nobles et tout ce qui constitue l'homme de la chaire, l'a aussi doué d'une santé qui résiste aux plus grandes fatigues, à douze ou quinze retraites ecclésiastiques, par exemple, prêchées, comme cette année, en moins de quatre mois, dans les diocèses du centre et des quatre points cardinaux de la France.*

– Une parole d'une puissance extraordinaire : *M. l'abbé Dufêtre n'est pas orateur dans l'acception profane de ce mot : il est prédicateur ; non seulement il persuade, mais il émeut, il convertit. Le retentissement d'une voix forte et douce tout ensemble sert admirablement ses intentions et fait arriver sa parole jusqu'aux extrémités les plus reculées de son auditoire. Son attitude en chaire est toujours noble et digne, son élocution facile, élégante et pure, sans affectation et sans prétention. On voit qu'il ne se recherche pas lui-même, mais qu'il veut avant tout persuader, convaincre et toucher.*

Il était dans la pleine possession de ses moyens lors de la mission de 1824. L'abbé Sevrin reprend cette citation du biographe de Dominique Dufêtre : *Qui n'aurait été frappé à la vue de cette tête superbe, fièrement posée sur un buste puissant, et faisant onduler, du moindre de ses mouvements, les longs flots de sa belle chevelure ! Qui n'aurait admiré... cette physionomie à la fois mâle et gracieuse, splendidement illuminée par un regard qui lançait l'éclair, cette taille élevée, ce port majestueux, tout cet extérieur, enfin, plein de noblesse et de grandeur !... Comment rendre ici l'ampleur de cette voix forte, sonore, éclatant au besoin comme un tonnerre, et atteignant jusqu'aux extrémités des plus vastes édifices ?*

Et il conclut : *Acceptons le portrait tel quel : c'est bien celui d'un homme qui était fait pour parler en public. Longues années après, un vieillard qui l'avait ouï jadis à la mission de Bourg, disait au même biographe : « On ne compte que sept dons du Saint-Esprit, mais votre évêque en a obtenu une huitième, c'est le don de poitrine »*⁵⁵. Ce don de poitrine frappa tous ceux qui écoutèrent un prêche de l'abbé Dufêtre : dans le récit manuscrit de la mission de Blois, il est régulièrement mentionné comme le missionnaire à forte voix.

Quelques années plus tard, en 1845, Dominique Dufêtre revint à Vendôme ; il était évêque de Nevers depuis 1842 [Voir infra, p. 38].

⁵³ Ibid.

⁵⁴ Ibid.

⁵⁵ SEVRIN (Abbé Ernest), *Op. cit.*, p. 181.

.2. Programme et objectifs de la mission.

.A. Six semaines ininterrompues.

La mission de Vendôme se déroula en deux endroits :

– L'église de la Trinité, où officierent les abbés Donnet, Marcel et Suchet, le premier étant le supérieur de la mission⁵⁶.

– L'église de la Madeleine, avec les abbés Dufêtre et Nivet.

Ph. J. Gaucher de Passac donne la liste, jour après jour, la liste des discours et conférences prononcés par les missionnaires, selon un programme très voisin de celui des semaines précédentes, à Blois :

Premier Dimanche. Ouverture de la Mission ; discours de M^{sr} l'Évêque et de M. Donnet : qu'est-ce qu'une Mission ? – Lundi, sur la dignité de l'homme. – Mardi, sur la foi. – Mercredi, sur l'indifférence en matière de religion. – Jeudi, sur l'incarnation. – Vendredi, sur les miracles. – Samedi, sur l'importance du salut.

Deuxième Dimanche, institution divine de la religion et de la confession. – Lundi, sur la mort. – Mardi, sur la vertu. – Mercredi, sur la vérité des faits évangéliques. – Jeudi, sur le jugement. – Vendredi, amende honorable. – Samedi, retraite des hommes ; j'ai ma religion.

Troisième Dimanche, retraite sur le respect humain. – Lundi, sur le jugement dernier. – Mardi, sur le purgatoire. – Mercredi, cérémonie pour les morts, conférence sur les incrédules. – Jeudi, glose sur le crédo, sur le jeûne et l'abstinence. – Vendredi, sur le chapelet, sur la dissidence. – Samedi, sur la divinité de J.-C.

Quatrième Dimanche, sur la prompte conversion, sur l'impureté. – Lundi, sur l'enfer. – Mardi, rénovation de vœux. – Mercredi, sur l'enfant prodigue. – Jeudi, sur la présence réelle. – Vendredi, sur la passion. – Samedi, sur la miséricorde.

Cinquième Dimanche, sur la résurrection. – Lundi, sur la tolérance civile et religieuse. – Mardi, sur les mauvais livres. – Mercredi, consécration à la Vierge, restitution. – Jeudi, rénovation des vœux pour les enfans. – Vendredi, glose sur la ferveur ; sur l'aumône. – Samedi, pardon des injures.

Sixième Dimanche, contrition. – Lundi, satisfaction ; sur les Prêtres. – Mardi, communion générale des femmes ; sur la persévérance. – Mercredi, souvenirs de la Mission et persévérance. – Jeudi, communion générale des hommes ; confirmation de Monseigneur l'Évêque. – Vendredi, plantation de la Croix et discours de M. du Fêtre ; clôture de la Mission et adieux de M. Donnet à ses auditeurs de la Trinité ; adieux de M. du Fêtre à ceux de la Madeleine⁵⁷.

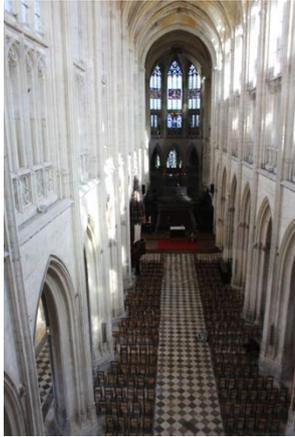
La relation des *Souvenirs de la Mission de Vendôme dans les églises de la Trinité et de la Madeleine en mars et avril 1824* est moins longue et moins détaillée que le récit manuscrit de celle de Blois. L'auteur tint avant tout à rendre un hommage appuyé aux cinq ecclésiastiques intervenants :

– F. Donnet : *J'entends, d'un côté, vanter les beaux discours de M. Donnet sur « la dignité de l'homme », « la mort », « l'importance du salut », « la prière pour les morts » et ses savantes conférences sur « les mystères », « les miracles », « les faits évangéliques », « le respect humain »,*

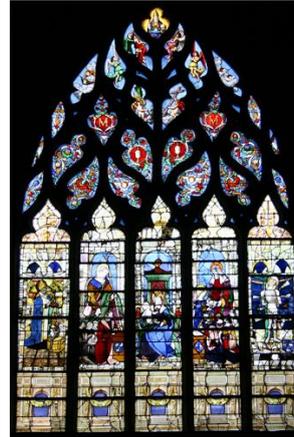
⁵⁶ Jacques SUCHET (1795-1870) reçut le titre de chanoine de la cathédrale de Blois, le 1^{er} novembre 1829, après avoir reçu celui de chanoine de Tours. En 1838, il suivit le premier évêque d'Alger, devint curé de Constantine l'année suivante. Il finit sa carrière comme vicaire général d'Alger.

⁵⁷ GAUCHER DE PASSAC (Ph. J.), *Op. cit.*, p. 218.

« l'incrédulité », « l'indifférence », « le fanatisme », « la confession », « l'Enfer », « les bienfaits de la religion dans ses instructions et dans son sacerdoce ».



La Trinité : une nef digne d'une cathédrale.



La Madeleine et son vitrail des Malons.

– D. Dufêtre : *De l'autre, on mettra au même niveau les discours et les conférences de M. Dufêtre [...] ; tous se réunissent pour faire le plus grand éloge du sermon de M. Dufêtre sur Jésus-Christ qu'il a bien peint comme « Dieu-homme » et comme « Homme-Dieu », sur « le triomphe de la religion », sur « le jugement dernier », sur « le sacrifice », celui pour la communion générale des hommes, et celui pour la plantation de la croix.*

– L'abbé Marcel : *On n'oublie point la pieuse instruction familière de M. Marcel, qui persuada parce qu'il est persuadé, et que quelques-uns qui se sont adressés à lui ont nommé le « trésor du confessionnal ».*

– L'abbé Nivet : *M. Nivet, si vif, si pressant, si instruit des faiblesses humaines, et qui a si bien peint les défauts des femmes surtout, si bien peint, dis-je, que chacune baissait les yeux en rougissant ou jettait de côté et à la dérobée un regard sur sa voisine. Il ne s'est pas moins distingué dans son sermon sur « l'Enfer, l'amour des plaisirs, le jeûne et l'abstinence ».*



Jacques Suchet, vicaire général d'Alger

– Jacques Suchet : *« La vertu chrétienne, la prompt conversion, l'enfant prodigue » et « l'aumône » ont fait connaître M. Suchet, le plus jeune de ces cinq apôtres, et donné l'espoir de voir un jour en lui un prédicateur dont le talent égalera l'activité, l'intelligence et le maintien décent dans les cérémonies. F. Donnet était né la même année – 1795 – que l'abbé Suchet et ce dernier faisait peut-être « plus jeune » que D. Dufêtre, né en 1796.*

.B. Des exercices divers.

Selon l'abbé Sevrin, la glose était un exercice essentiel de la mission : *La glose, enfin, qui tenait à la fois de l'instruction familière, de la conférence et des avis, était un des entretiens les plus caractéristiques de la mission, un de ceux où le missionnaire prenait le plus de liberté apparente,*

quoiqu'au fond très étudiée, et cherchait par tous les moyens à piquer l'attention de l'auditoire, se mettant pour ainsi dire de plain-pied avec lui.

Elle revêtait les formes les plus variées. Tantôt elle résumait l'instruction de la veille ou celle qui venait d'être faite, ou elle traitait un sujet analogue, mais d'une manière toujours plus piquante et plus libre ; tantôt elle se ramenait à des avis pratiques, à l'invitation aimable pour le lendemain. Souvent même elle s'entremêlait aux couplets des cantiques et en donnait l'explication : cet exercice bien fait passionnait l'auditoire⁵⁸.

Les gloses furent largement dispensées, non seulement dans les deux églises de Vendôme, mais aussi dans divers établissements de la ville et dans les paroisses d'alentour :

[...] les Gloses continuèrent dans les deux paroisses et produisirent le plus grand effet : elles atteignaient tous les états, tous les sexes, tous les âges. MM. Marcel et Suchet à la Trinité, MM. Dufêtre et Nivet à la Magdelaine, continuèrent leurs instructions apostoliques. Les paroisses voisines, les Hussards du 4^e Régiment, les professeurs et les élèves du Collège, les Religieuses et les élèves du Calvaire, les prisonniers même en partagèrent le bienfait tour à tour.

La belle glose de M. Donnet sur « la ferveur », le 3 avril, fit la plus grande sensation sur les auditeurs. Il prouva qu'on pouvait être pieux et même dévôt, sans être ridicule et bizarre et que les qualités de l'homme pieux, de la femme animée d'une vraie dévotion étaient essentiellement sociables, faites pour être agréables dans les cercles comme dans l'intérieur. [...]

Nous n'oublions pas que M. Suchet plaida la cause des pauvres avec zèle, avec onction, et tous ceux qui entendirent son discours sur l'aumône n'eurent plus de prétexte pour s'exempter de remplir ce précepte évangélique en proportion de leurs facultés⁵⁹.

Il fut aussi fait appel à une méthode aussi spectaculaire que théâtrale : la conférence dialoguée. Un lien direct s'établissait entre le public et le prédicateur : *Le prédicateur est en chaire et commence à exposer une vérité. Mais à certains moments qui paraissent imprévus, quoique sagement concertés d'avance, un contradicteur se lève et l'interrompt : c'est son collègue, placé en face de lui au banc d'œuvre ou dans une autre chaire, et qui lui oppose, sous une forme vive et primesautière, les objections couramment répandues, auxquelles il doit répondre sur le champ⁶⁰.*

.C. Frapper les esprits et catéchiser.

Les missionnaires voulaient secouer la foi endormie ; pour ce faire, rien de tel que de faire gronder le tonnerre sous les voûtes des églises :

Dans les âmes, il fallait avant tout ranimer la foi sommeillante, en prêchant sans relâche les fins dernières de l'homme, Dieu et l'âme immortelle, la mort et le jugement, le paradis et l'enfer. Une telle prédication irrite les endurcis, fait hausser les épaules aux incrédules raffinés ; mais elle s'empare

⁵⁸ SEVRIN (Abbé Ernest), *Op. cit.*, p. 178.

⁵⁹ BCTV, cote V / SOU *Souvenirs de la Mission de Vendôme dans les églises de la Trinité et de la Magdeleine en mars et avril 1824*. Selon l'*Annuaire de Loir-et-Cher*, le régiment des Hussards du Nord (Colonel : comte de Sainte-Marie ; lieutenant-colonel : de Bougainville) était en garnison à Vendôme, en 1824 et 1825.

⁶⁰ SEVRIN (Abbé Ernest), *Op. cit.*, p. 169.

*puissamment des âmes restées simples et droites, en qui toute croyance n'a pas péri ; et c'était le cas, souvent, des masses populaires sous la Révolution*⁶¹.

Il fallait convaincre que l'Église catholique était forte de tous les périls qu'elle avait su conjurer au fil des siècles. De sa voix puissante, D. Dufêtre en fit la démonstration devant une assistance éblouie, le jour de Pâques :

*Nous voudrions être à même de citer aussi les passages remarquables des éloquents discours de M. Dufêtre, de ces discours dont le moindre mérite est la diction toujours pure et souvent brillante, dont le débit sûr, noble, même sublime par moments, rehausse le prix. Nous puiserions dans son « triomphe de la Religion », prononcé le jour de Pâques, et dans lequel il a déployé tant de science et de talent. Nous le suivrions dans les trois parties qui forment ce pieux chef-d'œuvre de l'art oratoire ; dans la première partie, depuis les Apôtres jusqu'à Constantin, où il peint les persécutions, les martyrs et cite les apologistes de la Religion, les Tertulien, les Porphyre, etc. ; dans la seconde partie, depuis Constantin jusqu'au Protestantisme, où il décrit les hérésies, les schismes, où il peint Ariens, Luther, Calvin ; enfin dans sa troisième partie, où en suivant l'ordre chronologique, il arrive au philosophisme du XVIII^e siècle, qui a produit la Révolution et toutes ses atrocités et porté les esprits au plus étonnant, au plus absurde délire, où l'infâme déesse qu'on appelait la raison remplaçait sur les autels et le « Dieu caché sous un pain qui n'est plus » et la Croix sainte, signe de notre rédemption et de notre salut*⁶².



Saint Fiacre

Depuis plus de trois décennies, de nombreux habitants avaient échappé à toute instruction religieuse ou en avaient oublié les rudiments :

*Il fallait aussi catéchiser, car l'ignorance religieuse était profonde à tous les degrés de l'échelle sociale. On n'avait pas impunément traversé un quart de siècle de persécutions atroces, de guerres incessantes et de bouleversements inouïs. Les uns avaient tout oublié, les autres n'avaient rien appris. Un matérialisme épais s'était emparé de la masse ; des préjugés, des sophismes sans nombre encombraient les esprits cultivés. Aussi les missionnaires multipliaient-ils les catéchismes, les gloses et les instructions familiales, les conférences dialoguées, les retraites ; leurs cérémonies mêmes étaient pour ainsi dire de la doctrine en action*⁶³.

Tous ces exercices, dans leur diversité, voire dans leur simplicité, visaient au premier chef à une reconquête des esprits dans les couches populaires de la population : compagnons, artisans, boutiquiers, paysans et journaliers de la ville – car Vendôme était alors surtout célèbre pour ses cultures maraîchères et saint Fiacre était à l'honneur dans l'église de la Madeleine – et des villages environnants.

Mais dans une ville fière de posséder un collège de bon renom, la religion du Livre était concurrencée par le goût des « mauvais livres », alimenté par un enseignement qui n'était pas insensible à l'esprit des Lumières. Ce n'est pas par hasard que l'auteur des *Souvenirs de la Mission de Vendôme* a très longuement insisté sur la conférence de Ferdinand Donnet à ce sujet.

Il commençait par évoquer le bon temps, celui d'avant 1789 et peut-être un temps plus ancien encore :

⁶¹ SEVRIN (Abbé Ernest), *Op. cit.*, p. 91.

⁶² *Souvenirs de la Mission de Vendôme dans les églises de la Trinité et de la Madeleine en mars et avril 1824.*

⁶³ SEVRIN (Abbé Ernest), *Op. cit.*, p. 91.

De tous les scandales qui ont affligé jusqu'ici la Religion et la Vertu, il n'en est pas un de plus allarmant par ses suites, et de plus fait pour compromettre les âmes que la circulation de tant de livres impies que l'on débite et qu'on lit aujourd'hui avec autant d'audace que d'impunité. [...] Hélas ! Notre zèle en gémit : c'est jusque dans les classes inférieures, dans les ateliers de travail que la lecture remplit les têtes d'idées chimériques qui aggravent le poids du jour et ajoutent à la dureté du pain de la misère. Au lieu des livres de piété si touchans, si consolans, qu'on lisait en famille, qu'on écoutait en silence, dont chaque parole était recueillie avec avidité ; au lieu des cantiques riches de leur sainte allégresse, qui abrégeaient les heures et qui étaient quelquefois l'envie de l'opulence, on y lit les productions de la licence, on y chante les couplets de l'infamie... Je viens donc plaider la cause de la Religion et des mœurs contre la manie la plus dangereuse, la plus capable de les altérer et de les détruire. Le plus grave, pour le missionnaire, était que le mal avait contaminé le monde des non-lecteurs, de ceux à qui on lisait, non plus la littérature pieuse, mais la littérature tout court.

Les romans étaient particulièrement visés : un comble quand on pense que le collège de Vendôme vit éclore le génie romanesque de Balzac. Le missionnaire se montrait sans pitié :

La lecture des romans, même choisis, doit-elle exciter nos scrupules ? Rousseau dit que jamais fille chaste n'a lu de romans. De toutes les séductions, c'est la plus facile et la plus condamnable : les romans et les spectacles ne sont faits que pour les peuples corrompus [...].

Les romans, quels qu'ils soient, mènent plus ou moins vite à la corruption ; ils énervent l'âme, ils lui ôtent cette rigidité de principes, ce caractère de fermeté qui soutiennent la Vertu. Ils mettent à la place une sensibilité factice, vaine et incertaine ; ils inspirent des désirs vagues, de folles rêveries ; ils échauffent l'imagination, ils allument les passions ; ils donnent aux sens une activité précoce et dangereuse ; ils entraînent enfin aux fautes les plus graves...

La lecture des romans gâte l'imagination, puisqu'elle la remplit de fantômes et de brillantes chimères, de descriptions fausses et exagérées, de peintures décevantes, d'idées erronées sur le bonheur, sur les devoirs, sur nos semblables qu'ils montrent plus pervers ou meilleurs qu'ils ne sont en effet. Ils nous placent dans un monde idéal, nous dégoûtent de la réalité et la rendent insupportable ; ils altèrent la raison qui ne peut plus qu'à peine se faire entendre.

Et selon la démarche habituelle des missionnaires, il semblait prendre à témoin des personnes de l'assistance, des jeunes en l'occurrence :

Voyez ce jeune homme : autrefois il était heureux ; ses jours s'écoulaient dans la paix ; fidèle à ses devoirs, il écoutait la raison plus que l'imagination, car si celle-ci s'enflammait quelquefois, ce n'était que pour lui montrer les charmes du vrai bien et de la vertu. À la seule idée du crime il se troublait ; à la seule pensée des objets dangereux, la rougeur couvrait son front. D'où vient que la piété l'ennuie ? D'où vient cette noire mélancolie qui le consume ? D'où viennent ces impurs fantômes qui salissent son imagination ? D'où vient qu'il ne sait plus répandre les délicieuses larmes de l'attendrissement sur les misères réelles de l'humanité ? C'est qu'il lit des romans.

Voyez cette jeune fille, d'où vient son air rêveur ? Pourquoi tout lui déplaît-il ? Pourquoi ne trouve-t-elle plus de plaisir dans une famille pieuse, auprès d'une mère chrétienne ? Pourquoi cherche-t-elle la solitude ? C'est qu'elle lit des romans. [...]

Et il se tournait alors vers les parents anxieux : *Malheur à vous si vous pensez que vos enfans ont droit de tout lire parce qu'ils ont atteint l'adolescence ! Ce n'est pas quand un fleuve élève ses vagues et menace de franchir ses rivages qu'il faut en renverser les digues.* La conclusion tombait alors, avec une évocation violente de l'incrédulité suivie de ses bataillons criminels :

Ô ! Hommes insensés, chrétiens infidèles, jeunes Français, vous dont les âmes nobles aspirent à une gloire solide, ne comprendrez-vous jamais qu'elle ne se trouve point dans l'incrédulité. Eh ! Qu'y a-t-

il d'honorable à se confondre avec tout ce que la société renferme de plus immonde, à répéter, après tant d'autres, les odieux blasphèmes des impies ou les fades plaisanteries d'écrivains licencieux ? L'impiété, en devenant populaire, est devenue méprisante.

[...] quels sont ceux qui se distinguent sous la bannière de l'incrédulité ? Jeunes gens, voyez vos chefs et dites-nous de qui se compose la bande où ils voudraient vous enrôler. Les fourbes, les hypocrites, les blasphémateurs sont incroyants. Les homicides, les adultères, les séducteurs de l'innocence sont incroyants. Les femmes abominables, les lâches, les voleurs, les usuriers, les faussaires sont incroyants. Les mauvais pères, les mères dénaturées, les fils ingrats, les incestueux sont incroyants. Le monstre qui a couvert la France de deuil en plongeant le poignard dans le sein du meilleur des princes était un incroyant : il s'en est vanté devant ses juges, devant le public qui en a frémi d'horreur. Et si l'on ouvrait les prisons, et si l'on pénétrait dans les cachots, si on descendait dans les bagnes, si on allait fouiller dans les antres où la société a vomi tout ce qu'elle renferme de plus immoral et de plus impur et qu'on en tirât les hommes couverts de crimes et dégouttants de sang, pour leur donner la faculté de se choisir un chef, ce sinistre cortège voudrait voir marcher à sa tête un incroyant.

Un tel discours était fort en chacun de ses mots, tous destinés à frapper. En 1825, Ferdinand Donnet dirigea une mission à Romorantin, avec un programme voisin, dont un discours sur les « mauvais livres ». À cette occasion, on brûla, au milieu de la cour du collège, 2 000 livres dans un gigantesque autodafé. Le cas n'était pas isolé, puisqu'un fait comparable se produisit lors d'une mission à Richelieu la même année :

L'abbé Dufêtre, qui la dirigeait, « acquit une telle influence sur son auditoire, que ses conseils obtenaient tout de suite leur exécution. À sa voix, les mauvais livres furent sur le champ sacrifiés : un vaste feu fut allumé sur les bases de la croix de mission, et plus de mille volumes y furent portés, ainsi que des chansons et gravures »⁶⁴. Il ne semble pas qu'un tel débordement ait eu lieu à Vendôme.

.3. Les principales cérémonies

Gaucher de Passac a dressé la liste des cérémonies extérieures, qui frappèrent les regards et les esprits. Elles étaient coutumières dans ces grandes missions et venaient de ponctuer celle de Blois :

Elle fut entremêlée de pieuses et brillantes cérémonies ; sans compter celle de l'ouverture de la Mission [...], il y en eut une seconde pour « l'amende honorable » qui avait pour but de demander le pardon des fautes commises, des outrages faits à la religion. Une troisième « pour les morts » qui a eu lieu au cimetière, où l'on célébra un service, et où le Supérieur de la Mission prononça un discours plein de force et d'éloquence, que secondaient et le lieu et la position des auditeurs. Une quatrième cérémonie fut destinée à « la rénovation des vœux du baptême ». La cinquième cérémonie fut « l'adoration de la Croix », le Vendredi-Saint. La sixième fut « la consécration à la Vierge », et le lendemain « la consécration des enfans ». Enfin la septième et dernière cérémonie fut « la plantation de la Croix » qui se fit avec tout l'éclat possible, et un nombreux concours d'habitans et d'étrangers. On y consacra ce monument pieux qui s'élève encore à l'entrée de la ville, ce monument objet de la vénération publique, où tous les jours des âmes pieuses vont adresser leurs prières à celui qui a voulu mourir pour nous⁶⁵.

⁶⁴ SEVRIN (Abbé Ernest), *Op. cit.*, p. 270.

⁶⁵ GAUCHER DE PASSAC (Ph. J.), *Op. cit.*, p. 218.

.A. La cérémonie d'ouverture de la mission.

Elle eut lieu le 20 mars 1824, en présence de l'évêque de Blois : *Le clergé, les Autorités, les Chevaliers des sept ordres, les Militaires de la garnison se réunirent dans l'église de la Trinité aux différentes classes du peuple amenées par des motifs plus ou moins purs. Le vénérable Prélat parut en chaire, et à quelques marches au-dessous était, presque inaperçu, le modeste Supérieur de la Mission. M^{sr} l'Évêque fit un discours approprié au sujet, dans lequel il répandit, avec l'onction et la suavité qui lui sont particuliers, tous les sentiments de son cœur paternel pour son église, et surtout pour celle de Vendôme, aussi digne que les autres de sa sollicitude, qui peut-être a plus encore de besoins à cause de l'erreur d'une partie de ses enfans. Il descendit de la chaire après avoir pénétré les auditeurs attentifs de vénération, d'attendrissement et d'espérance*⁶⁶. On peut supposer que le discours du prélat, âgé, ne méritait pas de passer à la postérité, mais il exprimait le souci de mettre fin à l'erreur d'une partie de ses enfans, c'est-à-dire à la dissidence de la Petite Église.

Il revenait au supérieur, Ferdinand Donnet, de présenter la mission et il donna le « la » dès ses premières phrases :

M. Donnet, le supérieur de la Mission, lui succéda et dit : « Chrétiens, ce n'est pas au nom des puissances de la terre, au nom du roi de France, votre monarque et le nôtre, que nous venons ici ; c'est au nom de Dieu le tout-puissant, qui nous a créés, au nom de son fils, qui nous a rachetés de son sang, au nom du Saint-Esprit, dont vous avez si souvent méprisé les grâces. Vous l'avez offensé, ce Dieu, vous avez dédaigné ses commandements ; vous avez marché dans la voie de l'iniquité. Aujourd'hui il veut vous rappeler à lui, il oublie vos ingratitude, il vous accorde une Mission. À ces mots, vous dites : pourquoi une Mission, pourquoi des Missionnaires à des chrétiens ? Sommes-nous des sauvages pour qu'on vienne nous « missionner » ?... [...] Eh non, vous n'êtes pas des sauvages, vous chez qui la philosophie coule à pleins bords, vous qu'elle illumine de tant de rayons sortis des chefs-d'œuvre du XVIII^e siècle. Ce n'est pas vous aussi qu'on se flatte d'instruire ; on n'exige pas que le simple Évangile remplace dans vos doctes mains le Contrat social et les Cours de politique, ni que vous quittiez les chansons d'Anacréon pour les vieux Cantiques du Poète-roi. Mais ne nous enviez pas, à nous pauvres d'esprit, l'instruction dont votre science n'a que faire, si vous la croyez dangereuse, nous la croyons nécessaire, et nous persisterons jusqu'à ce que vous nous ayez fait un meilleur livre que l'Imitation de Jésus-Christ.

Il répondait directement aux critiques qui avaient précédé la venue des missionnaires et désignait d'emblée ceux qui, ou bien seraient transformés par la mission, ou bien resteraient des adversaires résolus, ces notables *chez qui la philosophie coule à pleins bords*. Et l'ironie de certains propos montrait assez que le supérieur ne s'en laisserait pas compter. Gaucher de Passac écrivait, à propos de ce premier contact : *Il inspira à ses auditeurs le désir de suivre la Mission, les uns par piété, les autres par curiosité*. Le défi était lancé...

.B. L'amende honorable.

Selon l'abbé Sevrin, cette cérémonie pouvait prendre un double caractère : *Cette cérémonie expiatoire, qui s'alliait au pardon des injures, se présente à nous dans le recul du temps sous deux formes assez distinctes, tantôt réunies, à ce qu'il me semble, et tantôt séparées. L'une, plus nettement religieuse, offrait un aspect de réparation pour les fautes privées ; l'autre, d'allure plus ou moins politique, pour les fautes nationales. [...]*

⁶⁶ *Souvenirs de la Mission de Vendôme.*

*On ne doit donc pas être surpris si les missionnaires croyaient de leur droit, et quelques-uns peut-être, de leur devoir, de consacrer une de leurs cérémonies à expier les crimes de la Révolution*⁶⁷.

À Vendôme, la mise en scène fut minutieusement pensée : *L'amende honorable fut la seconde cérémonie. Un autel d'une grande élévation, décoré de draperies rouges, d'une foule de lumières et d'autres ornemens, fixait les regards : c'était l'autel expiatoire de nos familles. On y apporta le Saint Sacrement et ce fut en sa présence que le Supérieur de la Mission nous fit demander le pardon de nos fautes, de nos outrages à la Religion, de notre négligence dans son culte, du culte idolâtre et sacrilège dont cette église avait été le théâtre. Il se dépouilla lui-même du vêtement de lin qui le couvrait et s'offrit en holocauste pour nos péchés. Chacun avait à la main un cierge allumé et se tenait dans une posture suppliante. L'office, le salut et la bénédiction eurent lieu à l'autel expiatoire. Et le public se retira, édifié et bien désabusé des contes absurdes et ridicules qu'avaient répandus les ennemis de la Mission*⁶⁸.

Le pardon des fautes personnelles était bien au cœur de la cérémonie. Mais celle-ci avait lieu dans l'église de la Trinité, puisque c'était le supérieur qui officiait ; le lieu avait été transformé en temple de la Raison pendant la Terreur et c'est de ce *culte idolâtre et sacrilège* que Ferdinand Donnet demandait le pardon au nom de la communauté assemblée.

.C. La cérémonie au cimetière.

À Blois, la cérémonie au cimetière avait été une des plus éprouvantes pour les participants ; il en alla de même à Vendôme :

*La troisième cérémonie fut la cérémonie pour les Morts. On se rendit processionnellement au cimetière, où se trouva rassemblée une foule nombreuse, malgré le froid vif et piquant qui régnait ce jour-là. Un autel avait été dressé au pied de la Croix et tous les témoins, à genoux sur les tombes de leurs parents, de leurs amis entendirent avec recueillement et le service qu'on célébra pour le repos des âmes du Purgatoire et le beau discours dont nous avons cité plusieurs passages. Chacun put diriger ses souvenirs, ses prières, ses intentions vers ceux qui reposaient à leurs genoux après avoir vécu à leurs côtés. Tout se passa, non sans larmes, sans regrets, sans soupirs, mais avec le recueillement qu'inspirait le lieu et le but de cette cérémonie funèbre qui, au grand étonnement des distributeurs de faux bruits, n'offrit que des circonstances appropriées à la chose, sans exagérations, sans pratiques extraordinaires, qui pussent prêter à la glose des mal intentionnés*⁶⁹.

La dernière phrase de ce paragraphe laisse clairement percer une des critiques formulées par les opposants : la manipulation, non seulement des esprits, mais aussi de la sensibilité et de l'émotivité des assistants par les missionnaires.

L'occasion était donnée aux prédicateurs de revenir sur la vanité des biens et de la gloire :

[...] *dans son sermon sur la Mort, M. Donnet apostrophe les différents vices, à peu près en ces termes : « Vous, hommes orgueilleux et fiers de votre rang dans le monde, de votre noblesse, de vos dignités ! Que vous reste-t-il de vos couronnes, de vos palais, de vos décorations ? Un linceul ! Et vous qui entassez richesses sur richesses, qui faites votre dieu de ce métal, de cette production terrestre que vous appelez de l'or, qui décidez vos appartements des plus belles tentures, des*

⁶⁷ SEVRIN (Abbé Ernest), *Op. cit.*, p. 222.

⁶⁸ *Souvenirs de la Mission de Vendôme.*

⁶⁹ *Souvenirs de la Mission de Vendôme.* Les citations de ce petit chapitre proviennent de la même source.

productions les plus achevées de l'art, des meubles les plus somptueux, que vous reste-t-il ? Un linceul ! Et vous, voluptueux efféminés qui vous parez avec tant de recherches, qui vous reposez sur le duvet, dont la couche est un véritable autel élevé au démon de la mollesse, que vous reste-t-il ? Un linceul ! Un linceul ! Un linceul ! » Qui n'a frémi lorsqu'il a dépeint la Mort étendant sa main sur les yeux du moribond : tout se trouble, il ne voit plus ; sur ses oreilles, il n'entend plus ; sur sa bouche, il ne parle plus ; sur son cœur, il ne palpète plus... Tout est fini !

Puis, mettant à profit l'ambiance du lieu, au milieu des tombes, l'abbé Donnet trouvait des accents comparables à ceux de son confrère Dufêtre en semblable circonstance, à Blois, quelques semaines plus tôt :

Et quand, prêchant dans le cimetière, sur la cendre des morts, il dit à chacun successivement en désignant du doigt une tombe : « Creusez dans ce tombeau, mortels ambitieux et avarés ; ici sont ceux qui ont bâti des temples et des édifices somptueux : se plaignent-ils de n'avoir pas été assez riches, d'être placés à côté du pauvre ? Que leur reste-t-il ? Un peu de cendre. Voilà la vérité des richesses. Creusez dans ce tombeau, hommes orgueilleux et superbes ; ici, vous trouverez ces guerriers, ces magistrats, ces nobles à vingt quartiers. Que leur reste-t-il de leurs victoires, de leurs arcs de triomphe, de leurs distinctions, de leurs marques honorifiques, que leur reste-t-il ? Un peu de cendre ; voilà la vanité de la gloire et des honneurs. Creusez dans ce tombeau, voluptueux ; ici vous trouverez... Que lui reste-t-il de ces charmes, de ces attraits ? Voilà la vanité des plaisirs, de la beauté. Creusez dans ce tombeau, jeunes gens si fiers de votre jeunesse, vous qui renvoyez toute conversion à des temps plus reculés, qui croyez pouvoir laisser passer cette Mission sans vous convertir, et vous y trouverez ce jeune homme, aussi robuste que vous, qui comme vous faisait des projets, se flattant des plus belles espérances et vous verrez qu'il a été enlevé au moment où il croyait la mort encore bien loin de lui ; un coup de sang, une attaque subite, peut-être un excès de débauche au sortir d'une partie de plaisir, un coup de tonnerre ou de poignard... C'est ici que tout vous crie : vanité des vanités, vanité des conversions à l'heure de la mort !...

Les images n'ont pas toujours été aussi sombres. À ces vérités terribles, il faisait succéder des vérités consolatrices sur la bonté de Dieu, sur sa miséricorde, sur le bonheur qui attend notre âme, sur celui dont fait jouir, en ce monde même, une bonne conscience ; et toujours il mêlait aux menaces contre le vice les encouragements pour la piété. [...]

.D. La plantation de la croix.

C'était la dernière cérémonie extérieure et elle marquait, en apothéose, la fin de la mission. Mais c'était elle qui était préparée le plus en amont, pour plusieurs raisons : tout d'abord, le financement et la fabrication de la croix monumentale ; mais aussi le choix d'un emplacement pour son érection. Pour faire face à la dépense, le moyen traditionnel de la quête fut employé :

Une quête faite par des personnes marquantes de la ville avait fourni aux frais de la construction du piédestal en pierre et à la fabrication d'une fort belle croix en fer avec des ornemens de cuivre doré. Les Missionnaires eux-mêmes avaient voulu y contribuer pour une somme qui, au refus des autorités, fut employée en distribution de pain faite aux pauvres des deux paroisses⁷⁰.

Les ornements de cuivre doré étaient un cœur placé au centre de la croix et un décor rayonnant entre les bras. Lors de son démontage, en 1831, le cœur de celle de Blois livra des « papiers », dont la liste des souscripteurs, qui furent aussitôt brûlés ; il est probable que celui de Vendôme en recèle de semblables qui, au lieu finir en cendres, feraient le bonheur des historiens locaux... Quant à la valeur

⁷⁰ *Souvenirs de la Mission de Vendôme.*

de la croix, il en sera concrètement question au moment de son démontage. L'autorité civile s'est impliquée dans la dépense, comme l'écrivait le sous-préfet de Vendôme à son supérieur :

M. le Maire de Vendôme a souscrit au nom de la ville pour l'érection de la croix de mission pour une somme de 100 francs. Une quête générale a fourni les fonds nécessaires pour payer le monument. Le brancard seul acheté à Blois 130 francs n'a pu être payé. [...]

Il devient presque impossible de faire une nouvelle quête. Je vous prie donc, M. le Préfet, au nom de M. le Maire de Vendôme, de l'autoriser à prélever cette somme de 230 francs sur les fonds des dépenses imprévues⁷¹. La municipalité de Vendôme s'est bien montrée favorable à la mission, sans aller aussi loin que celle Romorantin qui prit totalement en charge la fabrication de la croix de mission en 1825.

Il était important de choisir avec soin l'emplacement où la croix serait érigée : Longtemps d'avance, le chef des missionnaires et le clergé paroissial s'étaient préoccupés de l'emplacement du Calvaire. On sollicitait du maire et de son conseil la cession d'un espace public, le plus en vue que faire se pouvait. Ce n'était pas seulement pour attirer les regards, mais aussi pour réduire les risques de profanation en même temps que pour faciliter dans l'avenir les processions et le culte de la Croix⁷².

La mission était une réappropriation de l'espace public par l'Église catholique. Par sa taille et le lieu de son érection, elle devait faire savoir à tous, habitants et passants, que la ville, régénérée par les missionnaires, proclamait son attachement à la religion. À Vendôme, le lieu choisi fut la demi-lune qui, devant le pont Saint-Michel, faisait la jonction entre le faubourg Chartrain – autrement dit la route de Paris – et la rue du Change, artère principale de la ville. L'emplacement était le plus apte à remplir cette fonction symbolique. En une autre époque, on ne s'y était pas trompé, puisque le premier arbre de la Liberté avait été planté à cet endroit. Les missionnaires accomplissaient ainsi un de leurs vœux les plus chers : gommer jusqu'au souvenir de la Révolution honnie.

Il est temps de suivre le déroulement de la cérémonie, ce vendredi 30 avril – un jour de marché, sans doute pour attirer plus de participants et de badauds des environs :

Monseigneur l'Évêque qui, la veille, avait administré la confirmation dans les deux paroisses, se trouva à la cérémonie et la suivit toute entière. Un piquet de gendarmerie et un de hussards précédaient la procession, et des hussards ainsi que la Compagnie des pompiers l'escortèrent. Venaient sur deux files les jeunes personnes en blanc, avec des croix et des drapeaux blancs, puis les femmes, en noir, portant aussi des bannières. Elles étaient suivies par dix compagnies d'hommes, qui s'étaient inscrits pour porter la Croix, et qui avaient chacune leur commandant, leurs couleurs et un signe de la Mission. Elles précédaient la Croix et se relevaient successivement pour la porter, en se plaçant sous le brancard, orné de draperies cramoisies, qui supportait ce poids considérable, que soixante hommes avaient de la peine à transporter pendant un très petit espace. Le Clergé suivait cette croix et la longue procession était terminée par le Prélat et les Autorités, les Chevaliers des différents ordres et enfin un détachement de cavalerie pour maintenir la foule⁷³.

Le jeune collégien Louis de Fontenille considéra comme un honneur d'être au nombre des porteurs de la croix : *Des missionnaires qui étaient restés ici près d'un mois, viennent de partir en laissant une*

⁷¹ AD 41, 274 O⁶ VII 53 [à l'intérieur, sur les chemises, est indiqué AD 41, 276 O⁶ VII...], lettre du 2 juillet 1824 au préfet de Loir-et-Cher. Ce dernier autorisa, à condition que le maire ait le consentement de son conseil municipal.

⁷² SEVRIN (Abbé Ernest), *Op. cit.*, p. 315.

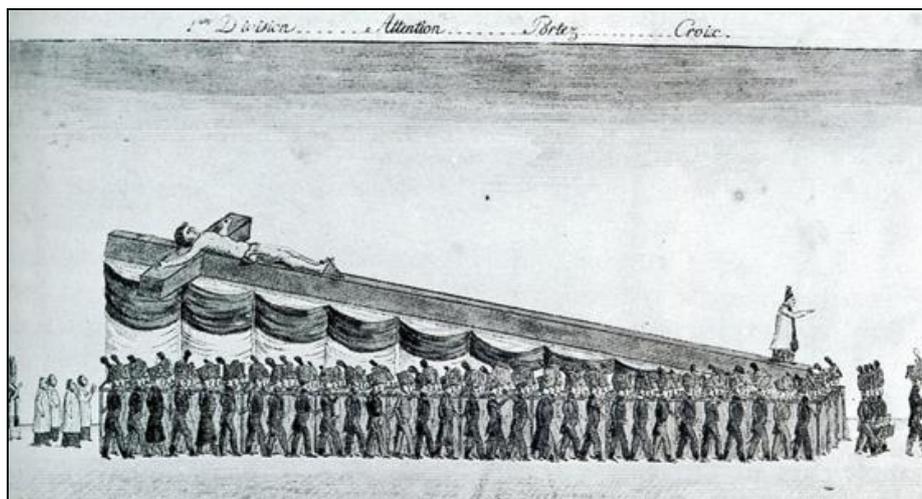
⁷³ *Souvenirs de la Mission de Vendôme.*

magnifique croix de mission qui a été faite à Vendôme. On l'a portée en procession sur un superbe brancard à la fin de la route de Paris. J'ai été du nombre des porteurs ; la procession fut fort belle, il y avait, je crois, 600 hommes qui, rangés par sections et divisions, devaient porter la croix successivement et ensuite venaient toutes les demoiselles et jeunes filles de la ville, habillées en blanc. Après elles, les dames, vêtues de noir et puis la marche était finie par la musique de la ville et par le clergé des paroisses des alentours⁷⁴. C'était bien une fierté de porter cette croix et certains notables y furent conviés dans les derniers mètres, là où la foule était la plus dense pour admirer leurs efforts :

Après avoir passé dans les principales rues, le pieux fardeau arriva à une petite distance du lieu de son érection, où les Autorités civiles et militaires, le Colonel des hussards, le lieutenant-colonel et tous les chefs des porteurs de croix se placèrent au brancard et achevèrent le court trajet qui restait à faire⁷⁵. Les vanités étaient-elles déjà de retour après le beau sermon du cimetière ?...

Louis de Fontenille était surpris par le grand nombre d'assistants : Quand on fut arrivé au lieu désigné pour la plantation, il était impossible de compter toutes les personnes qui s'y trouvaient rassemblées. Il n'y avait pas une seule croisée, une seule lucarne qui ne fut remplie de monde.

Le dernier mot revint à l'abbé Dufêtre : Enfin, lorsqu'il fut élevé sur son piédestal, Monseigneur en fit la bénédiction solennelle, qui fut suivie du discours que M. Dufêtre, élevé sur un échaffaud, au pied de la Croix, adressa au peuple avec autant de force que d'onction. Ce discours pénétra tous les cœurs et les cris de vive la Croix ! Vive Jésus ! Vive la Religion ! retentirent de toutes parts. Enfin, la cérémonie fut terminée par la bénédiction paternelle que reçut avec respect le concours des habitants, accru d'une partie des populations environnantes qu'avait attiré l'annonce de cette auguste cérémonie⁷⁶.



Le transport de la croix de mission pouvait mobiliser des centaines de porteurs.

Seul parmi les mémorialistes de cet événement, Louis de Fontenille signale un fait insolite : Après l'érection de la croix, un missionnaire monte sur le piédestal et prononce un discours analogue à la circonstance, mais lorsqu'il était au milieu de son sermon, aussitôt un bruit semblable à un coup de tonnerre se fait entendre ; le peuple effrayé, ne sachant pas ce que cela veut dire, par un mouvement involontaire se porte d'un seul côté ; on ne sait pas bien encore la cause de ce bruit. Les uns disent que le vent qui était ce jour-là très violent, ayant soufflé avec force dans les draps qui étaient étendus

⁷⁴ FROISSART (Ludovic Damas), op. cit.

⁷⁵ *Souvenirs de la Mission de Vendôme.*

⁷⁶ *Souvenirs de la Mission de Vendôme.*

avait occasionné ce bruit. D'autres disent que c'est le diable qui s'en allait de Vendôme parce que, lorsque le missionnaire demandait ardemment à Dieu de faire sortir le démon de cet endroit, le bruit se fit entendre. Mais la plus grande partie des personnes présentes dans ce lieu disent que c'est une voiture qui revenait de Paris. Quoiqu'il en soit, cette dernière cause est la plus reconnue parce que beaucoup de personnes ont vu la voiture. Une voiture peut faire du bruit, certes, mais les voitures étaient alors hippomobiles... Ce qui ne signifie pas que le déménagement tonitruant du diable soit une hypothèse plus plausible...

.4. Les opposants

Il y eut deux temps majeurs dans l'opposition à la mission. Le premier, plus diffus et difficile à cerner, se produisit avant et pendant l'événement. Le second eut lieu quelques années plus tard et fut beaucoup plus spectaculaire, laissant davantage de traces dans les archives.

Les Souvenirs de la Mission de Vendôme font état d'une tension avant même le début des prédications : Mais cette louable entreprise trouvait des opposants et des critiques plus ou moins sévères dans ces deux classes : les uns la méprisaient, les autres la craignaient ; des préjugés se répandaient dans le peuple contre l'objet de la Mission, contre ses effets, contre ses cérémonies, enfin contre les Missionnaires eux-mêmes, qu'on accusait sans les connaître, qu'on soupçonnait sans fondements, et dont on défiait sans motifs.

Contrairement à l'affirmation de la dernière phrase, les missionnaires n'étaient pas des inconnus pour les Vendômois. Ils venaient de prêcher pendant six semaines à Blois et les relations n'étaient pas inexistantes entre les deux principales villes du Loir-et-Cher. Les Blésois, qu'ils fussent favorables ou hostiles à ce qui se passait dans leur ville, n'étaient pas restés indifférents à ces six semaines de prédication. Des récits, des témoignages s'étaient nécessairement multipliés entre amis ou relations des deux villes ; les rumeurs de toutes sortes ne cessèrent de circuler. Des Vendômois assistèrent sans doute à certaines cérémonies ou manifestations à Blois, comme l'inverse est attesté. Les opinions circulèrent dans les deux sens, l'hostilité entre voltairiens, la faveur entre catholiques fervents des deux cités.

La mission, on en discutait et d'aucuns entendaient y résister, ou plutôt résister à la tentation : [...] *souvent, la presse libérale du cru, et celle de Paris, alertée par ses correspondants, entamaient une campagne hostile et répandaient des bruits suspects. Des palabres se tenaient dans les cafés ; en certains lieux, comme à Grenoble, à Chartres, à La Ferté-sous-Jouarre, à Vendôme, à Auxerre, les esprits forts prenaient l'engagement d'honneur de s'abstenir de la mission ; à Chartres, ils étaient même convenus d'une forte amende pour les défaillants*⁷⁷. Des inquiétudes étaient perceptibles chez les commerçants qui craignaient de voir leurs boutiques moins fréquentées, le temps disponible de nombreux habitants étant capté par la mission. Et la jeunesse redoutait la raréfaction des distractions.

À l'heure du bilan de la mission de Vendôme, la même source fait état des reproches formulés et s'appesantit, en réalité, sur un seul foyer de critiques, celles provenant de la Petite Église :

Cependant quelques personnes, qui sans doute ne les ont pas compris, se permettent de leur faire des reproches. En est-il de fondés ? Je ne le crois pas. Ont-ils porté la division dans les familles ? Eux qui nous ont prêché l'union, la paix. Mais ils ont parlé contre la Dissidence. Oui, mais comment l'ont-ils fait ? Après avoir tenté en particulier un rapprochement, ils ont obéi à un devoir pénible plutôt qu'à un zèle exagéré. Ils ont établi les principes de l'Église dont ils sont les défenseurs ; ils ont expliqué des faits qu'on ne peut nier, ils ont fait l'éloge des vertus de leurs adversaires, enfin ils ont

⁷⁷ SEVRIN (Abbé Ernest), *Op. cit.*, p. 151.

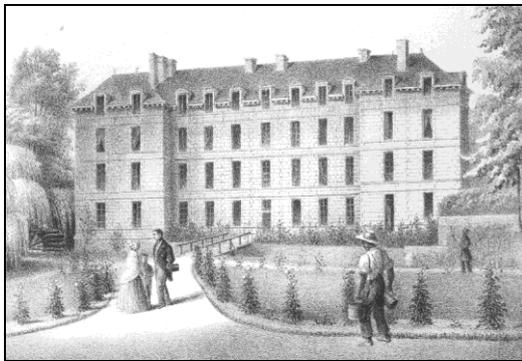
prié pour eux et leurs derniers vœux ont été de les retrouver dans le Ciel. Ils savaient que parmi « nos frères séparés », il y a des personnes que nous estimons, que nous vénérons, que nous aimons de tout notre cœur, quoiqu'en ne partageant pas leur opinion. Nous ont-ils dit de les aimer moins, de les respecter moins ? Au contraire, ils en étaient incapables et ils n'eussent pas été obéis. Loin de manquer à ce point de charité, ils nous ont désigné une prière à faire pour eux et nul vrai chrétien ne l'oubliera, car son cœur la lui rappèlera.

Les dissidents étaient encore nombreux à Vendôme et dans les environs en 1824. C'était par rapport à eux que le risque de la division des familles était le plus sensible. Les membres de la Petite Église étaient toujours des *frères séparés*, de l'Église catholique au départ, de la Dissidence si la mission les ramenait dans l'orthodoxie. On peut supposer qu'il y eut des crispations, même si les archives sont muettes sur des situations qui relevaient du domaine privé et intime. La pression fut importante, puisque les lieux de culte dissidents furent fermés pendant la durée de la mission.

La diminution du nombre des dissidents en Vendômois est avérée pendant les années 1820, mais elle ne saurait être l'unique résultat de la mission de 1824 : elle découlait aussi du vieillissement des familles et des prêtres, du non-renouvellement de ces derniers. La Petite Église vendômoise commençait à descendre la pente qui allait la conduire à disparaître sous le Second Empire.

La tension fut surtout forte au niveau du collège de Vendôme. Le 8 mai 1824, Charles et Louis de Fontenille écrivaient à leur père :

Cette mission donna lieu à quelques incidents à l'intérieur de l'institution, quelques professeurs avaient refusé de se soumettre aux exercices religieux qu'on tentait de leur imposer ; ils durent quitter le collège. Il s'agissait de MM. Alhoy, Delaunay et Valette. Ce dernier, doué d'aptitudes pédagogiques universelles ouvrit son propre cours à Vendôme où il enseigna le latin, les mathématiques, le dessin et la musique⁷⁸.



Le collège de Vendôme (première moitié du XIX^e s.)

Le plus connu de ces professeurs renvoyés du collège est Louis François Joseph Alhoy. Achille Lacroix de Rochambeau en a donné un intéressant portrait dans sa *Biographie vendômoise*. Il n'était pas de toute première jeunesse lorsqu'il fut renvoyé, puisque né le 7 novembre 1756, à Aire-sur-la-Lys. La cause du renvoi était clairement mise en avant :

En 1824, une mission qui fut prêchée à Vendôme fut malheureusement exploitée par des fonctionnaires trop zélés, et donna lieu à de fâcheuses rigueurs. Alhoy, qui, bien que religieux,

n'était pas pratiquant, fut victime de cet état de choses, et dut, ainsi que le professeur de physique, M. Delaunay, quitter le collège de Vendôme. Il rentra à Paris, où il demeura à la charge de sa fille aînée, qui donnait des leçons de musique.

Louis Alhoy était entré chez les Oratoriens et avait passé une partie de sa carrière à enseigner les humanités dans les collèges de cette congrégation, dont celui de Vendôme en 1777 et 1778, jusqu'à la suppression des ordres religieux. En avril 1792, il fut nommé directeur adjoint du premier institut des sourds et muets, à Paris, et en assumait la direction de fait de 1797 à 1800. Il avait la réputation d'être un des meilleurs connaisseurs de la langue des signes, inventée par l'abbé de l'Épée.

⁷⁸ FROISSART (Ludovic Damas), op. cit.

En janvier 1800, il devint administrateur des hospices de Paris, chargé spécialement de l'hôtel-Dieu, de la Charité, de Beaujon⁷⁹. C'est pendant qu'il siégeait dans ce conseil d'administration que la décision fut prise de ne plus placer deux ou trois malades dans le même lit, comme c'était le cas jusqu'alors. Rochambeau lui prêle un rôle important dans la popularisation de la vaccine :

Alhoy fut aussi l'un des plus grands propagateurs de la vaccine ; c'est sous son inspiration qu'on fit l'expérience suivante à l'hospice de la Pitié : on mit coucher cent enfants vaccinés dans les lits de cent enfants malades de la petite vérole, et on donna aux vaccinés les chemises des petits malades ; les cent vaccinés ne gagnèrent pas le mal et l'épreuve fut décisive.



Louis Alhoy

En 1815 et 1816, il fut directeur du collège de Saint-Germain-en-Laye où sa gestion fut problématique, si bien que, sans emploi, il se recommanda auprès de ses anciens collègues de Vendôme, Mareschal et Dessaignes, qui lui confièrent la classe de Seconde : *c'était un vieillard aimable et spirituel, qui était adoré de ses élèves.*

La dernière étape de sa vie, après son départ de Vendôme en 1824, fut parisienne. En 1835, il mourut d'une « ossification du cœur ». Il fut conduit à sa dernière demeure, au Père-Lachaise, par ses anciens élèves du collège de Vendôme qui se trouvaient alors dans la capitale ; son cercueil était destiné à la fosse commune, à laquelle il échappa : en effet, une souscription, à la tête de laquelle s'étaient placés deux de ses anciens élèves, *MM Victor Dessaignes et Goubault, fut immédiatement couverte de signatures, et une concession à perpétuité fut acquise par les anciens élèves d'Alhoy [...]. Cette tombe, entourée d'une grille, est située près le mausolée de Denon, vers le milieu du cimetière, à droite. On lit sur la pierre tumulaire qui le recouvre cette inscription :*

CONCESSION A PERPETUITE
CY GIST LOUIS FRANÇOIS JOSEPH ALHOY
TOMBE ERIGEE PAR SES ANCIENS ELEVES
DE VENDOME

Victor Dessaignes était un des initiateurs de ce beau geste. Il était aussi le fils de Jean-Philibert Dessaignes, un des deux premiers directeurs du collège de Vendôme. Cette famille était assurément ouverte à l'esprit des Lumières, comme le laisse entendre cet extrait des « Souvenirs » d'Édouard de Vasson, qui fut élève à la même époque que Balzac (né en 1799) et Victor (né en 1800) :

Nos directeurs, MM. Maréchal et Dessaignes, et surtout ce dernier, riaient bien sans doute, à part eux, de ce nouveau zèle contre les livres de l'époque. Je crois même avoir vu sourire un jour M. Dessaignes, devant le père d'un élève, à propos de l'« Essai sur les mœurs » de Voltaire, signalé comme un livre à l'index. On peut supposer que Dessaignes père et fils n'étaient pas en extase devant

⁷⁹ On peut citer comme œuvres de Louis ALHOY : *De l'éducation des Sourds-muets de naissance, considérée dans ses rapports avec l'idéologie et la grammaire*, Paris, 1799 – *Les Hospices*, poème – *Promenades poétiques dans les Hospices et Hôpitaux de Paris*, Paris, 1826.

les sermons des missionnaires. La fidélité du second à la mémoire de son ancien professeur renvoyé va dans le même sens⁸⁰.



Jean-Philibert Dessaignes



Victor Dessaignes

Une autre victime fut le professeur Valette : *Charles X, écoutant le parti ultra-royaliste, revint aux mesures en vigueur avant la Révolution et l'Empire, notamment pour l'instruction publique qui fut placée sous le contrôle du clergé. Ainsi, à Vendôme quatre des professeurs du collège, ayant refusé de se soumettre aux exercices religieux qu'on voulait leur imposer, durent quitter l'établissement. Parmi eux M. Valette, bon pédagogue et un des maîtres les plus estimés du collège, mais libre penseur affirmé, fut invité à donner sa démission. La persécution en 1825 s'arrêta là*⁸¹.

Pierre Morali complète le portrait de cet enseignant peu commun, mais pas si rare dans une France qui avait connu les grands bouleversements sociaux et intellectuels de la Révolution et de l'Empire :

Mais qui est M. Valette, un des premiers maîtres du jeune Antoine [Yvon-Villarceau] ? Valette ouvre à Vendôme un cours où il enseigne le latin, les mathématiques, le dessin, la musique vocale et instrumentale. Une personnalité bizarre, esprit ouvert et curieux formé dans les rangs de l'épopée impériale. Il est fils d'un notaire de Salins, pris au service, dans une de ces levées périodiques qui mettaient alors la jeunesse française à la disposition de la Nation. Le conscrit joue vaguement de la clarinette, il est incorporé dans la musique. Ainsi, il promène son instrument dans toute l'Europe, assistant en spectateur à tous les drames des guerres, s'appliquant partout à parler la langue du pays, profitant de toutes les occasions pour s'instruire. En Italie, il avait appris la peinture ; en Allemagne, il fait des miniatures ; en Espagne, il donne des leçons de français.

*En 1815, après la dissolution de la musique et du régiment, dénué de ressources, M. Valette entre dans l'enseignement, où il investit ses connaissances riches et variées. Quand Valette ouvre une école libre, on ne se demande pas si les lois permettent de la fermer ; il y organise un cours de musique. De cet enseignement, nouveau à Vendôme, naît une Société philharmonique. Le jeune Yvon suit ses leçons de musique et sait bientôt déchiffrer des partitions à livre ouvert, grâce aux cours de solfège de Valette*⁸².

Au moment de la mission, la direction du collège vivait un moment de transition. Le personnage-clé était Charles Mareschal-Duplessis, fils de Lazare Mareschal, le codirecteur avec Jean-Philibert Dessaignes depuis la Révolution. Né à Vendôme en 1795, un brillant parcours scolaire l'avait conduit à l'École normale supérieure. Revenu à Vendôme, il s'était vu confier la chaire de mathématiques

⁸⁰ Victor Dessaignes fit lui-même un parcours aussi brillant qu'atypique [Voir LOISEL (J.-J.), *La Comédie humaine vendômoise au temps de Balzac*, op. cit., p. 92, « Le chimiste du Saillant »].

⁸¹ *Le Figaro*, « Les débuts d'un astronome », 28 août 1894. Cité par MORALI (Pierre), *Antoine François Joseph Yvon-Villarceau. Un savant dans l'ombre des étoiles*, Vendôme : Éd. du Cherche-Lune, 2016, p. 17.

⁸² MORALI (Pierre), *Op. cit.*

spéciales dès 1816. En 1824, c'était lui qui dirigeait de fait l'établissement, même si son père et Dessaignes gardaient un droit de regard.



C. Mareschal-Duplessis

Le collège de Vendôme fut incontestablement secoué par le passage de la mission, à tel point que C. Mareschal-Duplessis dut adresser au Grand Maître de l'Université un « mémoire à l'effet d'obtenir une garantie du maintien de son institution ». L'importance de la répression, avec le renvoi de plusieurs enseignants, fut probablement dictée à la direction du collège par la pression exercée sur place par les tenants du parti ultra et les soutiens de la mission. Et l'établissement semblait même menacé dans son existence.

Le 28 août 1824, vint la réponse de M^{gr} de Frayssinous, ancien grand maître de l'Université et appelé deux jours plus tôt à diriger un grand ministère de l'Instruction publique et des Cultes :

Il ne peut être dans l'intention du Gouvernement du Roi de remettre en question l'existence des établissements où la jeunesse trouve une éducation chrétienne et monarchique, ainsi qu'une instruction solide. Les détails que vous me communiquez sur la tenue religieuse, la discipline et les études de votre maison, la représentent comme digne de la confiance des familles ; vous paraissez disposé à écarter, par des mesures promptes et efficaces, tout ce qui pourrait donner lieu à des reproches ; il résulte des renseignements qui me sont parvenus que vous n'avez pas hésité, en plusieurs occasions, à prendre un parti pour l'extirpation des causes de désordre et de scandale ; ce sont là, Monsieur, de véritables garanties.

Les responsables du collège avaient clairement senti le vent du boulet et il y avait tout intérêt à ne pas revenir en arrière, car le nouveau ministre était un ultra de première grandeur :

Précédemment grand maître de l'Université, Frayssinous a donné des gages aux ultras en menant dans l'enseignement une politique vigoureusement cléricale et antilibérale. Suspens notamment les cours de Guizot et Cousin, procédant à une épuration sans précédent des enseignants, des proviseurs et des recteurs, le plus souvent remplacés par des ecclésiastiques, il n'a pas hésité à fermer l'École normale et la faculté de médecine, viviers du libéralisme étudiant, et à réformer l'école de droit, amputée des chaires « libérales » comme le droit naturel, l'histoire du droit et l'économie politique. Pair de France, académicien, c'est un proche de Monsieur. La paternité de sa nomination, effective quelques jours avant la mort de Louis XVIII, n'échappe d'ailleurs à personne. Elle annonce une politique renforcée d'union du Trône et de l'Autel dont l'impopularité manifeste ne tardera pas à rejaillir sur l'ensemble du ministère⁸³.

L'Église catholique fut particulièrement favorisée par le nouveau ministre, qui sortait de ses rangs. Le budget des cultes connut une constante augmentation et les desservants, en nombre croissant, virent leurs rémunérations améliorées. Une conséquence concrète, à Vendôme, fut la promotion de la paroisse de la Madeleine en succursale.

⁸³ WARESQUIEL (Emmanuel de) et YVERT (Benoît), *Op. cit.*, p. 369.

.III. Un séisme suivi de répliques.

.1. Effets bénéfiques dans la population catholique.

La grande mission de 1824 ne pouvait que laisser des souvenirs émus aux plus pratiquants des catholiques vendômois dès la clôture de ces six denses semaines de prédication : *Le même jour les Missionnaires firent leurs adieux de la manière la plus touchante dans les deux églises, et firent couler bien des larmes. Enfin le lendemain ils quittèrent la ville, y laissant de profonds regrets et de longs souvenirs*⁸⁴. Nostalgie tempérée par la perspective de revoir prochainement ces « entraîneurs d'âmes » :

Il nous reste à parler des suites de cette Mission. Ceux qui en avaient été les apôtres firent le soir même, dans les deux paroisses, leurs adieux à leurs nombreux et constans auditeurs [...]. Ils prièrent pour nous, ils prièrent même pour ceux qui avaient refusé de les entendre, et firent des vœux touchans pour qu'étant mieux éclairés, ils pussent les voir au moins dans l'Éternité. L'émotion était générale ; les femmes pleuraient, les hommes retenaient à peine leurs larmes ; mais il fallut se séparer après ces tristes paroles : la Mission est finie. Une neuvaine a commencé dès le lendemain, jour du départ des Missionnaires : chaque paroisse va processionnellement à la croix nouvellement plantée ; là, on récite des prières, on chante des hymnes, des cantiques, et l'on revient dans le même ordre assister au salut et à la bénédiction. Monseigneur l'Évêque donna l'exemple en y assistant le second jour : il entendit, ainsi que nous, l'excellent discours que M. Pointeau, l'un de ses grands vicaires, nous adressa sur « l'invention de la Croix », dont la fête se célébrait le lendemain. Il est parti ensuite pour visiter la partie de son diocèse qui nous avoisine ; mais la neuvaine continua et la population s'y porta avec zèle et empressement.

*Les Missionnaires nous ont donné l'espoir de les voir dans un an, non pour recommencer une mission, mais pour faire ce qu'ils nomment une retraite et confirmer l'œuvre qu'ils ont faite*⁸⁵. Ce récit, publié dans les lendemains immédiats de la mission, ne pouvait décrire des retombées à long terme.

Des cinq missionnaires, Dominique Dufêtre fut le seul dont un retour fut sollicité pour entendre à nouveau son verbe puissant. La proximité géographique jouait aussi puisqu'il fut vicaire général à Tours jusqu'en 1842. Le 5 juillet 1835, l'abbé Breteau, curé de la Madeleine depuis 1832, écrivait à M^{sr} de Sausin :

*La fête de la Madeleine tombe le mercredi. Il serait peut-être plus conforme à l'esprit de l'ordre de la célébrer le dimanche précédent 19 juillet. Mais nous avons une raison particulière de désirer qu'elle le soit le dimanche 26 : M. l'abbé Dufêtre que j'ai prié chaque année depuis que je suis à la Madeleine, de prêcher le jour de la fête patronale n'a pu y répondre et cette année il ne seroit libre de venir que le 26, sa retraite ecclésiastique qu'il commencera le 17 courant au Mans ne finissant que le 24. Le 28, il partira pour Bordeaux*⁸⁶.

L'abbé Breteau était vicaire à la cathédrale Saint-Louis en 1824, au moment de la grande mission de Blois. Il est donc crédible qu'à cette occasion il ait fait la connaissance de l'abbé Dufêtre et qu'il ait été subjugué par son charisme de prédicateur. La venue de ce dernier à Vendôme pour la fête patronale de Sainte-Madeleine s'est répétée et a donné lieu, en 1845, un large compte rendu dans le journal *Le Loir*. La communauté catholique vendômoise avait le sentiment d'accueillir un grand de l'Église :

⁸⁴ GAUCHER DE PASSAC (Ph. J.), *Op. cit.*, p. 218.

⁸⁵ *Souvenirs de la Mission de Vendôme*.

⁸⁶ Dioc 41, N 269.

Le dimanche 27 juillet dernier, la population de Vendôme se pressait dans l'église de la Madeleine, pour assister à une de ces solennités religieuses où la pompe des cérémonies, la majesté des chants sacrés, accompagnés d'une musique douce et harmonieuse, la richesse des ornements, enfin la présence et surtout la parole d'un prince de l'Église concouraient, par leur bienfaisante action sur les sens et sur l'âme, à élever l'homme chrétien vers ce monde nouveau pour lequel il se sent alors véritablement fait et où il se trouve heureux d'oublier, au moins pour quelques instants, les tristes réalités du monde dans lequel il est encore condamné à vivre⁸⁷.

L'accueil fut des plus chaleureux et même si Dominique Dufêtre était revenu plusieurs fois sur les bords du Loir, le grand souvenir de référence restait la mission de 1824 :

M^{sr} Dufêtre, évêque de Nevers, qui a laissé dans notre ville des souvenirs si profonds de zèle et de talent que vingt-deux années n'ont pu les affaiblir, était venu, répondant à l'appel du digne curé de la Madeleine, célébrer pontificalement la fête patronale de cette paroisse. À 10 heures, M^{sr} Dufêtre est sorti processionnellement du presbytère pour se rendre à l'église où M. le curé de la Madeleine lui a adressé une allocution à laquelle il a répondu de la manière la plus gracieuse et aussi la plus obligeante pour le pasteur, pour les paroissiens et pour tous les habitants de la ville de Vendôme.

Ayant gagné la chaire où il avait officié avec talent, le prélat ne manqua pas de cultiver cette proximité du souvenir, qui semblait tisser un lien indestructible et personnel entre lui et ces fidèles assis à ses pieds :

Avant de commencer la messe, il a monté dans cette chaire que tant de fois il arrosa de ses sueurs ; et saluant ses frères, ses anciens amis (ainsi qu'il les appelle) par ces douces et simples paroles consacrées par un saint exemple : « Pax vobis, la paix soit avec vous », paroles si convenables dans la bouche d'un père qui retrouve ses enfants après une longue absence ; il a ému tous les cœurs en montrant vifs et présents dans le sien, des souvenirs précieux pour la population chrétienne de Vendôme, en montrant aussi avec quelle pénible sollicitude il cherchait à reconnaître, dans ce nombreux auditoire, tous les fidèles auxquels il avait autrefois prodigué ses soins et ses veilles. Mais une pensée douloureuse vient tout-à-coup presser sa poitrine. Hélas ! La mort avait fait une large brèche dans



M^{sr} Dufêtre, évêque de Nevers

cette pieuse phalange, et il s'aperçoit qu'une grande partie de cette foule se compose d'une génération nouvelle qui l'entend pour la première fois, il trouve de touchantes paroles de regrets pour ceux qui ne sont plus, dont les uns, dit-il, si connus pour leurs vertus ont dû recevoir la récompense des justes, tandis que d'autres ont eu peut-être à rendre un compte sévère des enseignements qu'ils ont méprisés.

Au fil de la journée, le missionnaire était revenu au galop : *Après les vêpres, il monte de nouveau dans la chaire de vérité, prenant alors un texte qui devait lui fournir les plus heureux développements : « Non erubesco Evangelium, je ne rougis pas de l'Évangile », et tirant ses exemples de l'histoire touchante de la Madeleine pénitente, dont on célébrait la fête, de cette sainte amante du Sauveur [...] il la propose comme modèle de réparation à tous ceux qui ont failli.*

Mais il avait su tirer la leçon des bouleversements politiques et il ne s'agissait plus de faire l'apologie d'un régime, comme cela avait été le cas en 1824, en faveur des Bourbons ; et sans doute n'avait-il aucune tentation de faire cause commune avec Louis-Philippe :

⁸⁷ *Le Loir*, 8 août 1845.

Il démontre ensuite que le respect humain est, pour les hommes surtout, le principal obstacle à l'accomplissement de leurs devoirs religieux. « Vous, Français, vous si jaloux de votre réputation de bravoure, vous qui vous vantez, à juste titre, de n'avoir jamais reculé devant l'ennemi, vous qui aimez la liberté au point de vous révolter devant toute domination, à l'idée même de toute contrainte, qui ne voulez ni de prince ni de roi, à moins qu'il ne soit bien constitutionnel, eh bien ! Vous tremblez pourtant à la crainte seule d'être exposés à une simple moquerie, vous vous faites honteusement les esclaves de l'opinion d'un petit nombre d'hommes car, au fond, à quelques exceptions près, vous avez encore la foi, et la pusillanimité seule vous empêche de rendre au Roi des rois les hommages publics que vous lui devez ; c'est quand il s'agit d'être chrétien, d'être catholique, c'est-à-dire d'être et de vous montrer véritablement honnêtes gens, que vous semblez perdre courage et abdiquer votre volonté.

Pendant ce court séjour, l'évêque de Nevers, reprit les pratiques de la mission, proposant une instruction destinée aux *hommes du peuple, ces hommes laborieux dont autrefois il arracha un grand nombre aux dangers et aux déplorables entraînements qui menacent toujours cette classe si utile et si estimable de la société.* Puis, il rendit visite aux établissements de la ville : Frères de Saint-Joseph, Orphelines, hôtel-Dieu, Calvaire... Par deux fois, il se rendit au collège, qui avait été le principal foyer de tension en 1824. À son second passage, *la musique du Collège est allée au-devant de lui, l'a précédé jusqu'à l'entrée de la chapelle, où il a été reçu par M. l'aumônier ; après quelques strophes de ces cantiques si populaires en l'honneur de la Vierge, chantés avec âme et avec un ensemble parfait par les élèves dont plusieurs ont des voix vraiment remarquables, M^{gr} Dufêtre, jetant un regard plein d'intérêt et de satisfaction sur cette jeunesse religieusement recueillie pour l'entendre, trouve bientôt dans l'abondance de son cœur, dans l'inépuisable richesse d'un esprit soutenu par une facile et brillante expression tout ce qui doit mettre en mouvement dans ces jeunes intelligences, la pensée profondément religieuse qui préside à leur éducation.*



Armoiries de Dominique Dufêtre, évêque de Nevers

Beaucoup d'eau avait coulé sous les ponts de Vendôme, puisque D. Dufêtre n'hésitait pas à appeler Napoléon à la rescousse pour parfaire son argumentation : [...] *de graves vérités ont été entremêlées d'anecdotes qui ont vivement excité l'attention et l'intérêt du jeune auditoire, l'orateur les assimilant tous à de véritables guerriers dont leur bonne tenue, leur exacte discipline et même leurs uniformes brillants lui offrent l'image, leur fait envisager les ennemis intérieurs qu'ils ont à vaincre déjà dans cet âge où les passions se développent, et les ennemis extérieurs qui se joindront aux premiers lorsque quittant cet asile tutélaire, ils seront lancés au milieu des séductions du monde. Vous aurez à rendre de rudes combats, des ennemis nombreux et acharnés vous presseront de toutes parts ; à la guerre du dehors se joindra la guerre de l'intérieur, une véritable guerre civile ; mais comme de vaillants Français dont un seul suffit à plusieurs adversaires, ne doutez jamais de la victoire ; puis rappelant ces paroles de Napoléon à un de ses officiers qui lui objectait que l'exécution d'un de ses ordres était impossible : le mot impossible n'est pas français, répond l'empereur, et l'événement prouve qu'il avait raison.*

Il savait comment détendre l'atmosphère avec des collégiens : *De la chapelle, M^{sr} est passé dans la grande salle des exercices où quelques compositions françaises et latines analogues à la circonstance lui ont été lues par les élèves. Il y a répondu avec un à-propos et une bienveillance qui ont charmé tous les assistants. Puis s'adressant aux élèves d'un ton moitié grave moitié riant : « Mes enfants, il faut que vous vous joigniez à moi pour obtenir de M. le Directeur une grâce qu'il ne nous refusera pas, je l'espère, si vous appuyez bien ma demande ; faisant alors une légère pause, pendant laquelle les figures exprimaient la plus vive curiosité, il reprit : « pour obtenir de M. le Directeur... Un congé. Une salve d'applaudissements, mêlés de rires joyeux accueillit ces paroles ; ce n'est pas tout, ajouta-t-il, j'ai encore besoin de votre concours pour obtenir de M. le Directeur une autre faveur... Une amnistie générale des fautes passées (bien entendu) car j'aime beaucoup les amnisties ». Il va sans dire que le congé et l'amnistie ont été accordés, et de nouveaux applaudissements, des cris de « vive Monseigneur ! » ont répondu à cette ingénieuse manière d'associer les obligés au mérite du bienfait.*

Les missionnaires de 1824 ont fortement impressionné les mémoires, positivement ou négativement. Mais, dans les lendemains immédiats, leur action n'a fait naître aucune institution pieuse ou charitable de longue durée. Dans l'article du *Loir*, il est fait allusion à la chapelle du collège et à son aumônier. Celle-ci, qui avait été désaffectée en 1793, fut rendue au culte par Mareschal-Duplessis, peu après la grande mission : il le fit par conviction personnelle, mais aussi pour donner un gage de bonne volonté au ministre de l'Instruction publique et des Cultes.

Un autre fait pourrait être, au moins partiellement lié à la mission : l'érection en cure de la paroisse de la Madeleine qui n'était jusqu'alors qu'une succursale, par ordonnance royale :

Charles, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Sur le rapport de notre secrétaire d'État au département des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article 1^{er}. La succursale de la Madeleine de Vendôme, Loir-et-Cher, diocèse de Blois, est érigée en cure de seconde classe.

Article 2^e. Nos ministres, secrétaire d'État et des finances sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en notre château des Tuileries, le 14 décembre de l'an de grâce 1825 et de notre règne le deuxième.

Signé : Charles

Par le roi : Le ministre, secrétaire d'État au département des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique,

† D..., év. d'Hermopolis⁸⁸.

Le sous-préfet de Vendôme, Josse Boisbercy.

Le maire de Vendôme : Godineau, Adjoint.

Toujours en 1826, fut baptisée la deuxième cloche de l'église de la Madeleine. L'inscription ne dissimule pas le sens politique de l'événement :



Charles X, roi de France

⁸⁸ L'évêque d'Hermopolis n'était autre que M^{sr} de Frayssinous.

Erection de la paroisse de la Madeleine en cure, année 1826, fille de la reconnaissance envers Sa Majesté Charles X et M^{sieur} Ph. F^{ois} de Sauzin, évêque de Blois. J'ai été bénite par mon dit s^{gr} de Blois et nommée « Honorine Raymonde Sauzine » par sa seigneurie le comte de Sèze, pair de France, ministre d'Etat, premier président de la cour de cassation, grd trésorier de l'ordre du S^t-Esprit, commandeur des ordres du Roi et de la Légion d'honneur, chevalier de Malthe, membre de l'Académie française et défenseur de Louis XVI, et Honorine B^{onne} de Sèze, épse de M. le baron Rohault de Fleury, m^{re} de camp des armées du roi, inspecteur général du corps royal du génie, commandeur de la Légion d'honneur et de S^t-Louis. MM. de Saint-Luc étant préfet de Loir-et-Cher, Josse Boisbercy sous-préfet de l'arrondissement, Mareschal maire de Vendôme, Louzier, Godineau adjoints,

Roy, Buscheron, de Trémault, Esnault, Mareschal-Duplessis, fabriciers ; Anquetin, 1^{er} curé, Maugeant et Bourgoin vicaires⁸⁹.

La cloche devait son existence à la reconnaissance envers Charles X ; le parrain était le comte de Sèze, défenseur de Louis XVI lors de son procès. Elle était donc « bourbonne » dans l'âme. Son troisième prénom, « Sauzine », avait été composé à partir du nom de l'évêque de Blois, celui-là même qui avait été à l'origine de la mission de 1824.

Une petite admonestation faite par l'évêque au curé de la Trinité et à son conseil de fabrique illustre de manière anecdotique le souci de célébrer fastueusement la gloire des Bourbons :

J'ai assemblé le bureau de la fabrique et je sais d'ailleurs ce que pensent les membres du Conseil. Nous reconnaissons tous la justice des reproches de Votre Grandeur et nous vous assurons, Monseigneur, que nous nous conformerons désormais avec la plus grande exactitude aux règles que nous devons suivre.

Voici cependant, Monseigneur, quelques excuses que nous prions Votre Grandeur d'apprécier.

1°) Pour les 100 francs pour la cérémonie expiatoire, ce n'est point une dépense de la fabrique, mais une somme que donne la ville pour les frais de cette cérémonie qui se fait dans notre église avec une pompe semblable à celle de la cathédrale. Les frais du catafalque, des tentures, des ouvriers, de la sonnerie où il faut quatre hommes pour sonner la cloche en absorbent une bonne partie. Les frais seuls de la cire monteroient à plus de 100 francs s'il falloit l'acheter chez le cirier. Le curé la fournit et il a pour cela ce qu'il reste après tous les frais payés. Je ne reçois aucun honoraire et je suis le premier qui ait voulu qu'on prît sur ce qui devoit me revenir les frais des honoraires de M^{rs} les vicaires, chantres, etc., qui n'étoient point autrefois rétribués. C'est le trésorier qui reçoit les 100 francs et les fait distribuer [...]⁹⁰.

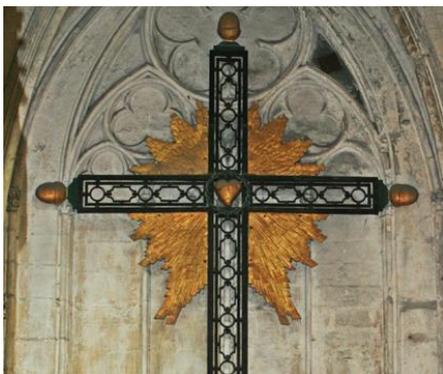
La question se pose pour toutes les grandes missions en France sous la Restauration : échec ou réussite ? La réponse de l'abbé Sevrin est claire : *Il faut distinguer entre l'échec final, qui est incontestable, puisque l'œuvre des missions fut brutalement interrompue par la Révolution de juillet 1830, et l'échec relatif qui a pu se produire sous la Restauration elle-même⁹¹.* Et il ajoute : *Ils étaient trop peu d'ouvriers pour l'immensité de la tâche. [...] Il eût fallu que les missions pussent devenir un moyen régulier et périodique de ranimer la ferveur et la foi, qu'elles revinssent à lointains intervalles, comme la station du Carême revient tous les ans ; et c'était, sans nul doute, l'intention des*

⁸⁹ CHANTEAUD (Gustave), *L'église de la Madeleine de Vendôme*, monographie, Vendôme, 1903, p. 15.

⁹⁰ Dioc 41, 270 N1. Dossier de la paroisse de Vendôme. Lettre du 24 mai 1829. La *cérémonie expiatoire* fut certainement destinée à commémorer la mort de Louis XVI et de Marie-Antoinette, dans l'esprit de la chapelle expiatoire édifée à Paris.

⁹¹ SEVRIN (Abbé Ernest), *Op. cit.*, p. 508.

missionnaires et du clergé. Mais cela se pouvait-il ? [...] Ce fut peut-être ce que tenta l'abbé Breteau, curé de la Madeleine, en invitant D. Dufêtre à présider annuellement la fête patronale.



La croix de la mission de 1824 à Vendôme

Après avoir été le desservant de la succursale de la Madeleine pendant douze ans, l'abbé Anquetin était en possession de la cure de la Madeleine depuis le 1^{er} octobre 1826 ; il était de santé délicate et lorsqu'il mourut, le 1^{er} février 1832 à Saint-Laurent-Nouan où il s'était retiré après avoir démissionné, il était paralytique depuis dix-huit mois.

Dans le même temps, l'hostilité grandissait au sein des milieux libéraux et la politique ultra était de moins en moins supportée. L'union du Trône et de l'Autel, publiquement affirmée, était de plus en plus mal vécue. Les missionnaires de Vendôme, comme leurs confrères, avaient grondé contre le sacrilège : *On nous a fait l'éloge de son discours sur « le sacrilège », contre lequel il a tonné avec son énergie ordinaire, et donné l'essor à toute l'indignation, à toute l'horreur qu'inspire un pareil forfait*⁹².

Dès 1825, une loi s'empara du sujet : *Mais avec l'avènement de Charles X, roi ultra, roi dévot, la Restauration franchit un nouveau pas : en 1825 – l'année du sacre –, la loi sur le sacrilège établit la peine du parricide (le poing coupé avant l'exécution) pour les profanateurs d'hosties consacrées. Un débat passionné rend manifestes les contradictions de la réaction catholique. « Est-ce qu'on croit, par hasard, que les États ont une religion comme les personnes », s'écrie Royer-Collard, adversaire résolu de la loi, qu'ils ont une âme et une autre vie où ils seront jugés selon leur foi et leurs œuvres ? » [...] Votée, mais inappliquée, la loi sur le sacrilège est plus que l'une des fautes politiques majeures de la Restauration : elle rend patente l'inaptitude de l'État concordataire à légiférer sur le sacré, dont l'État libéral se fera un principe de neutralité*⁹³.

L'abbé Sevrin arrive à une conclusion voisine, que l'on peut appliquer à l'exemple vendômois :

Je n'ai pas dissimulé ce que la ferveur monarchique des prédicateurs a pu avoir d'excessif en soi, et d'irritant pour ces divers groupes d'opinion dont se composait, dans les villes principalement, le parti libéral. Les chefs de ce parti étaient souvent, dans chaque localité, les hommes les plus influents ; et toute incursion dans le domaine politique, surtout de la nature de celles dont se plaignait Louis XVIII, accusant en secret les missionnaires d'une opposition partisane, ne pouvait avoir, à tous points de vue, que de fâcheux résultats. [...]

De cette grande journée [plantation de la croix], dont le clergé s'applaudissait, il restait chez les uns le souvenir agréable d'une belle fête ; chez les autres – car il y avait les autres, et souvent fort

⁹² Souvenirs de la Mission de Vendôme.

⁹³ JOUTARD (Frédéric) [ss. dir.], *Du roi Très Chrétien à la laïcité républicaine*, p. 156.

*nombreux – le souvenir agacé d'une chose déplaisante ou d'un défi. Or, nous sommes du temps de la Restauration, c'est-à-dire en un temps de malaise et d'agitation des esprits, de méfiance injustifiée, mais réelle, envers la dynastie régnante et le clergé, considérés comme associés et comme solidaires l'un de l'autre. Il semble donc qu'une certaine prudence s'imposait, et qu'il eût fallu ménager cette partie de l'opinion*⁹⁴.

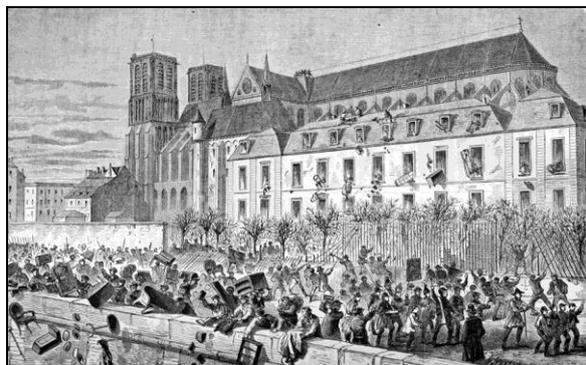
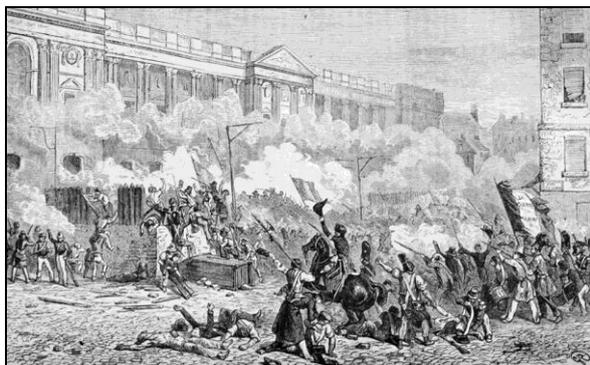
Au début de 1830, le principal signe de la mission toisait toujours fièrement les personnes arrivant de Paris ; mais la capitale n'allait pas tarder à faire trembler la croix sur sa base...

.2. La revanche des oppositions

Les années qui suivirent la mission de 1824, virent l'amplification de la politique ultra dès le début du règne de Charles X, dont la loi sur le sacrilège, bien que non appliquée, fut une image tout aussi symbolique que controversée. Guy Antonetti y voit une cause essentielle de l'explosion de 1830 :

*C'est ici très probablement qu'il faut chercher la cause principale de la chute de Charles X : largement déchristianisée par la Révolution et l'Empire, la France ne supportait pas sans un extrême agacement cette maladroite, indiscrete et oppressive tentative de reconquête religieuse : l'explosion de haine antireligieuse en 1830 devait en témoigner avec violence*⁹⁵.

.A. Les « Trois glorieuses » de juillet 1830 déclenchent une flambée anticléricale.



« Trois glorieuses » : prise du Louvre... ... Sac de l'archevêché de Paris.

Il n'est pas question de dresser ici un historique des « Trois glorieuses » qui provoquèrent un changement de régime, remplaçant un roi de France par un roi des Français. Les événements décisifs, essentiellement parisiens, n'entraînèrent pas de troubles particuliers en Vendômois. Sur le plan politique, dès 1827 l'ultra Josse-Beauvoir avait dû céder sa place de député de Vendôme au libéral Pelet de la Lozère ; et lorsque celui-ci eut opté pour Blois où il était également élu, il fut remplacé par un autre libéral, Crignon-Bonvallet. Ce n'était pas un vote populaire, puisque le suffrage était alors

⁹⁴ SEVRIN (Abbé Ernest), *Op. cit.*, p. 508.

⁹⁵ ANTONETTI (Guy), *Louis-Philippe*, Paris : Fayard, 1994, p. 523.

censitaire, mais les quelque 250 notables du collège électoral avaient nettement fait évoluer leur choix. Et Crignon-Bonvallet se rallia immédiatement à la monarchie de Juillet⁹⁶.

Pendant les journées de juillet 1830 à Paris, dès les mois qui suivirent en Vendômois et ce pour plusieurs années, une forte poussée anticléricale se produisit, dont les croix de mission furent les victimes. En outre, des conflits locaux surgirent ici ou là, quand les curés ou desservants, nostalgiques du règne de Charles X, manifestèrent plus ou moins ouvertement leur hostilité à Louis-Philippe. Le 30 novembre 1830, le sous-préfet de Vendôme soumettait à son supérieur une liste de curés récalcitrants :

Lorsque j'ai eu l'honneur de vous écrire le 27, pour vous prévenir que MM. les desservants d'Huisseau, de Lancé, de Couture et de Villeromain ne récitent pas les prières pour Sa Majesté Louis-Philippe, j'avais vos instructions et l'entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous trop présents à la mémoire pour vous rendre compte d'un fait que je savais que vous ne regarderiez pas comme répréhensible.

Je m'étais assuré que ces desservants non seulement n'ajoutent pas au « Domine salvum » les noms du Roi, mais qu'ils ne disent pas non plus l'oraison ni les prières du Prône dans lesquelles ces noms se trouvent rappelés⁹⁷.

Pour limiter les risques d'incidents, mais aussi par choix idéologique, certaines cérémonies religieuses furent interdites au plus haut niveau et l'évêque de Blois rassura le préfet à ce sujet : *J'ai l'honneur de vous assurer que, conformément à la lettre de M. le Ministre de l'Intérieur dont vous avez bien voulu me donner communication, la cérémonie du 21 janvier n'aura lieu dans aucune église de ce diocèse⁹⁸.*

Il s'agissait-là du service anniversaire de la mort de Louis XVI, qui pouvait échauffer quelques esprits peu favorables aux Bourbons, même dans une ville comme Vendôme.

Dans le même sens allait une autre directive du ministre l'Intérieur, à propos d'un cantique rendant hommage aux Bourbons : *Monsieur le Préfet, on vient de me signaler un « Recueil des cantiques à l'usage des Missions de France », l'un desquels sous le titre de « Cantique pour le Roi » a été composé à la louange des membres de l'ancienne famille royale.*



Il y aurait de trop graves inconvénients à laisser ce recueil tel qu'il est ; il convient d'en faire dispa-

L'avènement de Louis-Philippe ne fut pas apprécié par une partie du clergé vendômois.

raître tout ce qui tendrait à inspirer à la jeunesse des sentimens qui ne seraient pas en harmonie avec l'ordre de choses établi⁹⁹.

Les processions de la Fête-Dieu, cibles parfois des humeurs anticléricales, furent surveillées comme le lait sur le feu. En Vendômois, l'attitude des autorités civiles fut variable, mais il n'y eut aucun trouble :

⁹⁶ Voir VASSORT (Jean), « La vie provinciale pendant le premier XIX^e siècle », in *Histoire du Vendômois*, Vendôme : Éd. du Cherche-lune, 2007, p. 246.

⁹⁷ AD 41, V6.

⁹⁸ AD 41, V6. Lettre du 18 janvier 1831.

⁹⁹ Ibid. circulaire aux préfets du 28 janvier 1831.

À Vendôme, la procession a suivi le chemin qu'elle prenait les années précédentes. La marche n'a été troublée par aucun désordre ni aucune insulte.

Nulle autorité n'y assistait, non plus que la garde nationale, ni la troupe de ligne ; il n'avait pas été fait de convocations [...]. J'avais recommandé aux ecclésiastiques la plus grande modération, beaucoup de prudence et de tolérance, ils en avaient très bien senti la nécessité et paraissent très satisfaits du résultat qu'ils ont obtenu. Quelques fonctionnaires étaient présents, mais ce n'était que comme particuliers. [...]

Dans quelques communes les maires ont suivi les processions, dans d'autres, à Montoire par exemple, la garde nationale a demandé à y assister. Partout a régné l'ordre le plus parfait¹⁰⁰.

Le malaise était encore perceptible en 1833, notamment dans le sud de la Petite Beauce, à propos de fêtes religieuses supprimées que certains desservants s'acharnaient à célébrer ; le sous-préfet détaillait :

[...] 1° Que M. le desservant de la commune de Villeporcher a annoncé au Prône le dimanche 2 juin dernier, que le jeudi suivant était la fête-Dieu ; que cette fête n'était que de dévotion, et que néanmoins il dirait Messe et Vêpres comme de coutume, invitant les fidèles à s'y rendre. [...]

2° Que dans les communes de Nourray et Crucheray, M. le desservant qui est le même pour les deux communes a fait même annonce, chanté messe et vespres le 6 juin et fait sonner en volée.

3° Que dans celle de Lancé, M. Valentin, desservant, annonce et célèbre les fêtes supprimées avec toute la solennité due aux fêtes réservées.

[...] Sur la question des inconvénients qui en sont résultés, je dirai et affirmerai que plusieurs fois des domestiques sont venus me consulter pour savoir si leurs maîtres pouvaient les forcer de travailler les jours de fêtes supprimées mais indiquées par leur curé comme fête de dévotion, et que, sur ma réponse affirmative, quelqu'un répondait qu'ils ne le feraient pas, que leur maître était un avare et un impie, qu'ils aimaient mieux le quitter¹⁰¹.

Une telle situation mettait le sieur Cuvier, maire de Lancé, en fureur : [...] *C'est un véritable abus que de tolérer de pareilles ambiguïtés. Qu'en résulte-t-il ?*

Que les bigots et les fainéants sont les seuls qui se rendent à l'office.

Que les domestiques et les autres personnes qui travaillent au mois ou à l'année pour autrui, sont également partisans de la multiplicité des fêtes, attendu que leurs salaires n'en souffrent pas.

Que tel maître, sous prétexte de faire comme certains autres, s'abstient de faire travailler ses gens les jours que son curé annonce une fête de dévotion.

Que tel autre, au contraire, exige que ses gens travaillent ; de là, souvent, grande rumeur entre le maître et les domestiques. Ces derniers l'accusent d'être avare, quelques fois ils le quittent ou font mal et de mauvaise humeur la besogne qui leur est commandée. Le tout parce que M. le Curé a annoncé d'une manière ambiguë telle ou telle fête supprimée.

Comment veut-on, en effet, obtenir d'autres résultats : en général les domestiques sont jeunes, tous aiment jouer et s'amuser ; alors, qu'on se figure des laboureurs, des moissonneurs ou des terrassiers livrés à leur travaux par ordre de leur maître, tandis qu'au bout de leur champ ils voyent leurs

¹⁰⁰ AD 41, V4-9. Lettre du sous-préfet de Vendôme au préfet de Loir-et-Cher, 8 juin 1831.

¹⁰¹ AD 41, V6. Lettre du sous-préfet de Vendôme au préfet de Loir-et-Cher, 10 septembre 1833.

*semblables et leurs voisins endimanchés jouer, rire, chanter, etc., et on aura une idée générale du mauvais effet que de telles annonces doivent produire*¹⁰².

Ces litiges, d'ordre religieux au départ, finissaient par générer une tension sociale dans les villages concernés, d'autant plus que pendant plusieurs années, de 1828 à 1832, la conjoncture économique fut défavorable dans les campagnes vendômoises. L'attitude du clergé légitimiste en Vendômois se vérifia un peu partout dans le pays :

*L'importante fraction du bas clergé restée légitimiste adopte une attitude souvent plus audacieuse que les évêques : certains de ses membres mettent au point une véritable stratégie de résistance passive, faite de restrictions mentales dans les prières traditionnelles pour le chef de l'État. Lors de la récitation du « Domine salvum fac regem », les plus militants suppriment purement et simplement l'oraison « quæsumus », dans laquelle le clergé émet traditionnellement des vœux pour le roi ; d'autres, plus subtils, se bornent à omettre le prénom royal « Philippus » dans ladite oraison, ce qui crée une délicieuse ambiguïté sur l'expression « rex noster », « notre roi », dont les autorités ne sont évidemment pas dupes*¹⁰³.

.B. La haine abat les croix de mission en Loir-et-Cher.

Des missions ont eu lieu en Vendômois, sous la Restauration, à propos desquelles les informations font défaut. C'est le cas de Morée où la volonté de faire disparaître la croix de mission est bien antérieure aux journées parisiennes des 14 et 15 février 1831 qui déclenchèrent la principale vague d'enlèvement de ces croix en province. À propos de Morée, le sous-préfet de Vendôme alerta la préfecture dès le 30 novembre 1830 et reçut cette réponse du préfet :

*Vous me demandez par votre lettre du 30 novembre si M. le Maire de Morée doit céder au vœu des habitants qui désirent l'enlèvement de la croix de mission. Toutes les fois que dans une commune l'existence de la croix de mission pourra être l'occasion de quelque désordre et que le vœu de sa disparition sera exprimé par les habitants, il conviendra qu'elle soit enlevée. Dans ce cas, le maire devra s'entendre avec le curé pour que la croix soit déposée ou dans l'église ou dans le cimetière. Le maire prendra toutes les précautions de prudence de concert, s'il y a lieu, avec le chef de la garde nationale pour éviter tout désordre ou toute profanation*¹⁰⁴.

Une certaine ébullition était sensible à Vendôme dans les derniers mois de la Restauration. Charles Dufay, entré en Troisième au collège en 1829, était fier de compter désormais parmi les « moyens ». L'établissement, comme dans d'autres villes, connut une réelle effervescence avant l'explosion parisienne des « Trois glorieuses ». Elle fut sanctionnée par l'exclusion de onze élèves. Charles écrivait à sa sœur, le 6 mars 1830 :

*J'ai bien pensé, il y a trois semaines à peu près, que j'allais aller te revoir, car il y a eu une révolte dans notre classe et j'avais bien peur qu'elle continue jusqu'à ce que nous fussions chassés, mais on [en] a chassé seulement onze et il n'y a plus rien eu après [...]*¹⁰⁵. Charles Dufay professait déjà les idées qui allaient faire de lui, bien plus tard, un élu républicain – maire de Blois, député, sénateur – sous la Troisième République, car, dans une autre lettre à sa sœur, il plaçait cette en-tête significative :

¹⁰² AD 41, V6. Lettre du maire de Lancé au sous-préfet de Vendôme, 30 juillet 1833.

¹⁰³ BROGLIE (Gabriel de), *La monarchie de Juillet*, Paris : Fayard, 2011, p. 78.

¹⁰⁴ AD 41, V6.

¹⁰⁵ LOISEL (J.-J.), *La Comédie humaine vendômoise au temps de Balzac*, p. 100.



Charles Dufay, médecin et homme politique blésois.

Vendôme, le 30 juillet 1831

An 2 de la liberté reconquise.

Dès la révolution de Juillet, les événements parisiens ont été marqués par des violences anticléricales : *Depuis la révolution de 1830, l'Église catholique est victime de la haine populaire qui se venge violemment des années de réaction religieuse, de dévotion papelarde, d'influence cléricale. En juillet 1830, les insurgés ont pris les Tuileries, mais aussi l'archevêché et la cathédrale. [...] L'archevêque de Paris, M^{sr} de Quélen, connu pour son attachement à Charles X, a dû s'enfuir de Paris et se cacher¹⁰⁶. Mais la péripétie qui mit le feu aux poudres se déroula quelques mois plus tard, le lundi 14 février 1831. Un service funèbre fut célébré en l'église Saint-Germain l'Auxerrois, pour l'anniversaire de l'assassinat du duc de Berry ; le sens qui lui était donné provoqua une fureur populaire :*

La messe du 14 février 1831 à Saint-Germain l'Auxerrois a été organisée comme une manifestation légitimiste en faveur de Henri V. Les révolutionnaires de juillet y voient une intolérable provocation et une insulte à leurs morts. Ils envahissent l'église ce jour-là, la profanent, la saccagent de fond en comble, ne laissant que des murs dénudés et un monceau de débris jonchant le sol. Le lendemain, cette tourbe haineuse saccage une seconde fois l'archevêché, dévaste tout l'édifice, y compris sa riche bibliothèque, en jetant pêle-mêle à la Seine livres, ornements liturgiques, orfèvrerie du culte, jusqu'aux meubles, portes, fenêtres et parquets... Puis elle se répand dans Paris où, dans de nombreuses églises, elle arrache et détruit toutes les croix fleurdelisées qui offusquent sa vue. Or ce mardi 15 février est le mardi gras, il fait un temps printanier : affublés d'ornements sacerdotaux volés au cours des pillages, les émeutiers viennent se joindre aux cortèges du Carnaval, achevant la chienlit sacrilège dans la dérision d'une mascarade. [...] L'exemple donné à Paris s'étend à la province où, dans plusieurs villes, les séminaires et palais épiscopaux sont pillés et saccagés¹⁰⁷.



Le sac... ... de l'église Saint-Germain l'Auxerrois, à Paris (14-15 février 1831).

¹⁰⁶ ANTONETTI (Guy), *Op. cit.*, p. 648.

¹⁰⁷ ANTONETTI (Guy), *Op. cit.*

– Mondoubleau

Les avatars de la croix de mission de Mondoubleau sont un bon exemple de l'effet d'entraînement de l'affaire de Saint-Germain l'Auxerrois. Mais la réaction anticléricale s'était manifestée dès l'été de 1830. Le 17 août, le secrétaire général de préfecture délégué – dans l'attente d'un nouveau préfet conforme à la vision politique de la nouvelle monarchie – fit savoir à l'évêque les doléances du maire de Mondoubleau contre le curé du lieu, Pierre Bénard, en place depuis octobre 1819 :

Je m'empresse d'avoir l'honneur de vous communiquer une lettre de M. le Maire de Mondoubleau, par laquelle il se plaint vivement de ce que M. le Curé de cette commune, malgré la promesse qu'il lui avait faite de s'en abstenir, a compromis la tranquillité publique en persistant à annoncer une procession.

Je vous prie de vouloir bien examiner cette plainte qui tend à obtenir que M. le Curé, en butte à l'animadversion des habitans, soit rappelé par vous¹⁰⁸.

Par une de ces ironies dont la phonétique a le secret, le maire en question s'appelait Desvaux... Le lendemain, M^{gr} de Sausin entra dans les détails du litige :

Je suis aussi surpris qu'affligé de la plainte que M. le Maire de Mondoubleau vous a adressée contre son pasteur. Cet ecclésiastique, l'un des plus recommandables de mon diocèse, ne s'est pas moins fait remarquer jusqu'ici par sa prudence et sa sagesse, que par sa régularité et son exactitude à remplir les devoirs de son ministère. Il n'appartient, du reste, à aucune autre congrégation qu'à celle de l'Église catholique.



Quant au prétendu espionnage que M. le Maire l'accuse d'exercer, il se réduit à une sorte d'inspection toute paternelle et toute charitable que je lui ai confiée sur MM. les desservans du canton, en sa qualité de Curé et de Doyen rural.

D'après ce caractère bien connu de M. le Curé de Mondoubleau, j'ai bien peine à croire, Monsieur le Préfet, qu'il ait manqué à la promesse qu'il aurait faite à M. le Maire, de ne point annon-

cer en chaire de procession en exécution du vœu de Louis XIII. Ce fonctionnaire qui, comme on le voit par sa lettre, n'a pas entendu lui-même l'annonce qui a été faite à la messe, aura sûrement cru trop facilement à des rapports peu exacts. M. le Curé se sera borné à annoncer une procession ordinaire en l'honneur de la Sainte Vierge, comme elle s'est faite ici à la cathédrale, comme elle se fait toujours aux fêtes de la Sainte Vierge, dans toutes les paroisses où il existe une confrérie en son honneur. Rien, dans cette procession, n'a rapport au vœu de Louis XIII.

Il est donc difficile de se persuader qu'une semblable cérémonie qui a lieu seulement dans l'intérieur de l'église, ainsi que le mande M. le Maire, ait pu troubler un instant la tranquillité de la commune. [...]

Mais vous penserez comme moi, Monsieur le Préfet, que M. le Curé de Mondoubleau, étant légalement investi d'un titre inamovible, il n'est pas dans mon pouvoir de le priver d'un droit que lui garantissent à la fois et les lois de l'Église et celles de l'État.

¹⁰⁸ Dioc 41, 147 N, Dossier Mondoubleau.

Je me plais à espérer que M. le Maire de Mondoubleau qui ne peut ignorer la considération et la confiance dont tous les amis de l'ordre et de la religion environnent son curé, usera de toute son influence pour le mettre à l'abri des insultes et des menaces de quelques perturbateurs¹⁰⁹.

Le prétexte était la procession traditionnelle dite « du vœu de Louis XIII » : encore un Bourbon ! La critique portait sur l'annonce plus que sur la procession elle-même, intérieure à l'église, donc hors de l'espace public. La dernière phrase signalait qu'une poignée de « perturbateurs » multipliaient menaces et insultes : un groupe ouvertement anticlérical était actif dans la petite capitale du Perche vendômois.

Une nouvelle plainte fut formulée par le maire la semaine suivante : J'ai l'honneur de vous adresser en communication la lettre que M. le Curé de Mondoubleau vient de m'écrire pour répondre aux plaintes formées contre lui par M. le Maire de cette ville. Vous verrez par cette pièce, Monsieur le Préfet, que si M. le Curé de Mondoubleau n'a pas cru devoir d'abord suivre l'intention qu'il avait eue, et qu'il avait communiquée à M. le Maire, de ne pas faire de procession extérieure le jour de l'Assomption, c'est que le calme étant parfaitement rétabli dans la commune, il n'a vu aucun inconvénient à la faire, comme par le passé, et comme elle s'est faite dans plusieurs communes circonvoisines. Il s'en est cependant abstenu sur la réclamation un peu vive de M. le Maire.

Il paraît d'ailleurs, d'après la lettre de M. le Curé, qui invoque le témoignage de M. le juge de paix, que l'annonce n'a pas été faite d'un ton de voix plus élevé qu'à l'ordinaire, que le bon ordre et la tranquillité n'ont nullement été troublés à l'occasion de cette cérémonie purement religieuse¹¹⁰.

Il s'agissait, cette fois, d'une procession extérieure. La maîtrise idéologique de l'espace public était en cause et on continuait de chicaner sur la tonalité de l'annonce par le prêtre. En revanche, le silence était fait sur une éventuelle station de la procession devant la croix de mission, car il y avait bien eu une mission à Mondoubleau, en 1825 :

Au mois de mars 1825, des missionnaires de St-Martin de Lyon, au nombre de quatre, MM. Donnet, Suchet, Bourgoin et Maignot, furent envoyés par M^{gr} l'évêque de Blois à Mondoubleau pour y ranimer la foi et y faire revivre la morale évangélique. L'éloquence pleine d'onction de ces zélés défenseurs des doctrines religieuses ne pouvait produire que de bons fruits.

Celle mission se termina, suivant l'usage, par une plantation de la croix, monument public érigé pour en perpétuer le souvenir. Ce signe auguste de notre rédemption s'élevait encore à l'entrée du Petit-Mail, sur la place Saint-Denis avant les journées de juillet ; si aujourd'hui il n'en reste aucun vestige, c'est qu'une seconde révolution, ennemie de Dieu et de son culte a passé par là¹¹¹.

On avait fait appel à la même Société des missionnaires de Saint-Martin de Tours et les abbés Donnet et Suchet, présents à Vendôme l'année précédente, étaient au nombre des quatre intervenants. Beauvais de Saint-Paul, en digne représentant de l'esprit « ultra », pestait contre l'aveuglement populaire : *Le peuple, masse inerte et ingrate, pour lequel les vraies doctrines et la saine raison n'ont aucun mérite, se laisse toujours prendre au verbiage des charlatans politiques qui lui parlent de liberté... Ce mot magique de liberté, destiné à la mystifier dans tous les temps, a porté en 1830, comme toujours l'irritation et le délire dans son cerveau, et lui a fait faire une glorieuse révolution qui, suivant les apparences, n'aura d'autre avantage pour lui que le mérite de l'épithète...*

¹⁰⁹ Idem.

¹¹⁰ Idem. Lettre de l'évêque de Blois au préfet de Loir-et-Cher, 23 août 1830.

¹¹¹ BEAUVAIS de SAINT-PAUL, *Essai historique et statistique sur le canton et la ville de Mondoubleau*, Vendôme : nouvelle édition Librairie, 1984, p. 163.

Les retombées religieuses de la mission ont été éphémères, si l'on en croit l'enquête diocésaine de 1840 : *Depuis la mission donnée en 1825 par MM. Donet, Maignot, Suchet, Bourgoïn, une confrérie avait été érigée avec l'autorisation de l'ordinaire, en l'honneur de Marie mère du Sauveur. Cette confrérie s'éteignit peu à peu. L'année 1830 a achevé sa dissolution*¹¹².

La croix de mission fut rapidement la cible des anticléricaux qui demandaient sa destruction. Dans un courrier du 27 novembre 1830, le sous-préfet de Vendôme donnait copie au préfet d'une lettre du maire de Mondoubleau. Pour celui-ci, tous les moyens étaient bons pour contrarier le curé :

J'ai eu l'honneur de vous écrire pour vous demander l'autorisation de réunir le conseil pour délibérer sur l'application de l'article 74 de la loi du 18 germinal an X. Il résulterait de l'application de cet article que la commune rentrerait dans la jouissance du jardin loué 120 francs et que la faiblesse de mes prédécesseurs avait toujours laissée au curé.

Je ne pense pas qu'on doive favoriser le bien-être de ceux qui prêchent contre la démolition des croix de mission et les malheurs qui arrivent par suite de la révolution.

*Tout le monde me parle de l'impudence du nôtre qui a prêché sur ce sujet dimanche dernier. Je ne sais jusqu'où il ira pour être persécuté*¹¹³.

Outre les annonces de procession, la location du jardin, il y eut les sonneries de cloches, pour créer des soucis à l'abbé Bénard, provoquant un nouveau courrier de l'évêque, le 3 décembre 1830 :

Il paraît que M. Desvaux, maire de la ville de Mondoubleau, continue à suivre son système de vexations à l'égard de M. le Curé de cette paroisse, avec une espèce d'acharnement que je ne puis comprendre, ce qui ne peut avoir d'autre résultat dans les circonstances présentes, que d'entretenir la fermentation et d'irriter les mécontentemens parmi le peuple.

*Je viens de recevoir la lettre par laquelle cet ecclésiastique m'informe des droits que M. le Maire s'arroge sur la manière dont les offices de l'Église doivent être annoncés au son de la cloche. Pour donner à ce nouvel acte arbitraire une apparence de légalité il n'a pas craint de reproduire de sa propre autorité et de mettre en vigueur un arrêté de M. de Corbigny, ancien préfet de ce département, en date du 24 fructidor an XI de la république. Il va même jusqu'à presser l'exécution littérale des divers articles que renferme cet arrêté, avec menace formelle de traduire en police correctionnelle, si on osait s'en écarter dans la sonnerie des cloches sans une autorisation écrite émanée de sa part*¹¹⁴.

Beaucoup de communes connurent ainsi de véritables guerres de tranchées au cours desquelles le courant anticléricale s'affirma plus ou moins fortement à travers une multitude de petits incidents locaux. Et les premières années de la monarchie de Juillet furent un moment clé de cette évolution. L'anticléricisme n'était plus seulement un produit d'importation, mais il s'enracinait dans la mémoire et le vécu local.

Dans cette affaire de sonnerie de cloches, le sous-préfet reçut de Blois des consignes pour inviter le maire de Mondoubleau à modérer son attitude. L'administration souhaitait que les conflits locaux ne s'enveniment pas à l'excès. Cela ne suffit pas à sauver la croix de mission, comme le relate avec indignation Beauvais de Saint-Paul :

La populace de Mondoubleau dans l'ivresse des succès de juillet, quittait ses ateliers et son travail pour venir se repaître de la lecture des journaux qui se faisait publiquement dans les cafés où chacun

¹¹² Dioc 41, 147 N, Dossier Mondoubleau.

¹¹³ AD 41, V6.

¹¹⁴ Dioc 41, 147 N, Dossier Mondoubleau.

était admis moyennant la minime rétribution de cinq centimes. Ce qui se passait à Paris excitait vivement la curiosité du plus grand nombre ; il fallait voir comme les plus exaltés s'agitaient au récit de la dégradation de Saint-Germain l'Auxerrois, de la profanation de Sainte-Geneviève et de la démolition de l'archevêché !... Encouragés par d'aussi beaux exemples, ils voulurent, à leur tour, dégrader, profaner et démolir quelques objets consacrés au culte catholique. La croix de la mission, belle croix en fer, élevée à grands frais sur la place saint Denis, à l'entrée du Petit-Mail¹¹⁵.

L'auteur précisait qu'elle provenait de dons pieux qui avaient atteint un montant de 3 000 francs. Les informations manquent pour une comparaison très précise avec les dépenses engagées pour les autres croix des villes du département. Celle de Blois fut certainement la plus coûteuse avec : 1 885, 26 francs, pour le serrurier réalisateur de la croix ; 900, 40 francs pour le peintre ; 2 826, 71 francs pour l'ensemble du socle monumental¹¹⁶. La croix de Vendôme coûta plus de 3 000 francs, ce qui donne à penser que celle de Mondoubleau devait en être assez voisine pour la taille.

La suite, contée par Beauvais de Saint-Paul, fut violente :

[elle] fut jugée digne de leur courroux. Ils la livrèrent à l'émeute, l'arrachèrent de son piédestal démolí, la renversèrent et la brisèrent en mille pièces. Quelques-uns d'eux qu'on vit autrefois, la fourche à la main, attiser le brasier qui réduisit en cendre tous les saints en bois de la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, et chez lesquels les glaces de l'âge n'avaient pas éteint la haine qu'ils portaient au catholicisme, encourageaient, excitaient les démolisseurs et hâtaient de tous leurs moyens la destruction et l'anéantissement du signe révéral¹¹⁷...



L'emplacement de la croix de mission est ignoré : pourquoi pas sur cette place entre l'église et la halle ?

Ce récit donne à penser que certains participants, actifs lors des destructions d'objets religieux de 1793 ou 1794, avaient conservé intacte leur haine de l'Église catholique quelques décennies plus tard. Les premiers ferments d'anticléricalisme avaient couvé sous la cendre depuis la Révolution et leurs braises rougeoyantes rallumaient l'incendie en 1830.

Les contestations entre maire et curé se prolongèrent à propos des processions et, dans sa lettre au préfet du 30 avril 1831, l'évêque de Blois soulignait le risque de troubles qu'entraî-

nerait une atteinte à celles de la Saint-Marc ou des Rogations :

Quant à la fête de Saint-Marc, ce n'est point une fête supprimée, comme se l'est imaginé M. le Maire de Mondoubleau, car elle n'a jamais été chômée dans ce diocèse ni dans aucun autre diocèse de France. Et à cet égard on ne peut lui faire aucune application de l'indult de Pie VII qui ne concerne que les fêtes où il était défendu de travailler. Mais cette fête a toujours été une espèce de fête de dévotion, par rapport à l'insistance qu'on doit accorder ce jour-là à la procession qui s'y fait, depuis des siècles, pour éloigner les fléaux dont la juste colère de Dieu pourrait souvent nous frapper. Cette procession, qui se fait dans toute l'Église catholique, a recommencé à se faire en France aussitôt que le culte y a été rétabli, en 1802, et le peuple fidèle n'en verrait la suppression qu'avec beaucoup de peine, surtout dans les campagnes. Si M. le Curé de Mondoubleau avait omis de la faire,

¹¹⁵ BEAUVAIS de SAINT-PAUL, *Op. cit.*, p. 65.

¹¹⁶ Voir LOISEL (J.-J.), « La grande mission de 1824 en Loir-et-Cher et notamment à Blois », p. 203-204.

¹¹⁷ BEAUVAIS de SAINT-PAUL, *Op. cit.*, p. 65.

il aurait manqué à son devoir, et surtout couru le risque peut-être de voir se soulever contre lui grand nombre d'habitants de la paroisse, comme il est arrivé à M. le desservant de Choue, son voisin, le lundi de Pâques, pour n'avoir point voulu céder à la demande et aux instances de ses paroissiens qui voulaient qu'il célébrât les offices divins, ce jour-là, suivant l'ancien usage, et qui, malgré son refus, se sont abstenus de leurs travaux ordinaires et ont passé toute la journée dans le trouble et la dissipation.

J'aurai, Monsieur le Préfet, la même observation à vous faire sur les processions des Rogations que sur celle de Saint-Marc, car c'est à ces processions que le peuple des campagnes tient même encore plus, parce qu'elles ont pour objet d'attirer la bénédiction de Dieu sur leurs travaux et sur leurs biens¹¹⁸.

La croix de mission avait disparu du paysage, mais la lutte pour la maîtrise symbolique de l'espace public continuait de plus belle. Le maire n'était pas le seul à représenter le camp anticlérical. Une dénonciation remonta jusqu'au bureau du ministre de l'Intérieur, qui permit d'identifier le « brûleur de saints » de 1793. Son motif prête quelque peu à sourire : un incident s'était produit à l'occasion d'une procession organisée le jour de la Pentecôte ; le suisse de l'église, qui ouvrait le cortège, fut dénoncé pour avoir arboré fièrement un plumet blanc à son chapeau ! Plumet blanc, drapeau blanc, même combat. L'abbé Bénard apportait tous les détails à son vicaire général :

Je suis tout confus d'avoir à répondre à une accusation du genre de celle que le sieur Jeauneau vient de porter à Son Excellence le ministre de l'intérieur contre le pauvre suisse de notre église.

Il est très vrai qu'un plumet blanc entre depuis fort longtemps dans le costume de notre suisse. Il le portait à son chapeau les jours de fêtes solennelles, personne jusqu'ici n'y avait trouvé à redire. Ce plumet doit paraître d'autant plus inoffensif qu'il est placé sous la protection de la cocarde tricolore, qui orne aussi le chapeau du même suisse. Ce n'est point à dessein que cet homme, absolument opposé à toute opinion politique, a arboré une couleur hors de saison peut-être, mais que je ne sache pas cependant être prohibée par aucune loi ni ordonnance. Il est de notoriété publique que dans la plupart des villes où il y a des suisses, le plumet blanc décore leur chapeau. Ce n'est qu'après m'en être assuré que j'ai laissé subsister ici cet usage, ne croyant pas que ce qui est permis ailleurs fût un crime à Mondoubleau. Ce panache n'a point été remarqué par l'autorité locale. Ce qui a été remarqué par la multitude et excite généralement ses murmures dans les processions en question, c'est la conduite du sieur Jeauneau-Deniau et de son fils qui d'un air frondeur et insultant ont cotoyé la dite procession, ayant fièrement le chapeau sur la tête ; ce qui leur a attiré un reproche assez vif de la part du suisse, que j'ai fortement blâmé en cette circonstance.

Ne pouvant attaquer la personne du suisse il s'en est pris à son chapeau, et il a porté sa plainte non à l'autorité locale ou départementale où il n'aurait excité que le rire et la pitié parce qu'il en est connu, mais à Son Excellence le ministre de l'intérieur qui ne peut connoître cet individu.

Pour apprécier à sa juste valeur cette nouvelle dénonciation il suffira, je pense, de rappeler à M. le Préfet que le sieur Jeauneau-Deniau est le même individu qui en 1793 a brûlé publiquement les saints de l'église ; qui en 1830 a renversé, profané et mutilé notre croix de mission pour avec ses débris en faire ferrer les pieds de son cheval ; qui en 1832 a fait faire par voie de justice sur la place de Mondoubleau la vente des meules de son propre beau-frère, qu'il a ainsi ruiné et conduit au tombeau, par les vexations odieuses qu'il a exercées envers lui, ce qui excita dans le tems une indignation si générale que le peuple le surnomma, à cette occasion, Robespierre Cadet. Cette dénomination exprime au juste l'idée qu'on a de cet individu qu'on pourrait appeler aussi l'homme aux

¹¹⁸ Dioc 41, 147 N, Dossier Mondoubleau.

dénonciations et qu'il est connu ici pour être l'auteur ou l'instigateur de toutes les dénonciations qui sont parties d'ici et dont on a fatigué l'administration supérieure depuis trois ans. [...]

Au reste pour mettre fin à des tracasseries de cette nature et pour éviter de nouveaux désagréments de la part d'un homme si ombrageux et si hostile à tout ce qui tient au culte, à ses ministres et aux officiers les plus infimes dans l'Église, le plumet blanc a été supprimé et dès aujourd'hui il a cessé de faire partie du costume du suisse¹¹⁹.

L'irréductible « bouffeur de curés » s'appelait Jeuneau-Deniau et il avait converti son fils à son allergie ; sa participation à la destruction de la croix de mission était confirmée. Sa colère n'avait pas été calmée par la disparition du monument. Et il n'est pas sûr qu'en déplumant son suisse, le curé-doyen de Mondoubleau se soit garanti un avenir serein...

– Souday



Chœur de l'église de Souday
(dessin de Gervais Launay)



L'abbé Dujarié fonde les Sœurs de la Providence de Ruillé-sur-Loir, qui ouvrent plusieurs établissements en Vendômois, dont un à Souday

La paroisse de Souday avait été une des premières en Vendômois à accueillir une mission pendant la Restauration, en 1816 (voir supra, p. 8). L'année suivante, le 6 octobre 1817, le desservant, Michel Charles Faucheux, répondait à un questionnaire diocésain :

Il y a comme partout beaucoup d'abus à réformer. Les principaux sont : 1°) La profanation des dimanches et fêtes. Les offices du soir sont négligés et les cabarets fréquentés pendant les offices. 2°) Les danses nocturnes qui se tiennent à la campagne dans des cabarets éloignés de la surveillance.

Il y a de bons chrétiens, en petit nombre. Il y a des indifférents, c'est le grand nombre ; il y a quelques impies qui se font prédicants. La corruption est, comme partout ailleurs, désolante ; elle fait des progrès tous les jours¹²⁰.

On ne saurait dire que le constat était positif, du moins pour les effets immédiats de la mission. La majorité de la population restait indifférente. Certes, les « impies » n'étaient qu'une poignée, mais ils se faisaient « prédicants », donc militants ; là aussi le noyau anticléricale ne demandait qu'à croître et multiplier.

¹¹⁹ Dioc 41, 147 N, Dossier Mondoubleau. Lettre du curé de Mondoubleau à l'abbé Fabre des Essarts, 3 juin 1833.

¹²⁰ Dioc 41, 249 N1, dossier de la paroisse de Souday.

Sous le règne de Charles X, le conseil municipal confia aux Sœurs de la Providence de Ruillé un petit établissement où deux religieuses soignaient les indigents et donnaient les rudiments d'instruction aux filles. Ce séjour fut de courte durée, puisque les sœurs se retirèrent au début de mars 1831, *sans qu'on en indique le motif*.

Le rapprochement avec la flambée anticléricale s'impose à l'esprit, hypothèse confirmée par l'abbé Blanchard :

Par suite de tracasseries sous la royauté de

Juillet, les sœurs se retirèrent et leur maison est occupée par une institutrice publique laïque, qui jouit également du petit mobilier et du linge souscrit, en 1822, pour les religieuses¹²¹.

Des plaintes furent portées contre le desservant, notamment celle de ne pas avoir célébré le service funèbre pour les victimes des journées de juillet 1830. L'évêque en expliqua les raisons au préfet :

M. le Desservant, obligé de se rendre en toute hâte auprès d'un de ses parents qui était au lit de mort et qui avait demandé son assistance dans ses derniers moments, annonça, le dimanche, à ses paroissiens que l'absence qu'il était forcé de faire le mettait dans l'impossibilité de célébrer le service le lundi ; qu'il le ferait à son retour, qu'il ne pouvait indiquer le jour précis, mais que les paroissiens seraient avertis à temps par la sonnerie de la cloche. C'était, du reste, une précaution presque superflue, car peu de personnes ont coutume de se rendre à ce service : M. le Maire lui-même n'y assiste pas ordinairement. À son retour, M. le Desservant fit prévenir ce fonctionnaire que le service aurait lieu le lendemain... Celui-ci voulut s'y opposer, on ne sait trop pour quel motif¹²².



L'église de Souday, incendiée en 1833, puis restaurée. Au premier plan pourrait être l'arbre de la Liberté de 1848 : a-t-il remplacé la croix de mission ?

En juin 1833, l'église de Souday connut un incendie catastrophique et il fallut la reconstruire, ce qui mobilisa les énergies locales. La famille de Courtarvel, propriétaire du château de La Cour, qui s'était tenue à l'écart de la vie locale, envoya mille francs de souscription pour parer aux premières dépenses. La longue reconstruction donna lieu à une querelle que l'on pourrait qualifier de collatérale :

Je viens de recevoir des renseignements exacts et détaillés relativement aux plaintes portées

contre M. le Desservant de Souday par M. le Maire de cette commune. Deux griefs sont mis en avant par ce fonctionnaire : par le premier il accuse M. le Desservant d'avoir omis sans motif l'office de la nuit de Noël ; il lui reproche en second lieu de s'immiscer dans l'administration civile de la commune. [...]

L'église, depuis qu'elle est devenue la proie des flammes, n'a été qu'imparfaitement réparée et le vent s'y introduit de tous côtés et avec une telle violence qu'il est impossible d'y conserver autant de lumière qu'il en faudrait pour l'éclairer suffisamment ; il est résulté, de cette obscurité, que l'année dernière plusieurs personnes du sexe ont été gravement insultées dans le lieu saint, et que l'une d'elles, au moment où elle revenait de la Sainte Table, a été l'objet d'une attaque grave contre la pudeur, une autre a reçu dans l'estomac un coup assez violent, dont elle éprouva de la douleur pendant quelques jours. M. le Maire a été informé de ces faits scandaleux : quels moyens de

¹²¹ BLANCHARD (abbé Onésime), *Histoire de Souday*, 1895, p. 94.

¹²² Dioc 41, 249 N1, dossier de la paroisse de Souday. Lettre du 18 août 1834.

répression a-t-il mis en usage ? Aucun. Et comme l'impunité des coupables aurait pu les enhardir à renouveler, cette année, les mêmes désordres, M. le Desservant a cru prudent de supprimer l'office de la nuit. Et en cela il a été approuvé par la population entière, à l'exception de trois cabarettiers du bourg, à la tête desquels se trouve M. le Maire qui a pu éprouver quelque perte dans son débit¹²³.

Du devenir de la croix de mission, les archives ne parlent pas. Cependant, même dans des localités où les missionnaires étaient intervenus, comme Souday ou Mondoubleau, des édiles hostiles au clergé furent portés au pouvoir et n'hésitèrent pas à croiser le fer avec le curé ou le desservant.

– Romorantin

Le cas de Romorantin est intéressant. La mission de 1825, dirigée par Ferdinand Donnet, avait été accueillie par une municipalité très favorable puisque celle-ci avait été jusqu'à payer intégralement la fabrication de la croix. En 1830, la tête de la ville n'avait plus la même coloration politique. Comme à Mondoubleau, le destin de la croix fut influencé par les événements parisiens de Saint-Germain l'Auxerrois :

Monsieur, Instruit depuis plusieurs jours de la manière la plus précise, tant par la Police que par des renseignements particuliers, qu'un coup de main devait être tenté, d'une nuit à l'autre, contre la Croix de Mission érigée en cette ville sur la place de l'église, j'ai cru devoir, dès l'arrivée de Monsieur le Préfet le 20 février dernier, lui faire les communications relatives à cette circonstance.



*Ferdinand Donnet, cardinal
et archevêque de Bordeaux*

Après une conférence approfondie, il fut résolu que, d'accord avec vous, je m'occuperais immédiatement de faire disparaître, avec l'ordre et la décence convenables, des emblèmes contre lesquels on menaçait d'employer une violence déplorable. Les événements qui se sont passés à Paris le 13 février dernier pouvaient réagir sur la Province, tous les efforts des Autorités devaient tendre à éviter un scandale qu'elles avaient toute raison de craindre par suite de l'exaspération des esprits¹²⁴.

Le 23 février, le maire, Paul Denois, avisa le curé que la croix serait enlevée le lendemain, en le priant d'user au besoin de son influence pour que tout se passât avec calme. Il prenait cette initiative sur injonction du sous-préfet, Louis de Crèveœur, qui lui demandait aussi de procéder à l'enlèvement des fleurs de lis qui pouvaient se trouver sur les bâtiments publics de la ville.

Le 24 au matin, soixante hommes de la garde nationale étaient à pied d'œuvre. Le maire fit publier à son de caisse une proclamation aux habitants :

Habitans de Romorantin, Une faction incorrigible vient de tenter un dernier effort pour l'exécution de ses projets malveillans : elle en a été sévèrement punie par le peuple qui a suivi sans doute avec un peu trop d'aveuglement l'inspiration d'un ressentiment provoqué avec tant d'imprudence.

Aujourd'hui, il ne reste plus pour ce parti que le dédain et la pitié, votre administration municipale, se conformant aux intentions du Gouvernement, et d'ailleurs pleine de sécurité dans l'esprit d'ordre

¹²³ Dioc 41, 249 N1, dossier de la paroisse de Souday. Lettre de l'évêque de Blois au préfet de Loir-et-Cher, 9 janvier 1836.

¹²⁴ AD 41, V4 9° B. Rapport adressé par le maire de Romorantin au sous-préfet de cette ville, 6 mars 1831.

qui vous caractérise vient faire disparaître à vos yeux les signes réprouvés de l'intolérance politique et religieuse qui vous rappellent des souvenirs funestes et que nous devons tous effacer à jamais de notre mémoire.

Nous ne vous demandons que le calme dont vous nous avez déjà donné tant de preuves et qu'une confiance à laquelle nous pensons avoir quelques droits.

Ordre et liberté, ces deux mots sont inséparables dans le cœur des vrais Français, et c'est à ce titre que nous sommes convaincus qu'ils seront l'éternelle devise de nos chers Concitoyens.

Après cette proclamation, le chantier d'extraction fut ouvert et conduit à terme :

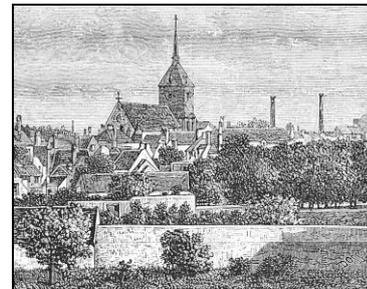
Ensuite, assisté de mes deux adjoints, du commissaire, de l'agent de police, du lieutenant et du maréchal des logis de la Gendarmerie, je me transportai sur la place de l'église où de suite je fis mettre en œuvre les ouvriers. L'extraction de la croix se fit avec tout l'ordre, la décence et le respect convenables, pas un seul cri, un seul murmure ne se fit entendre dans quelque sens que ce fut. Nous devons cette justice à nos concitoyens d'avoir su comprendre les motifs de leurs administrateurs qui du reste n'ont point quitté leur poste un seul instant et qui ont été bien payés de leurs soins par les témoignages publics de reconnaissance qu'ils ont reçus. Cette extraction terminée, la Croix a été transportée dans un des cénacles de l'hôtel de la Mairie, toujours avec le même esprit d'ordre et de convenance, au milieu de la garde nationale, qui n'a cessé de donner des preuves des excellentes dispositions qui l'animent, officiers et soldats, et sous les yeux des habitants qui cette fois comme tant d'autres ont témoigné de leur respect pour cet acte de leur administration municipale dont ils ont apprécié les intentions et le but¹²⁵.

Le cœur de la croix fut extrait et ouvert, comme le rappelait le maire au sous-préfet dans son rapport :

Ma seule intention ayant toujours été d'éviter toute espèce de scandale et de funestes récriminations, je fis enlever ce cœur et après vous avoir fait appeler selon le désir que vous m'en avez témoigné, j'en fis faire l'ouverture en votre présence, celle de mes adjoints, du commandant de la garde nationale et de l'officier de gendarmerie ; on y trouva en effet un paquet scellé de trois cachets qui furent respectés et ce paquet fut, de votre propre main, livré aux flammes dans mon cabinet particulier. Normalement, le cœur de la croix de mission de Vendôme garde toujours ses secrets.

L'événement donna lieu à un vif échange de courrier entre le maire de Romorantin et l'abbé Dinomé, curé. Une partie de la lettre du maire, datée du 25 février 1831, met en évidence une caractéristique de l'anticléricisme des notables libéraux :

Je pense, Monsieur, que n'ayant aucun caractère particulier pour me faire une telle réclamation, vous vous êtes servi de ce prétexte jésuitique [...] pour donner un libre cours à la fougue de votre caractère impétueux.



Romorantin

Vous me marquez, Monsieur, que j'ai poussé l'impiété jusqu'au délire en osant qualifier d'odieux et de réprouvé le signe Auguste de notre réconciliation et de notre rachat. Je suis fâché, Monsieur, que votre police de sacristie, dont vous deviez vous défier, vous ait fait un rapport infidèle sur le sens et l'esprit de la proclamation que j'ai adressée hier aux habitants de cette ville. Je n'ai point, comme vous le pensez, employé l'épithète d'odieux ; et celle de réprouvé dont je me suis servi ne se rapportait nullement à la Croix, signe sacré de notre religion ; mais bien à la faction jésuitique dont les excès déplorable ont depuis longtemps affligé notre belle France.

¹²⁵ Les mots ou passages soulignés dans les citations le sont dans le texte d'origine.

La politique ultra avait réveillé l'hostilité à l'égard des jésuites, récurrente depuis le XVIII^e siècle et la première interdiction d'exercer leur action en France (1764) : *Le zèle clérical importun, la multiplication des cérémonies publiques du culte, les excès de certains prédicateurs, les tentatives missionnaires dans les campagnes déchristianisées, provoquèrent une forte réaction antireligieuse et anticléricale, qui prit pour cible mythique les Jésuites, leur retour camouflé, leur influence souterraine, leur hostilité aux Lumières et à la Révolution.* « À bas les jésuites ! » devint alors l'expression favorite de l'opposition à la réaction ultraciste¹²⁶.

Bien qu'interdits, les jésuites avaient tenté un retour discret. Un coup d'arrêt fut donné par une ordonnance du 16 juin 1828, interdisant l'enseignement aux congrégations non autorisées : les jésuites durent abandonner huit petits séminaires qu'ils dirigeaient¹²⁷. Ce fut le temps des chansons dévastatrices de Béranger :

*Hommes noirs, d'où sortez-vous ?
Nous sortons de dessous terre.
Moitié renards, moitié loups,
Notre règle est un mystère.
Nous sommes fils de Loyola...*

Peut-être l'anticléricalisme de Paul Denois était-il trop prononcé au goût du gouvernement, car il ne fut maire de Romorantin qu'en 1830 et 1831...

Le 25 février, le maire avait reçu une lettre de l'abbé Colladon, « prêtre honoraire » de Romorantin, réclamant plusieurs objets qui faisaient partie du monument de la croix : *Monsieur le Maire, Je dois vous informer que la grille en fer qui entourait la croix que vous venez de faire abattre, ainsi que la garniture de carreaux noirs et blancs qui couvraient la plate-forme de l'embarquement n'y avaient été placés par mes soins et à mes frais qu'à l'effet de décorer et de défendre ce monument. Comme il a cessé d'exister, je les réclame comme m'appartenant*¹²⁸.

La croix étant promise au dépeçage, il ne restait plus qu'à rendre à César ce qui était à César et à Dieu ce qui était à Dieu. Le sous-préfet de Romorantin reçut des consignes claires dans ce sens, le 11 mars 1831 :

Monsieur, J'ai examiné les pièces qui étaient jointes à votre lettre du 8 de ce mois, relativement à l'enlèvement de la croix de mission de Romorantin et aux réclamations auxquelles cette opération a donné lieu.

La croix de mission ayant été érigée aux frais 1° de la ville, 2° de M^{sr} l'Évêque, 3° de M. l'abbé Colladon, il est juste que chacun des participants à la dépense de son érection, participe dans la proposition de sa mise, au produit de la vente qu'il convient de faire des matériaux de cette croix, après qu'elle aura été dépeçée. Il est donc nécessaire de reconnaître d'abord ce que chacun a fourni, et de procéder au dépècement de la croix, et de constater par un procès-verbal régulier, la nature et le

¹²⁶ ANTONETTI (Guy), *P. cit.*, p. 523.

¹²⁷ Voir FOUILLOUX (Étienne), « Les jésuites en France du XIX^e au XX^e siècle », in *Les jésuites à Lyon, XVI^e-XX^e siècle* [FOUILLOUX (Étienne) et HOURS (Bernard), dir.], p. 247-264.

¹²⁸ AD 41, V4 9° B. L'abbé Colladon se fit remarquer par son intransigeance à l'égard du régime révolutionnaire, alors qu'il était curé de Langon : *Le directoire de Romorantin [...] dénonça spécialement le curé de Langon, Jacques Colladon ; celui-ci entendait en effet que chez lui le mariage religieux précédât le contrat civil, et même, paraît-il, envoyait son enfant de chœur chercher à la maison commune les parties qui ne se conformaient pas à ses exigences* [cité par GALLERAND (chanoine Jules), *Les cultes sous la Terreur en Loir-et-Cher*, p. 300].

poids des matériaux et minéraux en provenant. Je vous invite à faire remplir ces dispositions préparatoires et à m'en donner le résultat.

M l'abbé Colladon réclamant les objets matériels par lui fournis, il suffira de les reconnaître et de les lui restituer, ce que je vous invite à effectuer dès ce moment¹²⁹.

Nous ne mentionnerons que pour mémoire la croix de Chouzy, à propos de laquelle les informations font défaut, mais qui était sous menace dès le 3 septembre 1830, selon A. J. Breton, desservant de cette paroisse :

[...] la croix de mission de Chouzy vient d'être coupée à l'instar de celle de Blois, par ordre du maire et des membres du conseil municipal sur des bruits répandus qu'on devait venir la détruire ; elle est à la sacristie. Grand Dieu, où tout cela va-t-il nous conduire !! « Fiat voluntas Dei¹³⁰ !! »

.3. Les avatars de la croix de mission de Vendôme.

.A. La menace du dépeçage.

Dès le 1^{er} décembre 1830, les abbés Habert et Anquetin, curés des deux paroisses de Vendôme, faisaient part à l'évêque de leurs inquiétudes quant au sort de la croix de mission. Ils lui brossaient un historique des mois précédents. Dans un premier temps, il avait fallu l'enlever de l'emplacement public qu'elle occupait :

Vous n'ignorez pas que dans la crainte que notre croix de mission ne fût brisée, la municipalité, de notre consentement, la fait transporter au cimetière commun aux deux paroisses dans le dessein d'en faire la croix sépulcrale, en retirant l'ancienne.

Notre croix de mission, quoy qu'elle ne fut encore que couchée sur des brancards, vient d'être brisée en plusieurs endroits. Pour la conserver et éviter de nouvelles impiétés, nous l'avons fait transporter, avec l'agrément de Monsieur le Maire, dans un lieu entouré de murs qui joignent l'église de la Trinité, où nous avons l'intention de la placer.

Selon toute probabilité, elle avait été d'abord transportée au cimetière de la Tuilerie, qui avait été mis en service en 1826, pour remplacer le « Grand Cimetière » du faubourg Chartrain. La croix de cimetière à laquelle il était envisagé de la substituer était celle de l'ancien cimetière Saint-Martin, désaffecté en 1766.

Même abattue, la croix suscitait encore la fureur de certains, ce qui en dit long sur la colère rentrée depuis l'hiver 1824. Le maire ne semblait pas faire obstacle à la démarche de sauvetage, puisqu'une mutation en croix de cimetière avait été envisagée dans un premier temps – projet bien téméraire sans doute, qui montre que les ecclésiastiques n'avaient pas une juste appréciation de la haine du symbole missionnaire nourrie par une partie de la population – puis son transfert à proximité de la Trinité. Mais le maire n'était pas seul, il y avait aussi un conseil municipal :

M. le Maire a applaudi à nos vues, et en conséquence il a ordonné qu'on nous remît tout ce qui avoit appartenu à la croix, les marbres et les pierres qui en faisoient la base, et généralement tout ce qui en dépendoit, pour être employé au placement de la croix et aux frais des réparations estimés pour le strict nécessaire, à la somme de 4 à 500 francs. Tout étoit terminé.

¹²⁹ AD 41, V4 9° B.

¹³⁰ AD 41, V 156.

Cependant M. le Maire, probablement par honnêteté, a cru devoir en faire part au Conseil municipal, qui s'est élevé, en majorité, contre ces dispositions, et demande que la croix soit vendue au profit des pauvres.

Les fabriciens des deux paroisses de Vendôme, membres du Conseil municipal qui étoient présents à l'assemblée, ont protesté contre, et se joignent à nous, Monseigneur, pour supplier Votre Grandeur de faire valloir nos droits auprès de M. le Préfet.

La revendication des deux curés étoit de disposer de la croix en propriété : Dans tous les lieux où les croix ont été déplacées ou brisées, elles ont été rendues à l'église comme objets du culte et le produit des aumônes des fidèles. Vendôme éprouve une contradiction qui ne s'est présentée dans aucune autre ville.

À Blois, sous les yeux de M. le Préfet, la croix de mission qui a eu le même sort que la nôtre, est placée dans l'église Saint-Nicolas, nous réclamons le même droit et dans le cas où on ne jugeroit pas opportun d'élever maintenant la croix, nous demandons qu'on reconnoisse qu'elle appartient à l'église avec tout ce qui en dépend¹³¹.

En fin politique, M^{gr} de Sausin tempéra l'exigence des deux prêtres dans la lettre qu'il adressa au préfet : La réclamation de ces deux respectables ecclésiastiques me paraît trop juste, Monsieur le Préfet, pour que j'aye besoin de la recommander à votre équité. Je me permettrai seulement d'ajouter que si, comme ils le demandent, vous voyiez difficulté à prononcer que l'une des deux églises a un droit de propriété sur cette croix, vous n'en trouverez peut-être pas à décider qu'étant le produit de pieuses largesses des fidèles, leur intention doit être que ce monument soit du moins confié à l'Église à titre de dépôt¹³².

La situation étoit bloquée puisqu'il y avait deux projets en confrontation :

– L'un, municipal, pour la vente des matériaux de la croix, dont le produit irait au bureau de bienfaisance de la ville ; la destruction du monument se ferait au service d'une bonne cause.

– L'autre, émanant du clergé local, visait à conserver la croix dans l'église de la Trinité en tant qu'objet de dévotion.

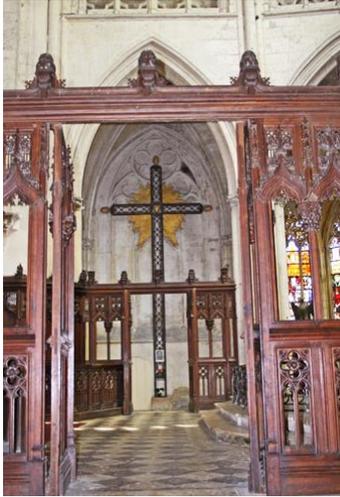
Mieux valait en référer au ministre de l'Instruction publique et des Cultes, ce que fit le préfet dans une lettre du 17 décembre 1830 : Dans plusieurs villes de mon département, il a été établi des croix de mission, qu'on a cru nécessaire de faire enlever depuis quelque temps, pour empêcher qu'elles ne fussent brisées ou emportées. L'érection de ces monuments a eu lieu tant sur les fonds provenant de dons de la part des habitants que des allocations faites par les villes ; il est des communes qui ont supporté seules les frais.

M. L'Évêque de Blois vient de m'adresser une réclamation des curés de la ville de Vendôme, dans laquelle ils demandent que la croix de mission, les pierres et marbres qui en dépendent leur soient remis comme objets du culte ; d'un autre côté, le conseil municipal de Vendôme réclame leur vente au profit des pauvres, parce que la ville fit dans le temps une allocation de 230 francs pour l'établissement de cette croix dont la dépense s'est élevée à plus de 3 000 francs¹³³.

¹³¹ AD 41, 274 O⁶ VII 53 [ou 276 O⁶ VII...].

¹³² Dioc 41, 270 N1. Dossier de la Trinité de Vendôme.

¹³³ AD 41, 274 O⁶ VII 53 [ou 276 O⁶ VII...].



La croix de mission dans l'église de la Trinité de Vendôme

La réponse ministérielle fut donnée le 29 janvier 1831 : [...] *il m'a paru que ce monument ayant cessé d'être publiquement exposé et ne pouvant plus être une occasion de troubles, rien ne s'oppose à ce qu'il soit conservé. Les personnes qui ont contribué de leurs deniers à son érection ont dû voir avec peine qu'il fut déplacé ; et ce serait ajouter inutilement à leurs regrets que de laisser mettre en vente, comme chose profane, cet objet de leur vénération*¹³⁴.

Le 11 février, le préfet répercutait au sous-préfet de Vendôme des consignes de modération à l'égard des catholiques vendômois et de leur clergé : *M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes [...] me fait observer par sa lettre du 29 janvier dernier, que dans diverses localités où les croix de mission ont été déplacées, elles ont été transférées dans les églises ou dans les cimetières, ce qui semble être conforme à l'équité.*

*Il ajoute que le Conseil municipal de Vendôme, en fondant sa réclamation sur les droits de la ville qui a contribué à l'érection de ce monument, reconnaît par là-même le droit des personnes qui ont complété la somme à laquelle s'est élevée la totalité des frais et que dans cet état de choses il estime que le Conseil municipal de Vendôme ne doit pas hésiter à laisser ce monument, comme objet consacré au culte, à la disposition du clergé de la ville, pour être conservé par ses soins*¹³⁵.

Après quelques mois de manifestations anticléricales, certains dirigeants politiques estimaient peut-être le moment venu de faire une pause : stratégie fragile puisque, quatre jours plus tard, Paris connaîtrait l'explosion de violence dévastatrice de Saint-Germain l'Auxerrois, elle-même suivie de la destruction de la croix de mission de Mondoubleau.

.B. Sauvetage in extremis.

La croix de mission coula une année apparemment paisible, allongée sur son brancard et veillée par les gargouilles de la Trinité. Poussé par certains de ses conseillers municipaux, Ulysse Renou, maire de Vendôme, écrivit au sous-préfet, le 17 mars 1832, pour l'informer que les élus songeaient à sa vente du monument, d'autant plus que son état se détériorait :

Le Conseil me demande toujours pourquoi je ne vends pas la croix de mission, restée dans une cour de l'abbaye depuis près de deux ans, pour payer nos dettes et notamment les frais nécessaires pour la déplacer de son piédestal ; vous savez, Monsieur le Sous-préfet, que lors de ce travail les cordages et échaffauts cassèrent et qu'aujourd'hui ce sont des morceaux de fers informes sur lesquels ne peuvent se rattacher aucunes idées religieuses.

Obligé de faire une porte à la halle à claire-voie, je me décide par nécessité à disposer d'une partie du fer pour faire cette porte ; le surplus sera vendu pour subvenir aux frais d'abbat et de transport qui sont réclamés depuis deux ans bientôt.

Je m'aperçois d'ailleurs que de temps en temps des morceaux sont volés et qu'il est opportun de la réduire à sa plus simple expression.

¹³⁴ Idem.

¹³⁵ Idem.

*Avec tous les précédents de l'histoire il serait maladroît de lui donner une autre destination ; j'espère, Monsieur le Sous-préfet, qu'avec votre intervention Monsieur le Préfet me pardonnera ce coup d'autorité que les circonstances semblent dicter*¹³⁶.

La croix avait souffert lors de son démontage ; des larcins la mutilaient morceau après morceau, le tableau était peut-être noirci à dessein par le maire et le verdict était sans ambiguïté : il fallait *la réduire à sa plus simple expression*. Et justement, il fallait fabriquer une porte pour la halle... Ce fut aussitôt l'alarme dans les sacristies et un fabricant de la Trinité alerta l'évêque le jour-même :

Monsieur le Curé de la Trinité de Vendôme, se trouvant indisposé au point de ne pouvoir écrire dans ce moment, m'a prié de vous informer, Monseigneur, que l'autorité de notre ville avoit demandé avoir la croix de mission, en indiquant l'intention de la vendre ou de la démanteler, pour en faire une porte en fer nécessaire à une ouverture en construction à la halle.

Monsieur le Curé ainsi que la fabrique ont dû croire à la propriété de ce monument ! Le transfert en ayant été fait il y a plus d'un an avec la permission et le consentement de Monsieur le Maire, par mes soins et aux couts de la fabrique, du cimetière où elle avoit été portée, dans une partie close sous clef, attendant à l'église de la Trinité ; espérant pouvoir l'elever dans cette église aussitôt que la fabrique auroit pu en faire la dépense ; comme cela s'est fait à Chartres et bien d'autres villes.

*Nous vous supplions, Monseigneur, de veiller à ce que cette propriété nous soit conservée et d'avoir l'extrême bonté de tracer notre conduite dans une telle occurrence*¹³⁷.

La réaction immédiate du préfet fut d'inviter le sous-préfet à bloquer l'initiative municipale : *Vous m'avez fait parvenir la lettre qui vous a été écrite le 17 de ce mois par Monsieur le Maire de la ville de Vendôme, dans laquelle il vous annonce qu'accédant aux instances de son Conseil municipal, il se décide à faire employer le fer provenant de l'ancienne croix de mission pour la confection d'une grille en fer qui doit être placée à une des portes de la ville.*

*Une décision ministérielle dont je vous ai donné connaissance par ma lettre du 11 février dernier, ayant déterminé la destination que devait recevoir la croix dont il s'agit, il est tout à fait impossible d'autoriser la mesure que veut prendre Monsieur le Maire de la ville de Vendôme, puisqu'elle est en opposition aux dispositions de ladite décision*¹³⁸.

Une rencontre fut organisée entre le maire et les conseils de fabrique des deux paroisses pour tenter de s'accorder sur le sort de la croix. Cette initiative vint de la base locale, puisque ministre, préfet et évêque étaient d'avis d'en laisser la pleine propriété au clergé. Mais comme la Ville avait participé aux frais de fabrication et de transport, le conseil municipal n'entendait pas perdre purement et simplement ses droits. Les autorités supérieures ne purent que s'incliner devant l'accord de transaction :

– Le préfet : *Mon opinion, ainsi que celle du Ministre, est que la Ville n'y a point de droit ; et dans tous les cas, il n'en eût point été disposé sans une nouvelle décision.*

Mais puisque les deux fabriques des églises de Vendôme réunies ont offert une translation à M^r le Maire, par laquelle elles s'engagent à verser dans la caisse municipale une somme de 500 francs, moyennant que la possession paisible de la croix leur resterait, je n'ai plus à intervenir dans une affaire traitée de gré à gré et sur laquelle il y aurait peut-être quelque inconvénient à revenir. Je me

¹³⁶ Idem.

¹³⁷ Dioc 41, 270 N1. Dossier de la Trinité de Vendôme.

¹³⁸ AD 41, 274 O⁶ VII 53 [ou 276 O⁶ VII...].

plais au surplus à reconnaître dans cette offre des fabriques une preuve de leur esprit de conciliation et de leur désir d'éviter tout ce qui tendrait à soulever les passions. Je me plais à y applaudir¹³⁹.

– L'évêque : Je reçois à l'instant une lettre par laquelle un de MM. les curés de Vendôme m'informe du résultat de la délibération prise par les conseils des deux fabriques que j'avais autorisées à se réunir aujourd'hui extraordinairement relativement à la vente projetée de la croix de Mission. [...] Vous n'avez sûrement pas oublié, M. le Préfet, que lorsqu'on érigea ce monument religieux, la Mairie n'y contribua que pour une somme de 230 francs. Aussi la demande faite aux fabriques par M. le Maire me paraît-elle exorbitante.

Les deux conseils de fabrique désirent cependant, afin de conserver la bonne intelligence qui règne entre les deux administrations, et dans le désir de terminer une affaire qui, m'assure-t-on, commence à soulever les passions, que la transaction qu'elles ont provisoirement arrêtée, soit promptement ratifiée par l'autorité supérieure¹⁴⁰.

Incontestablement, M^{gr} de Sausin approuvait l'initiative à contrecœur, comme il l'écrivait à l'abbé Pierre Jacques Breteau, curé de la Madeleine et son ancien vicaire à la cathédrale de Blois : *Chargé par ma place de veiller à ce que les droits des églises de ce diocèse soient respectés, et à ce que leurs intérêts ne soient pas lésés, je ne dois pas vous laisser ignorer, Monsieur le Curé, que je regarde aussi comme incontestable la propriété des fabriques de Vendôme relativement à la croix de mission. Et cette considération, si elle s'offrait seule à l'esprit, me porterait à refuser mon adhésion à la concession faite par les fabriques. Mais puisqu'elles ont cru devoir faire un sacrifice pour conserver l'union et l'harmonie qui ont régné jusqu'ici entr'elles et le conseil municipal, je ne puis, par ce motif, désapprouver le projet que vous m'avez soumis de leur part.*

Et il posait une question-clé : pauvres fabriques, comment allez-vous faire pour payer ? *Ce projet, cependant, éprouvera dans l'exécution une grande difficulté. Comment, en effet, ces deux fabriques qui sont si dénuées de ressources, pourront-elles payer à la commune une somme de 500 francs, lorsqu'il est évident, d'après les comptes-rendus, que les revenus annuels peuvent à peine suffire pour couvrir les dépenses ordinaires ? Néanmoins il serait peut-être un moyen de remplir cet engagement, ce serait de faire un appel à la charité des personnes pieuses et aisées qui, on peut l'espérer, feraient de nouveaux sacrifices pour conserver intact un monument élevé par leur piété et leur générosité¹⁴¹.*

Le 3 avril 1832, le maire de Vendôme adressa un compte rendu particulièrement détaillé sur les péripéties qui venaient de se dérouler sur place ; il ne manquait pas de s'y attribuer le beau rôle, mais une certaine véracité peut être accordée à son propos :

[...] *pour vous faire connaître toute la vérité toute la vérité je vous dirai que le conseil à la suite d'une délibération pour laquelle j'avais une autorisation spéciale me demanda pourquoi je ne leur parlais pas de la croix de mission..., qu'en tout état de cause il me donnait procuration de la vendre au plus haut prix, qu'il était prêt à signer une demande de convocation au terme de la loi municipale et que jamais il ne consentirait à ce que l'église s'en emparât exclusivement. Cette pensée étant partagée par tous les membres unanimement, je la constatai seulement par un appel nominal.*

Voilà sans doute, Monsieur le Préfet, ce qui a donné lieu à ce bruit qui a courru ici, que l'administration supérieure voulait attribuer la croix à l'église, à l'exclusion de la commune et que contrairement le conseil municipal proclamait ses droits sur les fers de la croix contre tous autres.

¹³⁹ AD 41, 274 O⁶ VII 53 [ou 276 O⁶ VII...]. Lettre du préfet de Loir-et-Cher à l'évêque de Blois, 2 avril 1832.

¹⁴⁰ Idem. Lettre de l'évêque de Blois au préfet de Loir-et-Cher, 1^{er} avril 1832.

¹⁴¹ Dioc 41, 270 N1. Dossier de la Trinité de Vendôme, lettre du 2 avril 1832.

Suivait un paragraphe acéré à propos de la croix, devenue une « chose », et du souvenir de la mission : *Dans cet état de chose, connaissant les dispositions des 19/20^e de la population de notre ville à l'égard d'une croix qu'elle regarde toujours comme le témoignage vivant de la puissance odieuse des missionnaires, et voulant prévenir un conflit qui pouvait encore remuer les passions, je consultai une partie des membres des deux fabriques qui finirent par reconnaître la justice de ma réclamation et les droits que la commune peut exercer sur la chose pour dépenses et avances à l'occasion de la chose montant à 140 francs ; lors de l'érection de la croix, la mairie de Vendôme avança en outre en travaux et souscription 230 francs.*

Vint ensuite la tentative de conciliation entre les deux parties concernées localement : *Il fut convenu qu'on se réunirait chez M. le Curé de l'abbaye pour s'entendre sur l'indemnité qui serait accordée à la commune afin de remettre les fers de la croix à l'église.*

Hier en effet cette réunion a eu lieu, elle était composée, d'une part, de tous les curés et fabriciers des deux paroisses et de l'autre part de moi, Monsieur, représentant les intérêts de la commune et non comme président de ces mêmes fabriques.

Après avoir assez longuement agité, de part et d'autre, la question de la propriété, il fut reconnu par les fabriques, sur mes conclusions [...] que la législation n'accorde aux fabriques et églises que l'administration et la propriété des objets renfermés dans l'enceinte des églises et des cimetières, ou encore l'administration des biens immeubles dépendant des églises et leur appartenant, que pour tous les autres monuments et objets extérieurs réservés au culte, les communes seules en ont la propriété et l'administration. Que quand bien même l'autorité supérieure se prononcerait en faveur des églises et parviendrait à les approprier de fait de l'objet litigieux [...], cette possession contestée ne mettrait pas l'église détenteur à l'abri d'une revendication dans le cas où des opinions politiques mal dirigées viendraient par la suite à susciter des désordres et à réclamer les droits méconnus de la commune ; qu'il n'y avait enfin qu'une transaction qui pouvait transférer à l'église des droits d'une durée incontestable.

Venaient enfin des passages « techniques » et financiers précis sur la croix et les opérations qui l'avaient concernée : *En conséquence, il fut convenu que la ville serait désintéressée de son privilège et de son droit de propriété sur les fers de la croix en lui remettant la valeur intrinsèque à raison de 22 centimes la livre, moins ce qui en avait coûté aux fabriques pour transporter la croix, du cimetière au lieu qu'elle occupe dans ce moment, c'est-à-dire une soixantaine de francs dont à justifier cette dépense.*

Les morceaux de la croix pèsent 2 750 livres.

Prix à raison de 22 centimes la livre : 565,40 francs.

Frais de transport pour faire un compte rond : 65,40 francs.

Reste à payer par les églises : 500 francs.

Le maire de Vendôme concluait, par une habile démonstration, qu'en payant 500 francs à la Ville, les deux fabriques étaient les véritables gagnantes :

Au moyen de différents abandons faits déjà aux églises d'objets provenant de la croix de mission et que je vais énumérer, les églises aujourd'hui ne seront plus en dépense mathématiquement que de 198 francs.

En effet :

En 1831, l'église nous fit demander la pierre servant de piédestal à la croix, comme ne pouvant nous servir, à cette époque elle nous regardait donc comme propriétaire ou comme ayant le droit d'en

disposer. Ces pierres sont mises à leur disposition, nous les estimons d'un commun accord : 120 francs.

Prix des marbres et plombs que je lui remettrai : 50 francs.

Plus en fer surabondant à la réerection de la croix que l'église peut vendre au moins 6 à 800 francs au prix de 22 centimes la livre : 132 francs.

Total des attributions de l'église :

Ainsi l'église devra, prix de la croix : 500 francs.

Elle a reçu des matériaux pour : 302 francs.

Lui reste en passif seulement : 198 francs.

Il résulte évidemment de cette transaction que la ville de Vendôme qui a payé la croix 370 francs ne recevra mathématiquement sur les 500 francs que 130 francs et que l'église qui n'a rien déboursé suivant l'état de la souscription se fait tenir compte de 302 francs¹⁴².

.C. La bataille des fabriques

Le 29 avril 1832, les membres du conseil de fabrique de la Trinité enregistrèrent avec satisfaction l'évolution de la situation quant au sauvetage de la croix de mission :

Il a été donné lecture d'un traité fait le 11 avril, présent mois, entre Monsieur le Maire de la ville de Vendôme, d'une part, et les trésoriers des fabriques de la Trinité et de la Madeleine, autorisés tant par les deux conseils extraordinairement réunis, le 1^{er} de ce mois, que par la lettre de Monseigneur l'évêque du diocèse de Blois, adressée le 2 du même mois à Monsieur le curé de la Madeleine, par lequel traité Monsieur le Maire a cédé aux deux fabriques les droits qu'il prétendoit que la ville de Vendôme pouvoit avoir sur les matériaux qui composent la croix de mission, et qui a été enlevée de dessus la place sur laquelle elle avait été érigée, moyennant la somme de 500 francs, défalcation faite de ce qu'il en a coûté pour l'apporter du cimetière où l'autorité municipale l'avait déposée, sur le terrain enclos qui joint l'église de la Trinité ; la dite somme payable dans le délai de trois mois, sans intérêt, dans la proportion fixée par les deux trésoriers.

L'accord était parfait entre les deux fabriques : *Le conseil de la fabrique de la Madeleine, ayant reconnu que la croix ne pouvait être commodément élevée que dans l'église de la Trinité, a concédé à la fabrique de cette église tous les droits qu'elle venait d'acquérir à la condition que cette fabrique ferait seule les frais de cette érection.*

Le conseil de fabrique était surtout satisfait d'éviter une procédure judiciaire, toujours coûteuse et aléatoire : [...] *on éviterait de saisir les tribunaux sur une question qui pouvait mettre la religion aux prises avec la politique, celle de savoir si une croix élevée à l'aide d'une souscription volontaire appartenait à la réunion des fidèles, ou si, au contraire, elle n'était pas devenue propriété communale par le fait de son érection sur une place publique de cette ville [...]*¹⁴³.

Aux termes du traité, la répartition de la somme de 500 francs due à la commune était ainsi faite :

– Fabrique de la Madeleine : 216 francs 5 centimes.

¹⁴² AD 41, 274 O⁶ VII 53 [ou 276 O⁶ VII...].

¹⁴³ Dioc 41, 270 N1. Dossier de la Trinité de Vendôme.

– Fabrique de la Trinité : 283 francs 95 centimes.

Quinze jours plus tard, l'évêque reçut coup sur coup deux lettres, la première de l'abbé Breteau, curé de la Madeleine (14 mai), la seconde des « fabriciens » de la Trinité (15 mai). Le torchon brûlait entre les deux paroisses ! L'objectivité commande de laisser chaque partie exposer sa version des faits.

– L'abbé Breteau commençait par faire valoir un droit de propriété sur la croix :

Les deux fabriques, parfaitement unies pour éviter la profanation dont la croix était menacée se sont d'abord divisée sur la question de propriété. La fabrique de la Trinité se croyait en droit d'être seule propriétaire [...] et la fabrique de la Magdeleine qui n'a jamais eu l'intention de se dépouiller de ses droits de propriété sur la croix, mais seulement d'accorder à celle de la Trinité le privilège de l'élever dans l'enceinte de cette belle église, revendiquait des droits de propriété légitimement acquis [...] en un mot nous ne voulions considérer la Trinité que comme un lieu convenable où nous déposions un objet précieux sur lequel nous conservions nos droits acquis.

Selon lui, la fabrique de la Trinité entravait ce droit de propriété : *Maintenant, MM. les Fabriciens de la Trinité veulent bien reconnaître nos droits, mais ils veulent que nous nous engagions à ne les jamais faire valoir. De telle sorte que cette croix placée à leurs frais comme il est convenu, resterait pour toujours dans leur église.*

En réalité, l'abbé Breteau avait une autre vision de l'avenir de la croix, dont l'hébergement dans l'église de la Trinité ne devait être que temporaire :

Nous ne pouvons adhérer à cette proposition parce qu'elle nous empêche d'atteindre le double but que nous nous sommes proposé. En achetant la croix, nous ne voulions pas seulement la sauver de la profanation qui était imminente, tous en conviennent, mais encore conserver ce monument pour le replacer sur ses anciens fondements ou partout ailleurs, si des circonstances heureuses nous en donnoient un jour la possibilité.

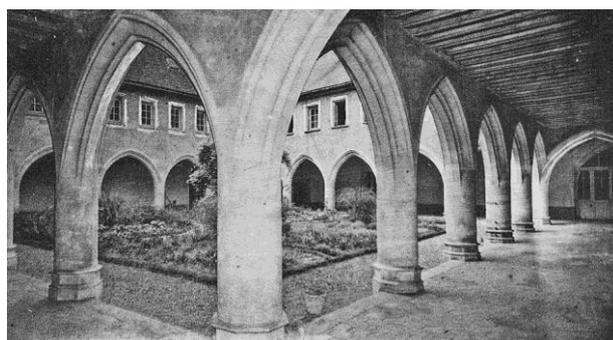
MM. les fabriciens de la Trinité nous ayant observé qu'ils n'élèveroient pas la croix à leurs frais, si nous maintenions la clause de ne la considérer que comme un dépôt dans leur église, nous nous sommes offert à payer la moitié des frais. Cette offre n'a pas été acceptée. Ces MM. nous ont offert de nous remettre la somme que nous avons consacré à l'achat de la croix, nous nous y sommes refusés parce que nous ne pouvons ni ne voulons nous dessaisir des droits acquis et consentir à voir devenir propriété particulière, un monument qui doit un jour encor, peut-être, redevenir public.

C'était là une vision de légitimiste convaincu et combatif, qui rêvait d'un espace public revenu sous la maîtrise de l'Autel, comme au bon mais pas si vieux temps de Charles X. L'abbé Breteau avait assurément des sympathies carlistes, comme nombre de prêtres en Vendômois. Ami de Dominique Dufêtre, le missionnaire « à la forte voix », il s'efforçait de le faire venir à Vendôme, à l'occasion de la Sainte-Madeleine, pour que la ville respire, le temps d'un prêche, l'air spirituel de 1824. Toutefois, lui-même n'était peut-être pas convaincu que son rêve puisse devenir réalité et il avait prévu un plan de rechange :

Pour éviter tous ces conflits qui affligeront les fidèles et qui prêteront à rire aux impies qui en auront connaissance, j'ai pensé à la chapelle du Calvaire. Une croix ne peut qu'y être bien placée ; elle serait incrustée dans le mur que nous allons élever entre le chœur de ces Dames et le reste de l'église laissée aux fidèles. Elle serait vue des unes et des autres. Le jour que donne la grande croisée placée à l'extrémité de l'église dessinerait parfaitement toutes les formes de cette belle croix. Cette croix resteroit propriété indivise des deux fabriques qui rentreront en possession dès le jour que cette maison cesseroit d'être maison religieuse. Les Dames du Calvaire seroient assurées de conserver cette croix dans leur église tant qu'elles habiteroient leur maison comme religieuses.

Et il concluait sur une envolée lyrico-biblique : *La Croix du Sauveur, élevée sur la montagne du Calvaire, a pacifié le ciel avec la terre. Notre croix de mission élevée dans la chapelle d'une maison qui porte le nom du Calvaire concilierait tous les intérêts, et conserverait entre nos fabriques et nos paroisses la bonne harmonie qui a régné jusqu'à ce jour entr'elles et que nous désirons y perpétuer parmi nous*¹⁴⁴.

Le moins que l'on puisse dire est que cette remise en cause de la question de la propriété de la croix n'a pas été un simple coup de tête de l'abbé Pierre Jacques Breteau qui pourtant, venait tout juste d'être nommé curé de la Madeleine, le 15 février 1832. C'est lui, vicaire de la cathédrale avant son arrivée à Vendôme, qui proposait de s'en remettre à l'avis de M^{gr} de Sausin, auprès duquel il était en faveur. Et, succédant à l'abbé Anquetin, longtemps malade et paralysé, il avait l'ambition de donner tout son lustre à la paroisse de la Madeleine récemment promue.



Chœur de la chapelle... ... et cloître des Bénédictines du Calvaire.

– La fabrique de la Trinité commençait par reconnaître le rôle moteur du curé de la Madeleine dans les dernières péripéties : *Après de longues conférences, Monsieur le Curé de la Magdelaine, hier matin, nous a paru se rendre aux raisons péremptoires que la fabrique de la Trinité lui oppose ; seulement et pour, nous a-t-il dit, mettre sa responsabilité à couvert, il devait vous prier de l'autoriser d'exécuter les conventions arrêtées ; il devait vous rendre compte des faits, vous faire connaître les raisons pour et contre sa réclamation ; mais il vient de nous donner lecture d'une lettre qui n'a point l'empreinte de l'espèce de convention que nous croyions avoir fait passer dans son esprit.*

Puis l'argumentaire de l'abbé Breteau était repris point par point. D'abord la propriété de la croix :

La fabrique de la Madeleine déclara que son église n'était pas disposée à la recevoir, que la Trinité seule, par sa priorité et ses vastes dimensions, devait seule prétendre à l'honneur de l'élever dans son sein.

En conséquence, elle céda tous les droits qu'elle venait d'acquérir ; à la condition que la fabrique de la Trinité ferait seule les frais de l'érection.

Le trésorier de notre fabrique fut chargé de la rédaction du double traité. Avant d'en présenter le projet à M. le Maire qui y donna son assentiment, il le soumit à M. le Curé de la Madeleine qui ne fit pas la moindre observation. Les triples originaux furent transcrits, et on doit le dire, le trésorier de la Madeleine signa de confiance après une lecture très rapide.

Deux semaines plus tard, *la fabrique de la Madeleine a élevé ses prétentions. On y a répondu. Elles ont été renouvelées dimanche soir dans une conférence de plus de trois heures.* La notion de propriété de la croix était bien à l'origine du litige :

¹⁴⁴ Dioc 41, 270 N1. Dossier de la Trinité de Vendôme.

Nous pourrions, en nous attachant à la lettre du traité dire que les deux fabriques ont acquis tous les droits généralement quelconques que M. le Maire faisait valoir et que celle de la Madeleine a cédé tous les droits qu'elle venait d'acquérir. Les termes de l'acte sont clairs et précis. Mais, comme nous avons contribué à l'acquisition dans le but seul d'éviter une dernière profanation, nous ne prétendons pas à une propriété exclusive : la croix a été le produit d'une quête sur les deux paroisses, elle appartient à tous les fidèles, et replacée dans l'église de la Trinité, elle y sera convenablement exposée à leur vénération ; mais nous ne voulons pas qu'une fois élevée à grands frais, la Madeleine vienne nous forcer de la reporter ailleurs, et déparer à jamais la chapelle que nous avons l'intention de lui consacrer.

Quant aux frais d'érection, vu la taille et le poids du monument, ils ne pouvaient être modiques : [...] *ce monument ne peut pas être appliqué le long d'un mur comme une échelle, que, d'ailleurs, cette croix est brisée dans plusieurs endroits et que, quelque économie qu'on y mette, la dépense sera très grande.* La dégradation est donc confirmée : accidentelle au moment de l'enlèvement ? Volontaire ? Sans doute les deux à la fois.

Les « fabriciens » de la Trinité se montraient très sceptiques à l'égard du projet de rétablissement de la croix dans l'espace public, procédant à une analyse de l'état de l'opinion plus réaliste que celle du curé de la Madeleine :

Est-ce bien sérieusement que Monsieur le Curé de la Madeleine nous parle de la reporter tôt ou tard sur la place publique ? Bien des raisons semblent s'y opposer. Et d'abord, replacée de cette manière, l'autorité administrative ne manquerait pas de dire qu'elle est redevenue monument communal, et peut-être serions-nous obligés de la racheter une seconde fois. En second lieu, on ne peut se dissimuler, Monseigneur, qu'il existe de fâcheuses préventions contre les croix de mission et l'on est d'autant plus fondé de le croire qu'on a vu ceux-là même qui étaient les plus zélés à faire disparaître ces croix environner de leurs respects et de leur protection celles qui n'ont pas cette origine. Ces préventions sont fâcheuses, sans doute, mais elles sont un fait qui, dans l'intérêt de la religion, devra longtemps commander une certaine réserve. Oui, Monseigneur, la religion reprendra son antique splendeur ; mais c'est surtout alors que rien ne blessera l'opinion publique [...].

Enfin, la solution de la chapelle du Calvaire présentait plus d'inconvénients que d'avantages. Les « fabriciens » pointaient avec malice l'emplacement de cette chapelle dans la cartographie ecclésiastique de Vendôme :

Enfin, M. le Curé de la Madeleine, pour dernière réponse, a cherché à nous amener à adopter un terme moyen : nous ne dirons pas qu'il serait charmé de l'avoir sur sa paroisse parce que nous lui croyons l'esprit trop élevé, mais enfin il nous a proposé de la placer dans la chapelle du Calvaire, située sur la limite des deux paroisses. On ne dit pas, mais on le dit tout de même...

Venait ensuite l'argument de fond : [...] *le Calvaire est une propriété privée, une maison particulière ; les dames qui l'habitent peuvent la quitter d'un instant à l'autre, et dans des tems de trouble, leur église serait la première fermée. Nous ajoutons que cette chapelle, qui n'est qu'un simple oratoire, qui n'est ouverte qu'avec la permission du gouvernement, est peu fréquentée, que, s'il n'y avait pas deux vicaires dans chaque paroisse, elle ne le serait pas du tout et que la croix n'y serait pas placée pour la commodité des fidèles. Et qu'enfin, attachée à demeure ou même avec des scellements elle serait immobilisée ; et perdue pour les deux fabriques¹⁴⁵.*

La réponse finale de l'évêque n'est pas connue, mais on peut la déduire du fait que la croix de mission est encore, aujourd'hui, dans l'église abbatiale. En 1832, le choix de son emplacement dans

¹⁴⁵ Dioc 41, 270 N1. Dossier de la Trinité de Vendôme.

l'église souleva un nouveau litige, mettant en scène une troisième fabrique, celle de la confrérie du Saint-Sacrement de la paroisse de la Trinité. Cette dernière se prévalait de son ancienneté :

La confrérie du Saint-Sacrement a plus de deux-cents ans d'existence et lors de la réunion de la paroisse Saint-Bienheure à l'église de la Trinité, lad. confrérie est entrée à la Trinité avec tous ses privilèges et prérogatives ; à cette époque, elle fut confirmée par le Souverain Pontife Pie VII qui, par une Bulle du 3 décembre 1804, lui accorda des indulgences plénières.

La confrérie avait un banc d'œuvre, installé dans la chapelle de la Sainte-Vierge, situation peu appréciée : *À la même époque, le banc d'œuvre de la Confrérie fut placé dans la chapelle de la Sainte Vierge qui mérite moins le nom de chapelle que celui de passage à la sacristie.*

Longtemps après, demande fut faite d'une autre place plus convenable. On désirait occuper l'emplacement qui est assigné dans toutes les églises de ce diocèse, et notamment à la cathédrale, aux bancs d'œuvre du Saint-Sacrement. Cette demande fut rejetée par MM. les fabriciens de la paroisse.

L'abbé Habert, curé de la Trinité, décida que la croix de mission serait installée dans cette chapelle de la Sainte-Vierge, ce qui obligeait les marguilliers du Saint-Sacrement à déménager. Ceci n'était pas pour leur déplaire et le nouvel emplacement leur convenait :

M^r le Curé décida que MM. les fabriciens du Saint-Sacrement feraient faire deux bancs adossés aux deux premiers piliers de la grande nef (en descendant le chœur) ; lesquels bancs ne dépareraient en rien la beauté de la nef puisqu'ils auraient pour longueur l'épaisseur du pilier plus six pouces de chaque côté¹⁴⁶.

Belle proposition de l'abbé Habert, mais à laquelle s'opposait sa propre fabrique paroissiale, dont le trésorier fit envoyer un huissier pour empêcher le menuisier de travailler : *L'ouvrier n'en continua pas moins ses travaux, M. le Curé lui donnant l'assurance du placement des dits bancs.* L'ambiance fut certainement assez lourde dans ces moments. Les bancs furent installés, mais la fabrique de la paroisse exigea de celle de la confrérie une rétribution de vingt-quatre francs pour un des deux : cris d'orfraie du directeur de la confrérie, l'abbé Pornin, qui était en même temps vicaire de la Trinité ; celui-ci écrivait à M^{gr} de Sausin, le 5 novembre 1832 :

Lors de l'achat de la croix de mission, MM. les Fabriciens de la paroisse s'étaient plaints d'avoir trop peu de fonds disponibles ; la confrérie offrit une somme de 300 francs payable à volonté.

Aujourd'hui, les deux bancs qu'elle fait faire vont dépasser 250 francs¹⁴⁷.

Ainsi, après la Ville de Vendôme, connaissons-nous un deuxième contributeur à la réalisation de la croix de mission...

Les informations manquent sur les tribulations de la croix de mission à l'intérieur de l'église de la Trinité. Fut-elle installée dans cette chapelle de la Sainte-Vierge ? Celle-ci ne saurait être la chapelle axiale où trône l'exceptionnel vitrail roman de la Vierge à l'Enfant ; et les dénominations des chapelles ont souvent varié au fil des siècles. Fut-elle directement érigée dans le déambulatoire ou connut-elle un transfert ultérieur et consécutif à un aménagement de la chapelle qui l'abritait ? Ces questions méritent des réponses que nous ne sommes pas en état d'apporter.

¹⁴⁶ Dioc 41, 270 N2. Dossier de la Trinité de Vendôme.

¹⁴⁷ Dioc 41, 270 N1. Dossier de la Trinité de Vendôme.

.4. 1848 : Le retour de l'arbre de la Liberté.

La valeur hautement symbolique du lieu où fut implantée la croix de mission de 1824 était reconnue de plus longue date. L'abbé Charles Métais a retracé l'historique des trois arbres de la Liberté de la période révolutionnaire, à Vendôme :

Le 4 mai 1792, les officiers municipaux de Saint-Hilaire-la-Gravelle offrirent à la ville de Vendôme un arbre de la liberté. Il fut planté avec grandes cérémonies le dimanche 6, sur la lune du pont Chartrain, du côté droit, en sortant de la ville. La veille, la fête fut annoncée par une décharge de boîtes à 7 heures du soir, et le jour, à midi, par une salve de coups de canons, réitérée deux fois pendant la plantation qui eut lieu aux cris de Vive la Nation ! Vive la Constitution ! Le maire prononça un discours, « dans lequel il fit vivement sentir que la liberté ne pouvoit subsister sans la loi, et qu'elle consistoit à faire tout ce qu'elle permet, et à ne pas faire ou laisser faire tout ce qu'elle défend. »

Puis la garde nationale s'est rendue au faubourg des Capucins, où elle a tiré à la cible.

En 1793, cet arbre était peint aux trois couleurs et surmonté du bonnet rouge ; mais, par une étrange fatalité, il fut renversé par les plus ardents défenseurs de la Révolution, les volontaires de Paris, de passage à Vendôme pour aller combattre l'héroïque Vendée, le 28 mai 1793. Un autre fut planté sur la Place du Marché, qui prit dès lors le nom de Place de la Liberté ; mais il ne fit que végéter, et mourut en 1796. Il fut remplacé, le 21 janvier 1797 (2 pluviôse an V), par un autre arbre « plus vivace ». Malgré ce brevet, il vécut à peine quelques années¹⁴⁸.

Le premier arbre a bien été placé dans cet espace qui assurait la jonction entre la ville et le faubourg Chartrain. Peint aux couleurs tricolores et coiffé du bonnet phrygien, il portait haut l'esprit de la liberté, avant même la déchéance du roi et la proclamation de la république. C'est le souvenir même de cette tâche révolutionnaire que les missionnaires voulurent effacer, définitivement pensaient-ils, en érigeant leur croix à cet endroit. Mais c'est aussi pour cela qu'au premier changement de régime politique venu, des Vendômois la firent enlever : eux aussi, en ce moment, voulurent effacer le souvenir matériel de six semaines honnies.

La roue politique s'est affolée au XIX^e siècle et les « girouettes » s'essoufflaient à tourner au rythme de la valse des régimes. Au début du printemps de 1848, une nouvelle république voulut imiter la première et décida de planter un nouvel arbre de la Liberté. L'endroit choisi fut encore le même. Le nouveau symbole n'avait pas besoin d'effacer le souvenir de la croix de mission, c'était déjà fait. Mais le plus extraordinaire était ailleurs : il fut béni par le curé de la Trinité en personne !

Le journal *Le Loir* ne pouvait manquer de consacrer de longues colonnes à un tel événement :

Une cérémonie, patriotique et religieuse à la fois, a eu lieu aujourd'hui à Vendôme : la plantation de l'arbre de la liberté a été notre première fête patriotique. [...] À midi, par un soleil magnifique, la garde nationale s'est rendue sur le Mail et a formé le carré autour de l'arbre qui avait été mis en place dans la matinée. La Compagnie des sapeurs-pompiers escortait les autorités qui, toutes, s'étaient donné rendez-vous à la sous-préfecture et sont arrivées sur le Mail vers midi et demi. Notre honorable Sous-Préfet, accompagné du Maire et des Adjointes, a été accueilli par des cris cent fois répétés de « Vive le Sous-Préfet ! », « Vive l'Administration Municipale ! » Ces premiers cris n'étaient que le prélude de la manifestation qui eut lieu plus tard sur la place d'Armes ; manifestation spontanément résolue par toute la population vendômoise, quand elle eut appris qu'on voulait nous enlever notre Sous-Préfet et nos magistrats municipaux.

¹⁴⁸ METAIS (abbé Charles), *Vendôme pendant la Révolution*, Vendôme : rééd. Société archéologique du Vendômois, 1989, p. 128.

Bientôt le clergé des deux paroisses arriva, escorté par la compagnie d'artilleurs.

Parmi les nombreux assistants, celles et ceux qui avaient l'érection de la croix de mission, quelque vingt-quatre ans plus tôt, pouvaient penser que les temps avaient bien changé en entendant le sous-préfet républicain accueillir les membres du clergé vendômois :



L'arbre de la Liberté, planté en 1848... ... à l'entrée du faubourg Chartrain.

Venez, dignes pasteurs, consacrer par la Religion ce symbole de la liberté !

Puisse ce jeune arbre tenir au sol par de profondes racines, et la Liberté, dont il est l'emblème, fortifier les cœurs en les animant de tous les sentiments d'égalité et de fraternité.

Oui, Citoyens ! Fils du même Dieu, nous sommes égaux, frères et libres !

Travaillons de concert au bonheur de la France : Dieu est là-haut... Et la France est debout !

Il revint à l'abbé Caille, curé de la Trinité, de répondre à l'aimable invitation :

Messieurs, la Religion s'associe bien volontiers à cette cérémonie qui nous rassemble ; elle n'est point ennemie de la République, gardez-vous de le croire. La Religion adopte tous les gouvernements, quelle qu'en soit la forme, pourvu qu'ils fassent le bien. [...]

Mais pour fonder solidement nos institutions, il ne suffit pas de planter des arbres de la liberté et d'inscrire sur le frontispice de nos monuments la devise que la nation vient d'emprunter à l'Évangile, il faut, de plus, chercher dans ce livre divin le véritable sens de ces mots : « liberté, égalité, fraternité » ; autrement la liberté ne serait qu'un voile qui couvrirait le despotisme et la licence la plus effrénée ; l'égalité et la fraternité ne seraient qu'un encouragement à mépriser les positions sociales acquises par le mérite et la vertu. [...]

M. le curé est interrompu par des bravos unanimes et prolongés.

En remontant un peu en arrière, Pierre Denis Caille était cet ecclésiastique dont le curé de la Madeleine attendait avec impatience la venue à Vendôme, à la tête de la paroisse de la Trinité pour y succéder à Charles Habert, décédé. Le 19 mai 1834, l'abbé Breteau écrivait à l'évêque de Blois :

La nomination du bon abbé Caille à la cure de la Trinité se fait beaucoup attendre. La raison de ce retard n'est pas la même aux yeux de tous. Les uns croient la voir dans les lenteurs d'une administration où tout se concentre. Les autres pensent la trouver dans les calculs de la malveillance. Ils supposent que le ministre aura demandé des renseignements à l'administration locale et que celle-ci en aura donné de peu favorables. La charité ne soupçonne pas le mal : aussi je n'accuse point les intentions de l'administration, mais je dis qu'elle ne conçoit pas celui que vous avez choisi pour occuper un poste éminent. Sa défense et son éloge sont dans le choix que vous avez fait de lui¹⁴⁹.

¹⁴⁹ Dioc 41, 270 N1. Dossier de la Trinité de Vendôme.

L'abbé Caille avait été nommé à la cure de la Trinité par M^{gr} de Sausin le 18 avril 1834. P. J. Breteau avait donc connaissance de cette nomination quand il écrivit sa lettre. Mais elle ne fut agréée par le roi que le 22 juin. Pierre Denis Caille était soupçonné d'opinions carlistes, ce qui explique ce délai de plusieurs semaines. Le 6 mai 1834, le ministre de la Justice et des Cultes avait fait part de ses sérieuses réserves à l'évêque :



L'abbé Caille

Il résulte des renseignemens que j'ai recueillis sur M. Caille, vicaire de Romorantin, nommé à la cure de Vendôme, que ce jeune ecclésiastique qui ne manque pas d'instruction et dont les mœurs sont irréprochables n'a pas su toutefois se faire aimer à Romorantin, à cause de son esprit peu éclairé et de son caractère peu conciliant.

Ses opinions politiques, ajoute-t-on, sont fort hostiles au gouvernement. Sa maison est le lieu de réunion d'un certain nombre d'individus, connus pour appartenir au parti carliste, et qui, dans ces petites assemblées, s'occupent plus de politique que de religion.

Il me suffira, Monseigneur, d'appeler votre attention sur ces faits dont l'exactitude m'est attestée par des personnes sages et impartiales, et qui, je n'en doute pas, n'ont point été portés à votre connaissance, pour vous mettre à même d'apprécier combien le succès de la mission pastorale du nouveau curé de Vendôme pourrait se trouver compromis par ces fâcheuses préventions. Votre sagesse vous conduira également, j'en ai la certitude, à faire choix pour cette cure importante d'un ecclésiastique à l'abri des reproches adressés à M. Caille¹⁵⁰.

Le 14 du même mois, M^{gr} de Sausin fit au ministre une réponse ferme, argumentée point par point

– À propos du caractère : *Je sais, à la vérité, Monsieur le Ministre, qu'il est bien plus dans le caractère et dans les principes de M. Caille de viser à l'estime qu'à l'amitié du monde, et c'est pour cela, et en raison de sa position dépendante, comme vicaire, qu'il a cru devoir jusqu'ici vivre dans une espèce de retraite, d'où il ne sortait guère que pour exercer les fonctions de son ministère, ce dont il n'a d'ailleurs qu'à se féliciter ; car elle ne l'a compromis dans aucune des divisions qui ont éclaté dans la paroisse.*

Il jouissait même d'une certaine popularité : [...] *il n'y a pas huit jours, un rassemblement assez nombreux composé d'ouvriers et d'artisans honnêtes et aisés, s'est porté à la porte de M. le Maire de Romorantin, pour l'engager à faire des démarches pour que M. Caille ne leur soit pas enlevé. [...] la ville de Romorantin où la classe des ouvriers pauvres se plaît à l'appeler un « juge de paix ».*

– Ses opinions : *J'ai la certitude, Monsieur le Ministre, que ces relations n'auraient point élevé de pareils soupçons sur les opinions politiques de M. l'abbé Caille si l'on eût remonté à l'origine de cette liaison. On aurait trouvé d'abord qu'elle était bien antérieure à la révolution de juillet, et que la politique y avait été absolument étrangère, puisque les personnes dont on veut parler ne sont certainement pas les plus prononcées en faveur de l'ancien gouvernement. [...] Leur opinion politique ne pouvait pas être une raison de son ministère, et suivant son caractère, à maintenir toutes les personnes qui ont quelque confiance en lui, dans la soumission au gouvernement et à ses lois, ainsi que dans l'union et dans la paix avec tous leurs concitoyens.*

En remontant avant la révolution de Juillet, on retrouve vite un temps fort de la vie locale : la mission de 1825, à laquelle le vicaire de Romorantin fut inévitablement associé ; de plus, il avait presque le même âge que Ferdinand Donnet, le supérieur. Des liens forts se tissèrent certainement avec

¹⁵⁰ Dioc 41, 270 N1. Dossier de la paroisse de Vendôme.

des citoyens partisans de la mission, qui ont pu muter en nostalgie légitimiste après l'arrivée de Louis-Philippe au pouvoir. De la même manière, des inimitiés ont pu se renforcer à l'égard du vicaire parmi les cercles libéraux de Romorantin, dont la réaction anticléricale fut vigoureuse en 1831.

L'évêque avançait un dernier argument de poids pour soutenir son candidat : *Je n'en ai pas trouvé qui réunit au même degré toutes les qualités que m'a paru demander l'importante cure de la Trinité de Vendôme, dans laquelle il aura de plus un avantage qu'aucun autre n'aurait eu autant que lui, celui de s'entendre parfaitement avec M. Breteau, curé de la Magdeleine de la même ville, son compatriote, son condisciple et son intime ami dès l'enfance. Il ne pourra certainement résulter que les plus heureux effets de l'accord de ces deux pasteurs*¹⁵¹.

On comprend encore mieux, désormais, l'impatience de l'abbé Breteau à voir son confrère s'installer à Vendôme : outre le désir d'un afflux de sang jeune à la tête de la paroisse de la Trinité, l'abbé Breteau se réjouissait à l'avance de la communauté d'idées entre eux. Une certaine ambiguïté existe sur les dispositions d'esprit de l'abbé Caille au moment de quitter Romorantin.

– La *Notice sur M. l'abbé Caille*, publiée en 1882, peu après son décès, propose une image apostolique de l'ecclésiastique au moment de son départ pour Vendôme :

*L'abbé Caille avait alors trente-sept ans. Le poste était honorable, mais le sacrifice qu'on demandait de lui était grand. Il hésita longtemps ; il consulta les différentes personnes qui avaient sa confiance, il pria surtout ; et quand il vit dans sa nomination la volonté de Dieu, il fit taire aussitôt ses hésitations, l'obéissance l'emporta en lui sur tout autre sentiment : il accepta. Ce fut les larmes aux yeux, la nuit, pour échapper aux émotions des derniers adieux, qu'il quitta une ville dont il avait été, aux jours de la tribulation, l'ange consolateur [...]*¹⁵².

– Dans une lettre du 9 avril 1834, adressée à M^{gr} de Sausin, P. D. Caille écrivait : *Pour en venir maintenant, Monseigneur, à ce qui fait le sujet de votre lettre, j'étais loin de m'attendre à l'offre que Votre Grandeur daigne me faire aujourd'hui. Vers la Saint-Jean, époque de la translation de l'hospice, plusieurs raisons majeures m'obligeant de quitter Romorantin, je me proposais de me mettre alors à votre disposition, bien résolu d'aller planter ma tente au premier endroit où il vous plaira de m'envoyer ; mais un poste aussi élevé que celui de la Trinité ne m'est jamais venu à l'imagination*¹⁵³. Des regrets de Romorantin ?...



L'ensemble de l'établissement du Saint-Cœur.

L'installation du nouveau curé eut lieu le dimanche 13 juillet et inaugura un très long ministère à la Trinité. Les deux amis se retrouvaient à la tête des deux paroisses de Vendôme. Il serait intéressant de rechercher, dans leur parcours vendômois les traces de la puissante influence qu'exercèrent sur eux les missionnaires de Saint-Martin de Tours, qui poussaient à la création d'institutions pieuses. Pour l'abbé Breteau, une piste est ouverte par l'appui décisif qu'il apporta à la création de l'ins-

¹⁵¹ Idem.

¹⁵² *Notice sur M. l'abbé Caille*, chanoine honoraire, archiprêtre, curé de la Trinité de Vendôme, officier d'académie, Blois : Impr. Lecesne, 1882. Voir aussi *M. l'abbé Caille, curé de la Trinité, chanoine honoraire, archiprêtre, de Vendôme*, Vendôme : A. Foucher, libr.-éd., 1881.

¹⁵³ Dioc 41, 270 N1. Dossier de la paroisse de la Trinité de Vendôme.

titut de la Providence, appelé par la suite le Saint-Cœur :

Le projet des Mareschal trouva alors un apôtre idéal en la personne de l'abbé Jacques Bretteau (1798-1860), un de ces hommes de premier plan que l'Institut de la Providence a eu la fortune de rencontrer sur sa route au cours de son histoire. Curé de la Madeleine de Vendôme depuis 1832, il fut le véritable restaurateur de cette seconde paroisse de la ville, supprimée à la Révolution et dont l'église était dans un grand état d'abandon.

C'est une visite à La Flèche de l'abbé Bretteau qui permit que fussent réglées les modalités de la fondation, non sans âpres discussions de part et d'autre [...]¹⁵⁴.

Charles Mareschal-Duplessis et son épouse étaient les fondateurs de l'institut. L'époux était le directeur du collège de Vendôme au moment de la mission. Catholique fervent, il avait donné des gages pour sauvegarder son établissement, mais il était aussi très sensible aux messages délivrés par les missionnaires de Saint-Martin de Tours. On peut donc considérer que la création de l'institution de la Providence est une retombée indirecte de la mission de 1824, dont l'esprit a inspiré les fondateurs.

En 1848, l'abbé Caille avait donc sensiblement évolué sur la question de l'alliance du Trône et de l'Autel : d'abord, il n'y avait plus de trône et si l'Église catholique voulait assurer sa pérennité, il lui fallait desserrer les liens avec cet allié fragile et changeant qu'était le pouvoir politique. Bien lui en prit, car l'histoire allait encore lui proposer un empire et une république supplémentaires...

Le Loir rapporte en quelques mots le moment exceptionnel de la cérémonie : Après ce discours, M. le curé procéda à la bénédiction de l'arbre de la liberté. Quelques pelletées de terre furent jetées par lui, par le sous-préfet et par le maire [...]. Il revint à ce dernier de conclure le temps des discours : Chers concitoyens, soixante ans bientôt se sont écoulés depuis qu'une cérémonie semblable à celle qui nous rassemble réunissait nos pères. Eux aussi ils plantèrent un arbre de la liberté et à ce symbole ils rattachaient toutes leurs espérances, leurs illusions, nées dans des cœurs généreux et confiants, se changèrent en de cruelles déceptions. Éloignons de lugubres souvenirs : instruits par une triste expérience, sachons éviter les crimes dont la patrie eut tant à gémir.

[...] Enfants de la même patrie, nous devons tous former un même vœu : le rétablissement de l'édifice social, et que la liberté, l'égalité et la fraternité soient les véritables bases sur lesquelles désormais il reposera.

L'ordre, vous le savez, citoyens, est le moyen le plus sûr d'y parvenir, vous y inviter, ce serait vous méconnaître. [...]

Mais au-dessus de nous plane la volonté de Dieu, d'un souffle il renverse les empires, en apparence les plus solidement établis ; sans lui les hommes ne sauraient rien édifier de durable. Remercions donc les respectables ministres de notre religion d'avoir appelé sur la France et sur nous les bénédictions du ciel. Puissent leurs prières et les nôtres être exaucées.¹⁵⁵ !

Le nouvel arbre de la Liberté eut une plus longue vie que le premier. On le voyait encore sur des cartes postales de la Belle Époque et lorsqu'il fut remplacé, ce fut par le monument aux morts de la guerre de 14-18, symbole du sacrifice d'hommes jeunes et moins jeunes, croyants et incroyants. Quant à la concorde entre représentants de l'État, élus municipaux et clergé, elle ne fut qu'un instant de la vie politique locale et nationale : avant même la fin de l'année 1848, elle était envolée...

¹⁵⁴ DIEULEVEULT (Alain de), *Histoire de la Providence*, La Flèche-Mayenne, 1991, p. 49.

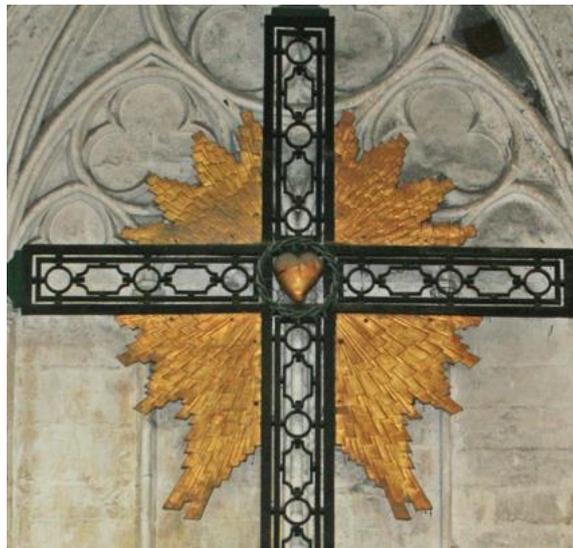
¹⁵⁵ *Le Loir*, vendredi 31 mars et dimanche 2 avril 1848.

Conclusion

La grande mission de 1824, à Vendôme, exprimait la volonté de reconquête du Vendômois par la religion catholique : la Révolution, puis l'Empire y avaient raréfié la présence des pasteurs, diminué l'intensité de leurs messages et de la catéchèse. Les églises étaient moins fréquentées, contrairement aux cafés et cabarets qui avaient les faveurs de la gent masculine. Le terroir cultivé par l'Église des siècles précédents s'était embroussaillé ou était retourné à la friche. Il ne fallut pas moins de six semaines d'une activité missionnaire intense pour réveiller les fidèles ensommeillés ou tenter de ressusciter la foi évaporée. De grands talents s'y dépensèrent sans compter, de Ferdinand Donnet à Dominique Dufêtre. Lorsqu'ils plantèrent la monumentale croix financée par la piété des fidèles, ils crurent la partie gagnée.

La croix de mission n'avait que quelques années de vie active devant elle... Jusqu'à la révolution de Juillet 1830 qui sonna l'heure d'une retraite anticipée. Une bourrasque anticléricale la balaya, à Vendôme comme dans les autres villes du département et du reste de la France. Certes, des moments forts de l'histoire parisienne, comme le sac de l'église Saint-Germain l'Auxerrois, donnèrent le tempo des réactions provinciales ; mais cette hostilité à l'égard de l'Église, voire de la religion, puisait parfois ses racines les plus profondes dans les épisodes de la Terreur (1793-1794). L'anticléricisme s'attaqua alors aux symboles plus qu'aux hommes :

En fait, l'anticléricisme marque les révolutions du XIX^e siècle, mais chacune selon des modalités différentes. Celle de Juillet est voltairienne, antijésuite plus encore : « Qui dit jésuite en France, à Paris du moins, constate, effaré, le P. Druilhet, provincial de la Compagnie, dit une bête sauvage à laquelle il faut courir sus. » Mais elle met en cause, plus que les hommes, les symboles. D'où le vif débat autour des monumentales croix de mission, dont l'érection solennelle, quelques années plus tôt, avait manifesté à tous la volonté de marquer de nouveau la ville de l'empreinte catholique. Après 1830, des croix furent abattues dans quelques villes de province, d'autres laissées en place ; le compromis souvent imposé – le déplacement de la croix à l'intérieur de l'église – fixe clairement la revendication religieuse de 1830 : laïcisation de l'espace urbain et séparation stricte entre les emblèmes de la religion et les symboles de la politique¹⁵⁶.



La croix de la mission de 1824... ... De l'ombre à la lumière.

¹⁵⁶ JOUTARD (Frédéric) [ss. dir.], *Op. cit.*, p. 128.

La mission de 1824 fut globalement un échec pour ses initiateurs. La maîtrise symbolique de l'espace public fut perdue au bout de quelques années seulement. L'anticléricisme continua d'infuser au sein de la société citadine, marquant des points dans la vie municipale, mais aussi au cœur du monde rural où nombre de maires et de conseils municipaux multiplièrent les conflits avec les curés, desservants et conseils de fabrique.

À Vendôme, la mission ne fut certainement pas étrangère à la promotion de la paroisse de la Madeleine qui disposa d'un curé et non plus d'un simple desservant. Les abbés Breteau et Caille – de la même génération que les missionnaires de Saint-Martin de Tours – avaient pu apprécier leur démarche en puissance, lors de la mission de Blois pour le premier (1824), ou de celle de Romorantin pour le second (1825) ; et ils étaient imprégnés de leur exemple lorsqu'ils s'installèrent à Vendôme, l'un en 1832, l'autre deux ans plus tard. En facilitant la création du futur « Saint-Cœur », Pierre Jacques Breteau était certainement inspiré par l'esprit de la grande mission. Si elle ne put enrayer l'hémorragie spirituelle qui entraînait de plus en plus de Vendômois vers l'indifférence ou l'irréligion, la prédication des missionnaires consolida un socle de fidèles pratiquants et de prêtres actifs, capables de peser dans la vie locale, y compris politiquement.

Une des caractéristiques de la mission fut rapidement mise à mal, celle de l'union du Trône et de l'Autel. Malgré leurs sympathies carlistes, les curés de Vendôme surent mesurer les dangers qu'une telle alliance faisait peser sur l'Église et en tirer la leçon face aux régimes politiques suivants, allant même jusqu'à bénir un arbre de la Liberté en 1848, chose impensable pour eux quand ils étaient vicaires à Blois et à Romorantin.

Malgré les apparences, la croix de la grande mission de 1824 est sans aucun doute, dans l'église de la Trinité de Vendôme, l'œuvre qui a déchaîné le plus de passions pour et contre elle. Rappelons qu'une opération à cœur ouvert serait la bienvenue pour recueillir ses derniers secrets, comme en recelaient les cœurs en cuivre des croix de mission de Blois et de Romorantin. Ensuite, qu'elle repose en paix...

Abréviations utilisées

AD 41 : Archives départementales de Loir-et-Cher.

BSAV : Bulletin de la Société archéologique du Vendômois.

BCTV ; Bibliothèque communautaire des Territoires vendômois.

Dioc 41 : Archives diocésaines de Blois.

Informations sur l'iconographie

P. 2 : Dessin de Gervais Launay, XIX^e siècle, Album Launay [Fonds local et ancien, BCTV].

P. 5 : Portrait de M^{gr} de Thémynes, évêque de Blois [Coll. Évêché de Blois].

P. 6 : Portrait de Joseph Jacquet de Lahaye [Coll. Petite Providence de Ruillé-sur-Loir].

P. 6 : Médaillon de François Thoinier [Coll. Musée de Vendôme].

P. 7 : Portrait de M^{gr} de Sausin, évêque de Blois [Coll. Évêché de Blois].

P. 11 : Pour le duc d'Angoulême, gravures extraites de l'*Histoire populaire* en trois volumes.

P. 11 : Portrait de Lazare-François Mareschal [Coll. Musée de Vendôme].

P. 13 : Gravures extraites de l'*Histoire populaire* en trois volumes.

- P. 16 : Plantation de la croix de mission à Amiens, le 18 mai 1826 ; gravure de Réville.
- P. 20 : Portrait gravé de Dominique Dufêtre, extrait de la *Galerie catholique contemporaine*, 1840.
- P. 32 : Transport de la croix de mission de Reims, en 1821.
- P. 34 : Dessin de Gervais Launay, XIX^e siècle, Album Launay [Fonds local et ancien, BCTV].
- P. 35 : Portrait de Louis Alhoy [Fonds local et ancien, BCTV].
- P. 36 : Portrait de Jean-Philibert Dessaignes [Fonds local et ancien, BCTV].
- P. 36 : Portrait de Victor Dessaignes [BSAV, 1930].
- P. 37 : Portrait de C. Mareschal-Duplessis [Coll. Musée de Vendôme].
- P. 39 : Portrait de M^{gr} Dufêtre, évêque de Nevers [Coll. part.].
- P. 40 : Gravure extraite de l'*Histoire populaire* en trois volumes.
- P. 44 : Gravures extraites de l'*Histoire populaire* en trois volumes.
- P. 45 : Gravure extraite de l'*Histoire populaire* en trois volumes.
- P. 48 : Charles Dufay [Fonds local et ancien, BCTV].
- P. 48 : Gravures extraites de l'*Histoire populaire* en trois volumes.
- P. 54 : Dessin de Gervais Launay, XIX^e siècle, Album Launay [Fonds local et ancien, BCTV].
- P. 54 : Détail d'un vitrail de l'église de Ruillé-sur-Loir.
- P. 71 : L'abbé Pierre-Denis Caille [Fonds local et ancien, BCTV].
- Les photographies modernes ont été réalisées par Michèle Loisel.